



Master

2019

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

L'interprète en langue des signes face aux termes – Analyse qualitative
des procédés mis en œuvre pour faire face aux absences d'équivalences
terminologiques en milieu scolaire

D'Auria, Michele

How to cite

D'AURIA, Michele. L'interprète en langue des signes face aux termes – Analyse qualitative des procédés mis en œuvre pour faire face aux absences d'équivalences terminologiques en milieu scolaire. Master, 2019.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:122354>



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE TRADUCTION
ET D'INTERPRÉTATION**

D'AURIA Michele

L'interprète en langue des signes face aux termes

Analyse qualitative des procédés mis en œuvre pour faire face aux absences
d'équivalences terminologiques en milieu scolaire

Directrice : Professeure PICTON Aurélie

Jurée : Madame STRASLY Irene

Mémoire présenté à la **Faculté de traduction et d'interprétation**
(Département de traitement informatique multilingue)
pour l'obtention de la **Maîtrise universitaire en traduction,**
mention Technologies de la traduction

Année académique 2018/2019

Session de juin 2019



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE TRADUCTION
ET D'INTERPRÉTATION**

Déclaration attestant le caractère original du travail effectué

J'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Genève et la Faculté de traduction et d'interprétation (notamment la *Directive en matière de plagiat des étudiant-e-s*, le *Règlement d'études de la Faculté de traduction et d'interprétation* ainsi que l'*Aide-mémoire à l'intention des étudiants préparant un mémoire de Ma en traduction*).

J'atteste que ce travail est le fruit d'un travail personnel et a été rédigé de manière autonome.

Je déclare que toutes les sources d'information utilisées sont citées de manière complète et précise, y compris les sources sur Internet.

Je suis conscient que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer correctement est constitutif de plagiat et que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université, passible de sanctions.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur que le présent travail est original.

Nom et prénom : D'AURIA Michele

Lieu / date / signature :

Ce formulaire doit être dûment rempli par tout étudiant ou toute étudiante rédigeant un travail substantiel et remis à l'enseignant ou l'enseignante.

Remerciements

À mes professeures Aurélie Picton et Donatella Pulitano pour les conseils qu'elles m'ont prodigués tout au long de ce travail, ainsi que pour leur grande disponibilité et leurs encouragements.

À Irene Strasly pour son expertise sur les langues des signes et ses conseils avisés qui m'ont permis de démarrer ce travail.

Au doyen de l'établissement supérieur qui m'a ouvert les portes de son école et aux professeurs qui m'ont accueilli à leur cours.

Aux interprètes en langue des signes qui ont accepté d'être filmés et qui m'ont fourni le matériel indispensable à cette étude.

À ma famille et à mes amis sourds et entendants pour leur lecture attentive, leurs précieux conseils et leur soutien.

Merci.

Table des matières

INTRODUCTION	9
PARTIE A : LA LANGUE DES SIGNES – UN NOUVEL OBJET D’ÉTUDE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE	11
1. Perception historique des langues visuelles et théories linguistiques sur les langues des signes 11	
1.1. Survol de l’histoire et de la situation des Sourds en Europe et en Suisse	11
1.2. Survol historique des études linguistiques des langues visuelles	15
1.3. Approches linguistiques des langues signées	17
2. Définition de la terminologie et notions fondamentales	19
2.1. Définition de la terminologie.....	19
2.2. Principales notions en terminologie.....	20
3. La terminologie et la terminographie appliquées aux langues des signes : Panorama des études théoriques et pratiques sur la terminologie en langue des signes	40
PARTIE B : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE	43
4. Hypothèse de départ.....	43
5. Méthodologie.....	45
5.1. Constitution d’un corpus d’analyse	45
5.2. Traitement du corpus	48
PARTIE C : RÉSULTATS ET ANALYSE.....	51
6. Remarques préliminaires à l’analyse.....	51
7. Résultats et discussion par cours.....	54
7.1. Premier cours : mathématiques.....	54
7.2. Deuxième cours : économie politique	60
7.3. Troisième cours : économie et société.....	63
7.4. Quatrième cours : droit	67
PARTIE D : DISCUSSION	73
8. Réflexions sur la méthodologie	73
9. Réflexions sur les analyses et l’approche adoptée.....	76
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	78
BIBLIOGRAPHIE	81
ANNEXES	85
Liste des signes cités	85
Retranscriptions	87
Cours 1	87
Cours 2	91
Cours 3	96
Cours 4	99

Index des tableaux et des figures.....109

Abréviations, conventions de notation et notions fondamentales

Abréviations

LS	Langue(s) des signes (en général, sans référence directe à une langue des signes précise).
LO	Langue(s) orale(s) (en général, sans référence directe à une langue précise)
ASL	<i>American Sign Language</i> , langue des signes américaine
ILS	Interprète(s) en langue des signes (indépendamment de la langue des signes pratiquée)
SGB-FSS	Fédération Suisse des Sourds

Notions fondamentales (éléments de compréhension)

sourd-Sourd	La forme en minuscule renvoie à une vision purement médicale de la surdité, qui n’y voit là qu’une diminution partielle ou totale de l’ouïe ; la forme en majuscule correspond, elle, à une approche identitaire, sociale et culturelle de la surdité.
Méthode orale	Méthode d’enseignement qui préconise la lecture labiale et la répétition de sons pour l’enseignement du français aux sourds. L’apprenant sourd doit poser une main sur la gorge de son interlocuteur et une main sur sa propre gorge, puis doit répéter des sons et des mots qu’il vient d’« entendre ». Par le passé, cette méthode d’enseignement allait de pair avec un mépris pour la langue des signes et la méthode gestuelle.
Méthode gestuelle	Méthode d’enseignement qui préconise l’utilisation de signes pour l’enseignement du français aux sourds. Par le passé, cette méthode, basée certes sur la langue des signes, prévoyait également l’emploi de signes artificiels permettant de restituer visuellement certains éléments grammaticaux du français, comme des déterminants ou des prépositions.

Langue visuelle Une langue visuelle, par opposition à une langue orale, est un système linguistique qui repose sur l'utilisation du canal visuel-gestuel plutôt que du canal audio-oral. Une langue visuelle s'articule grâce aux mains, au visage et au haut du corps principalement. Les signes, soit les unités lexicales d'une langue visuelle, sont réalisés en trois dimensions dans l'espace, lequel joue également un rôle grammatical et sémantique important. L'utilisation de l'espace et les différents articulateurs permettent de véhiculer plusieurs éléments de sens simultanément, ce qui rompt avec la séquentialité des langues orales. Une langue visuelle est une langue à part entière avec son lexique et sa grammaire propre, et n'est pas une version « visible » ou « tangible » d'une langue orale comme le français ou l'allemand (D'après Baker, 2016, p. 2; Jepsen, De Clerck, & Lutalo-Kiingi, 2015, p. 10).

Convention de notation

Afin de distinguer aisément les unités de la langue des signes des unités de la langue française, les premières sont écrites en majuscules (non accentuées) et encadrées de crochets, alors que les deuxièmes sont écrites en minuscules et délimitées par des guillemets français. Ainsi, [Ecrire] signifie le signe de la langue des signes suisse romande qui est généralement traduit en français par le verbe « écrire ».

Introduction

« Les Sourds¹ peuvent tout faire, sauf entendre. » C'est avec ce cri de ralliement que les Sourds de Suisse décident, dans les années 1980, de briser le silence dans lequel ils avaient été plongés de force depuis plus de cent ans. Près de quarante ans plus tard, la situation a bien évolué, même si certaines barrières se révèlent encore difficiles à faire tomber. Une évolution notable réside dans l'éducation des sourds. Fini les cours dispensés uniquement en langue orale où les élèves n'accédaient que difficilement au sens et à la connaissance faute d'une communication naturelle. Aujourd'hui, certaines structures offrent des cursus bilingues (langue des signes et français) ou font appel à des interprètes en langue des signes. L'étudiant sourd peut alors accéder directement à la connaissance. Du moins, en théorie. Si cette solution permet effectivement d'intégrer l'étudiant sourd à l'enseignement, elle présente toutefois un inconvénient non négligeable, à savoir que l'enseignement est pensé en français et pour du français et non pas en la langue des signes pour de la langue des signes. Or, cette nuance n'est pas anodine. En effet, dans le contexte scolaire, la langue est vectrice de connaissances. Qui dit connaissances, dit alors termes et terminologie. Comme nous le verrons, cette dernière n'est pas uniforme entre les langues, si bien que l'interprète doit non seulement traduire le discours, mais également s'assurer que les connaissances transmises aux uns le soient également aux autres. Praticant nous-même la langue des signes, nous avons alors voulu savoir comment ces professionnels parvenaient à accomplir cette double tâche. Nous souhaitons d'une part observer si les termes, en tant qu'unités particulières du discours, maintenaient leur statut terminologique en langue des signes et d'autre part, si tel était le cas, comment les interprètes procédaient pour réaliser ce tour de force.

Pour répondre à ces questions, nous avons procédé selon une méthodologie (détaillée au chapitre 5) en trois temps : premièrement, nous avons filmé des interprètes en langue des signes dans le cadre de cours réels. Nous avons également enregistré le discours oral du professeur, afin de pouvoir confronter les deux langues. Ces données bilingues ont ensuite été nettoyées et préparées pour analyse (découpage, montage, transcription). Deuxièmement, les termes à étudier ont été extraits et les équivalences produites

¹ La forme masculine est utilisée dans le présent document pour faciliter la lecture. Cette disposition ne reflète en rien une discrimination basée sur le genre, et les termes employés s'appliquent aussi bien aux personnes de sexe féminin que masculin.

par les interprètes ont été recensées. Troisièmement, nous avons procédé à l'analyse de ces données en adoptant une approche plus qualitative que quantitative.

Ce travail s'articule de manière à refléter le cheminement intellectuel qui a été le nôtre. Ainsi, nous rappelons dans une première partie quelques jalons de l'histoire des Sourds de Suisse et d'Europe (chapitre 1.1) et présentons les approches théoriques des langues visuelles (chapitres 1.2 et 1.3). Cette introduction historique vise à exposer au lecteur le contexte qui encadre ce travail et à lui fournir les bases théoriques indispensables pour comprendre nos réflexions. Ensuite, nous revenons sur certaines notions terminologiques (chapitres 2.1 à 2.2.2.2), afin de lever toute ambiguïté sur l'approche que nous adoptons dans ce mémoire. À la suite de cela, et après avoir relevé le caractère non isomorphe des langues, nous discutons des tactiques de traduction existantes pour pallier les absences d'équivalences lexicales ou terminologiques auxquelles sont confrontés les traducteurs et les interprètes (chapitre 2.2.2.3). Cette première partie se conclut sur une présentation des différents travaux terminologiques menés en langue des signes, dans le but de lier les deux éléments au fondement de cette étude et d'offrir au lecteur un aperçu des relations entre cette discipline et les langues visuelles. La deuxième partie constitue la partie plus pratique de ce travail. Nous y détaillons notre problématique et présentons de manière circonstanciée la méthodologie que nous avons appliquée (chapitres 4 à 5.2.5). Notre troisième partie est consacrée à la présentation et à l'analyse de nos résultats (chapitres 6 à 7.4.6). Finalement, nous proposons une discussion plus globale et critique sur l'ensemble des données et de notre travail (chapitre 8), avant de tirer une conclusion globale de cette recherche et de répondre aux questions qui ont fait naître cette étude.

Bonne lecture

Partie A : La langue des signes – un nouvel objet d'étude en linguistique appliquée

Comme notre mémoire porte sur l'interprétation en langue des signes française de Suisse romande, il convient en premier lieu de présenter les langues des signes et plus particulièrement la langue des signes française et sa variété suisse romande. D'une part, nous retracerons brièvement l'histoire de la langue des signes française et de sa variété suisse romande, afin de mieux saisir les enjeux soulevés dans la suite de ce travail. À travers le prisme de l'histoire de l'éducation des Sourds, et ainsi du développement de leurs connaissances et de leur langue naturelle, il nous sera possible d'esquisser la genèse des langues de spécialité en langue des signes. D'autre part, nous passerons en revue les principales études linguistiques menées à ce jour sur les langues des signes, afin d'appréhender les langues visuelles d'un point de vue plus théorique.

Ensuite, nous porterons notre attention sur la discipline dans laquelle s'inscrit ce travail, la terminologie, et exposerons brièvement les notions et les concepts terminologiques qui nous accompagneront tout au long de notre étude.

Finalement, nous ferons le point sur les travaux terminologiques et terminographiques réalisés jusqu'à aujourd'hui sur les langues des signes, dans le but de lier les deux aspects qui sont au fondement de ce travail de recherche.

1. Perception historique des langues visuelles et théories linguistiques sur les langues des signes

1.1. Survol de l'histoire et de la situation des Sourds en Europe et en Suisse

Tout travail en terminologie implique nécessairement de parler de connaissances ou de spécialité. Or, à la base de tout développement ou de toute transmission de savoirs, on trouve l'éducation. Si la question de l'éducation semble triviale dans un contexte entendant, elle se révèle être un thème qui a suscité, et qui continue de susciter, les passions en ce qui concerne les personnes sourdes et malentendantes. Aussi, afin de mieux donner

à voir le contexte dans lequel s'insère ce travail, il est essentiel de revenir sur quelques jalons de l'histoire des Sourds de Suisse et d'Europe².

Tantôt discriminés, tantôt tolérés, les sourds ont durant des siècles été tributaires du regard porté par les entendants sur leur condition. En effet, depuis le XVI^e siècle, au cours duquel on entrevoit la possibilité d'éduquer les sourds, deux méthodes d'éducation se livrent un combat acharné, la méthode « orale » et celle dite « gestuelle ». Le choix de la méthode « adéquate » n'est cependant pas anodin et repose en réalité sur une considération linguistique bien plus profonde : faut-il considérer la langue des signes comme une langue à part entière ? Cette question de la reconnaissance du statut linguistique de la langue des signes sera d'ailleurs au centre des revendications des Sourds au XX^e siècle, qui lutteront pour « la reconnaissance d'une modalité gestuelle du langage humain : le fait qu'avec leurs mains, les sourds puissent tout dire, tout comprendre, tout traduire, tout enseigner » (Delaporte, 2005, p. 120).

Jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle, les sourds ne sont pas réellement considérés ou intégrés socialement. Leur éducation, quand elle a lieu, ne consiste qu'en l'apprentissage de la parole. L'année 1760 marque alors un tournant dans l'histoire des Sourds. À l'aube de la Révolution française et de la période des Lumières, un homme influencera l'avenir de la langue des signes en Europe et outre-Atlantique en proposant une nouvelle pédagogie pour l'enseignement du français aux sourds. Il s'agit de Charles Michel de l'Épée (1712-1789), un abbé de Paris, qui après avoir vu deux sœurs jumelles sourdes communiquer à l'aide d'un code gestuel, décide d'apprendre ces gestes, afin de les utiliser pour enseigner aux sourds (Moody, Hof, & Dumartin, 1987, p. 20 ; « Sur les traces de l'abbé des Sourds », 2013). Aux gestes exprimant des choses ou des idées appris des sourds, l'abbé de l'Épée ajoute ses propres créations, afin de rendre compte et d'expliquer les réalités de la grammaire française. Finalement, un système complexe de signes, les « signes méthodiques », est mis au point par l'abbé de l'Épée (Moody et al., 1987, p. 22). Ce système est importé dans plusieurs pays, dont l'Allemagne et les États-Unis. En Suisse, les signes méthodiques sont diffusés par Johann Konrad Naef, qui les apprend lors d'un séjour à l'institut fondé par l'abbé de l'Épée et qui fonde en 1813 le premier

² Nous abordons ici l'histoire des sourds signants et non pas de la surdité au sens large (Pointurier-Pournin, 2014, p. 29), au travers du prisme de l'éducation, même si « de même que l'histoire de la société française ne peut se résumer à l'histoire de l'éducation des Français, l'histoire des sourds ne peut se réduire à la seule question d'une querelle de méthodes pédagogiques » (Encrevé, 2012, p. 12).

institut spécialisé pour enfants sourds-muets de Suisse à Yverdon (Golinucci, 2014, p. 4). Le principal reproche que l'on peut adresser au système des signes méthodiques est de n'être en réalité qu'un code permettant de transcrire visuellement la langue française. Certes, ce code permettait de gestualiser formellement le français, il ne permettait par contre pas aux sourds d'accéder au sens de l'énoncé, car il ne tenait pas compte du génie de la langue des signes. Malgré tout, l'abbé de l'Épée reste le premier à avoir basé son enseignement sur les gestes qui venaient des sourds eux-mêmes (Moody et al., 1987, p. 22-24). Ce faisant, il opère une révolution intellectuelle en considérant, consciemment ou non, que les gestes permettaient d'exprimer la pensée humaine au même titre qu'une langue orale (Moody et al., 1987, p. 20). De plus, il permet à terme à la langue des signes de gagner sa place en tant que langue d'enseignement et ainsi de légitimer l'accès des sourds aux postes d'enseignants. Finalement, il rend possible la reconnaissance de la communauté des Sourds (Moody et al., 1987, p. 26-27). À sa mort, ses successeurs ont continué de développer sa méthode pédagogique des signes méthodiques, avant que celle-ci ne disparaisse au profit de la langue des signes comme langue d'enseignement avec Auguste Bébien (1789 – 1839).

Débutent alors un âge d'or tant sur le plan intellectuel, que linguistique et culturel pour les Sourds. Toutefois, la querelle entre partisans de la méthode orale et ceux de la méthode gestuelle continue d'avoir lieu en toile de fond. Le conflit atteint son apogée en 1880 lors d'un congrès qui se tient à Milan, bastion des partisans de la méthode orale, dont l'objectif avoué est de statuer sur une méthode d'enseignement unique à l'échelle européenne (Pointurier-Pournin, 2014, p. 29), mais dont le but réel est d'écraser la méthode gestuelle pour imposer définitivement l'éducation orale (Moody et al., 1987, p. 32-33). À la fin du congrès, c'est chose faite et la langue des signes est interdite en Europe :

« Le Congrès, considérant que l'usage simultané de la parole et des signes mimiques a le désavantage de nuire à la parole, à la lecture sur les lèvres et à la précision des idées, déclare que la méthode orale pure doit être préférée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité et la réunion se sépare au cri de « Vive la parole ! » Proféré par l'honorable président, l'abbé Tarra, et répété par tous. » (La Rochelle, 1880, p. 17).

Remarquons que cette interdiction n'a toutefois jamais été inscrite dans aucun texte législatif, mais qu'elle ne relève que d'un choix de faire comme si cette langue n'existait pas :

« La manière la plus simple de supprimer une langue, c'est simplement de dire qu'elle n'existe pas. [...] Donc si ce n'est pas une langue, c'est que l'on se trompe en l'utilisant, et donc que cela n'existe pas, que cela ne doit pas exister. » (Mottez & Benvenuto, 2006, p. 290).

Elle le restera durant un siècle. Cette période sombre aura de nombreuses conséquences néfastes sur les Sourds et sur les langues des signes en Europe et en Suisse. Tout d'abord, les Sourds intériorisent peu à peu les critiques faites à leur langue à tel point qu'ils finissent par se dévaloriser et à déprécier leur langue (Golinucci, 2014, p. 5 ; Moody et al., 1987, p. 35-36). Ensuite, le niveau d'éducation des Sourds régresse, si bien que les Sourds de la fin du XX^e siècle étaient massivement et gravement sous-éduqués (Moody et al., 1987, p. 36) et ne pouvaient exercer de métiers intellectuels (Cuxac, 2000, p. 14). Enfin, si la langue des signes a heureusement survécu, car elle continuait d'être utilisée dans certains instituts lors d'activités qui ne concernaient pas l'enseignement ou à l'abri des regards au sein de la communauté, celle-ci enregistre un appauvrissement certain (Golinucci, 2014, p. 6-7 ; Pointurier-Pournin, 2014, p. 30).

Vers la fin du XX^e siècle, un nouveau vent contestataire et militant balaie l'Europe. Il vient de l'autre côté de l'Atlantique, où les Sourds militent plus activement sous le cri de ralliement : « Les sourds peuvent tout faire, à part entendre ! »³ En France, les Sourds prennent conscience de leur langue et de leur culture, notamment grâce à des contacts plus forts avec les États-Unis (Pointurier-Pournin, 2014, p. 31). En 1971, lors du Congrès de la Fédération Mondiale des Sourds à Paris, les Sourds d'Europe se rendent compte du retard qu'ils ont accumulé par rapport à leurs homologues américains (Cuxac, 2000, p. 15), dont la langue est libre, reconnue et enseignée. Différentes associations sont créées, dont le célèbre *International Visual Theatre* (IVT) à Paris en 1976, les cours de langue

³ Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS). Histoire. [en ligne]. Consulté le 12.03.2018, à l'adresse : <http://www.sgb-fss.ch/fr/a-notre-propos/histoire/>

des signes pour entendants se multiplient (premiers cours en Suisse en 1978⁴), on demande la reconnaissance des langues des signes (LS), les premières émissions télévisuelles en langue des signes sont diffusées, etc. (Golinucci, 2014, p. 8 ; Moody et al., 1987, p. 37-41 ; Pointurier-Pournin, 2014, p. 33). Grâce à l'arrivée des interprètes, les Sourds accèdent plus largement à l'éducation supérieure et l'on revendique le droit à une éducation bilingue⁵. Les interprètes sont également mandatés pour intervenir dans un large panel de situations et de contextes (Pointurier-Pournin, 2014, p. 34). La visibilité accrue des Sourds et de leur langue dans les milieux intellectuels, culturels ou encore médiatiques va également permettre de diffuser la langue des signes, mais également de changer le regard porté par les entendants sur les Sourds et sur leur langue. En France, c'est durant cette période notamment que l'on propose de renommer « langue des signes française », ce qu'on appelait jusque-là « langage des sourds-muets » (Pointurier-Pournin, 2014, p. 32). En Suisse, ce réveil est un peu plus tardif et le mouvement de reconnaissance de la langue des signes ne commence qu'en 1980 (Strasly, 2013, p. 74).

1.2. Survol historique des études linguistiques des langues visuelles

La recherche sur les langues des signes est relativement récente et n'a débuté que vers la seconde moitié du XX^e siècle. Certains textes datant du XVIII^e et XIX^e attestent toutefois qu'une réflexion linguistique naissait avant la période d'interdiction prescrite par le Congrès de Milan. On pense notamment aux travaux d'Auguste Bèbian (1817) ou encore de Rémy Valade (1854)(Moody et al., 1987, p. 17). Ces premières réflexions sur la langue des signes française font la part belle à la lexicographie. Différents recueils de signes sont élaborés, par exemple par l'abbé Sicard (1808), dont l'ouvrage comptabilise quelque 8 000 signes, et par l'abbé Lambert (1865), qui rassemblera lui près de 10 000 signes (Blondel & Tuller, 2000, p. 31). Notons que ces travaux n'avaient pas pour but de véritablement comprendre la langue des signes. Ils devaient plutôt permettre de préparer les enseignants qui auront à utiliser des gestes pour former les jeunes sourds et devaient être un moyen d'aider cette langue à se développer (Blondel & Tuller, 2000, p. 31).

Ce n'est qu'à partir des années 1960 et des travaux du linguiste américain William Stokoe qu'a véritablement débuté la recherche moderne sur les langues des signes en

⁴ idem

⁵ idem

Europe et outre-Atlantique. Ce dernier s'intéressait à la structure signifiante du lexique de l'*American Sign Language* (ASL) et sur l'hypothèse d'une articulation phonologique similaire à celle des langues orales (Cuxac, 2000, p. 15). Ses travaux rappellent en particulier ceux menés par A. Bébian, qui un siècle plus tôt avait déjà proposé une décomposition des signes en caractères distinctifs (mains, physionomie, mouvement...)(Blondel & Tuller, 2000, p. 32). À cette époque, il était communément admis que les langues signées n'étaient qu'une sorte de pantomime ou une forme « brisée » de la langue orale correspondante (Armstrong & Wilcox, 2003, p. 306 ; Boyes Braem & Kolb, 1990, p. 115). Les premières recherches sur les LS, dont celles de W. Stokoe, visaient donc à prouver que ces systèmes visuels étaient des langues à part entière (Armstrong & Wilcox, 2003, p. 306 ; Rutkowski, 2015, p. 1). Il ne s'agissait plus de savoir si les langues signées étaient adéquates pour l'éducation des Sourds, mais si celles-ci étaient structurées et, le cas échéant, si cette structure était du type linguistique (Boyes Braem & Kolb, 1990, p. 116). De nombreuses études menées sur diverses langues des signes ont au fil des ans permis de prouver le statut de langue à part entière des LS.

Les premières recherches menées sur la langue des signes, dont celles de W. Stokoe, s'appuient fortement sur les outils et les connaissances des langues orales. Certains cherchent encore aujourd'hui à mieux comprendre les similarités et les divergences entre langue orale (LO) et LS (Boyes Braem & Kolb, 1990, p. 118-120). D'un autre côté, une autre école de pensée va voir le jour progressivement. Celle-ci considère que les langues visuelles doivent s'étudier avec des modèles et des concepts propres (Chételat-Pelé, 2010, p. 12). Pour ses partisans, il ne s'agit plus de mettre en avant les ressemblances entre les LS et les LO, car le statut linguistique des LS est acquis (Cuxac, 2000, p. 16 ; Rutkowski, 2015, p. 1).

Si aux États-Unis la recherche sur l'ASL se spécialise rapidement selon différents domaines linguistiques (phonologie, morphologie...), en France, en revanche, la recherche reste plus globale (Blondel & Tuller, 2000, p. 33). Différents auteurs approfondissent l'approche paramétrique de W. Stokoe et s'attardent sur la valeur sémantique de paramètres non gestuels comme la mimique faciale ou les mouvements du visage (Cuxac, 2000, p. 16). Depuis le début des recherches, la dimension iconique de la langue des signes a toujours été présente en filigrane. Bien que niée dans les débuts, elle est aujourd'hui plus largement débattue, notamment en grammaire et en syntaxe. En France, le linguiste Christian Cuxac la place même au centre du génie de la LSF et des LS en général (voir *infra*).

1.3. Approches linguistiques des langues signées

1.3.1. La théorie paramétrique

On date généralement le début de la recherche linguistique en langue des signes avec les travaux du linguiste américain William Stokoe sur l'ASL (Blondel & Tuller, 2000, p. 34). Ces travaux fondent ce qu'on appelle la théorie paramétrique. Selon le chercheur, qui souhaite démontrer la double articulation des langues signées, les signes standard, qui constitueraient le premier niveau d'articulation, se composent de plusieurs éléments constitutifs, des « chérèmes » (identiques aux phonèmes des langues orales), lesquels constitueraient le deuxième niveau d'articulation (Chételat-Pelé, 2010 ; Volterra, 1987, p. 10). Notons au passage que les paramètres de formation des signes, les « chérèmes », ont été validés par les recherches en psycholinguistique, au même titre que la notion de phonème (Millet, 2004, p. 35). W. Stokoe distingue trois paramètres pour un signe : premièrement, l'emplacement où s'effectue le signe ; deuxièmement, la configuration de la main ou des mains ; et troisièmement, le mouvement effectué par la main ou les mains (Millet, 2004, p. 34 ; Volterra, 1987, p. 10). Ces paramètres permettent de distinguer des signes qui se ressemblent, mais qui différeraient par un chérème, à la manière des paires minimales bien connues pour les langues orales. En 1973, R. Battison ajoute l'orientation de la paume de la main aux paramètres constitutifs d'un signe (Millet, 2004, p. 34).

On remarque que ces quatre critères de base sont tous en lien avec les mains. Ce sont des paramètres dits manuels. Or, les langues des signes ne se limitent pas à des configurations et à des mouvements manuels. En effet, d'autres parties du corps sont impliquées dans la production d'un énoncé : le regard, la bouche ou encore le tronc sont quelques-unes de ces parties du corps (Chételat-Pelé, 2010, p. 1). Ces composants, appelés paramètres non manuels, qui pour certains apparentaient les LS à la pantomime plus qu'aux langues orales, sont aujourd'hui étudiés par les chercheurs. Les expressions du visage (mouvements des sourcils, du front, des joues, des yeux et de la bouche) sont d'ailleurs aujourd'hui reconnues comme un cinquième paramètre de base en LSF (Moody et al., 1987 ; Chételat-Pelé, 2010).

Notons pour conclure que les spécialistes ne s'accordent pas toujours sur le statut de tel ou tel paramètre pour une langue des signes donnée (la labialisation a un statut

controversé, par exemple) et que la notion même de paramètre constitutif a été remise en cause par certains chercheurs (Blondel & Tuller, 2000, p. 36 ; Chételat-Pelé, 2010, p. 16).

1.3.2. Les voies de l'iconicité

En France, en 1996, Christian Cuxac présente un nouveau modèle théorique de la LSF qui réaffirme et valorise la part d'iconicité présente dans toutes les langues signées, c'est-à-dire « le lien de ressemblance formel entre le(s) signe(s) et ce à quoi il(s) réfère(nt) dans le monde extralinguistique de l'expérience » (Cuxac, 1998, p. 85). L'iconicité est au centre de la démarche de ce linguiste, pour qui elle fonde l'organisation des langues visuelles. Ainsi, C. Cuxac distingue les langues orales et les langues gestuelles-visuelles par la manière dont celles-ci sont capables de reconstruire des expériences. Si les premières ne peuvent que *dire*, les secondes, en revanche, peuvent non seulement *dire*, mais aussi *montrer* ou *faire voir*. C'est ce qu'il appelle la visée « non iconocisatrice » (ou illustrative) et « iconocisatrice » (ou illustrative) des langues des signes (Cuxac, 2000, p. 23-24). Ces deux visées ne sont pas réciproquement exclusives, c'est-à-dire qu'elles peuvent s'alterner durant la production d'un énoncé. Autrement dit, le signeur n'est pas obligé de commencer et de terminer son énonciation dans la même visée et peut librement recourir aux structures propres à ces deux visées durant son énonciation.

En ce qui concerne la visée iconocisatrice des LS, C. Cuxac regroupe les structures linguistiques qui permettent de *dire en montrant* sous la notion de « structures de grande iconicité » (SGI). Celles-ci se composent de trois structures minimales dénommées « transferts ». Il existe tout d'abord le transfert de taille ou de forme (TTF), qui rendent compte de la taille ou de la forme, partielle ou globale, de lieux, d'objets ou encore de personnages (Cuxac, 2000, p. 31). Viennent ensuite les transferts situationnels (TS), qui représentent le déplacement d'un actant relativement à un locatif fixe. Finalement, il y a le transfert personnel (TP), qui permet de faire voir une ou plusieurs actions effectuées ou subies par un actant du procès de l'énoncé, qu'il soit humain, animal ou non animé. C'est notamment ce type de transfert qui permet de produire des énoncés absurdes mais dicibles et acceptables qui ne peuvent être produits en signes standard du fait de blocages sémantiques affectant certains verbes du lexique (Cuxac, 2000, p. 51). C. Cuxac explique aussi que la grande iconicité renferme une plus profonde complexité structurale et fonc-

tionnelle. Il remarque que ces structures iconiques permettent de rendre compte visuellement de la temporalité d'un énoncé (déroulement temporel d'une expérience, simultanéité d'actions...) ou de la nature aspectuelle de l'action montrée (Cuxac, 2000, p. 87-90).

En ce qui concerne la visée non iconocisatrice, l'iconicité est d'un autre ordre, car on ne peut plus la déduire d'une intention du signeur de donner à voir (Cuxac, 2000, p. 131). Dans ce contexte, l'iconicité de la langue intervient à différents degrés, comme dans le lexique standard, l'ordre préférentiel de succession des signes ou encore dans l'utilisation de l'espace de signation. Sans entrer dans les détails, l'iconicité joue ici un rôle certes invisible, mais pour le moins central. Par exemple, l'iconicité limite le choix des réalisations possibles des paramètres constitutifs d'un signe. Pour reprendre l'exemple donné par C. Cuxac (2000, p. 140-141), la configuration de la main pour le signe [APÉRITIF]⁶ notamment est contrainte par une obligation de non-contradiction iconique entre le signe et son sémantisme (le signe ne pourrait pas être réalisé sans le pouce, sans quoi on ne « verrait » plus l'action de boire). Dans un autre registre, l'iconicité régit la manière de signer et l'ordre des signes dans un énoncé. Par exemple, on signera le localisant avant le localisé ou encore le tout avant la partie (2000, p. 179-187).

En définitive, C. Cuxac place l'iconicité au centre de son étude des LS et propose une théorie qui justifie à la fois les éléments propres aux LS et considérés auparavant comme relevant de la mimique (et qui remettraient en cause le statut linguistique des LS) et les éléments communs à tous les systèmes, peu importe leur modalité (ordre des composants, relations sémantiques et actanciennes).

2. Définition de la terminologie et notions fondamentales

Ayant dans le chapitre précédent montré que les recherches passées et actuelles ne permettent plus de remettre en question le statut de langue à part entière des langues des signes, nous pouvons à présent présenter plus en détail la discipline dans laquelle s'inscrit notre analyse.

2.1. Définition de la terminologie

⁶ Le signe utilisé par C. Cuxac dans son exemple est réalisé en fermant le poing, pouce levé, et en effectuant un mouvement semblable à celui que l'on fait quand on boit en levant le coude. Il correspond au signe [BOIRE] en Suisse.

Si la langue est un instrument qui peut servir différents desseins, elle vise principalement une finalité : communiquer. Dans un contexte particulier, généralement dans le cadre d'une activité socioprofessionnelle, la nécessité d'une communication efficace a fait émerger des sous-systèmes linguistiques particuliers, des variations à l'intérieur de la langue dite générale (Cabré Castellví & Cormier, 1998) ou commune (Rondeau & Vinay, 1981). Ces sous-systèmes présentent entre autres des spécificités structurelles, lesquelles sont regroupées sous le terme « phraséologie », et des unités lexicales qui véhiculent les connaissances spécialisées.

Ces unités particulières, dénommées « termes » (cf. *infra*), sont l'objet d'étude de la terminologie. Bien que les définitions diffèrent selon les auteurs, tous définissent la terminologie de près ou de loin comme « *the study and the field of activity concerned with the collection, description, processing and presentation of terms* »⁷ (Sager & Nkwenti-Azeh, 1990, cité dans, L'Homme, 2004, p.21). À noter que la terminologie ne se limite pas à l'étude des termes d'une seule et unique langue. En effet, chaque communauté linguistique véhicule les connaissances selon des termes qui lui sont propres. Dans ces conditions, la terminologie s'est développée dans le sens d'une analyse des termes de deux langues ou plus. Ce type d'étude porte le nom de terminologie bilingue ou multilingue. Cette discipline se penche également sur l'étude des relations qu'entretiennent des termes de langues différentes appelés « équivalents ». Notre travail relève donc de la terminologie, et plus précisément de la terminologie bilingue, car nous porterons notre attention sur le traitement de termes français en langue des signes.

2.2. Principales notions en terminologie

Comme expliqué ci-dessus, le présent travail relève de la terminologie bilingue, à savoir de la terminologie en français et en langue des signes française de Suisse romande. Dès lors, cette étude s'articule autour de la notion de terme et de la relation d'équivalence que des termes de langues différentes entretiennent entre eux. Avant toute réflexion pratique, il est donc indispensable de définir précisément ces notions. Ces définitions font l'objet des paragraphes qui suivent.

⁷ *Notre traduction* : « La discipline scientifique et pratique concernée par la collecte, la description, le traitement et la présentation des termes. »

2.2.1. Le terme

La notion de « terme », centrale en terminologie, est aujourd'hui encore largement disputée parmi les spécialistes. Partisans d'une approche conceptuelle et prescriptive ou d'une vision plus linguistique et descriptive, les auteurs proposent une variété de définitions dans leurs travaux. Pour notre étude, nous avons décidé de nous en tenir à la définition établie par M.-C. L'Homme, qui pose que « les termes sont des unités lexicales dont le sens est envisagé par rapport à un domaine de spécialité, c'est-à-dire un domaine de la connaissance humaine, souvent associé à une activité socioprofessionnelle » (2004, p. 22). Deux aspects de cette définition fondent ici la notion de terme : celle d'*unité lexicale* et celle de *domaine de spécialité*. Premièrement, un terme est donc un élément appartenant au lexique d'une langue au même titre que n'importe quelle autre unité. Deuxièmement, une unité terminologique se distingue d'une unité lexicale par le fait qu'elle s'inscrit dans un contexte spécifique, une situation « marquée » (Cabré Castellví & Cormier, 1998, p. 21), et qu'elle sert à la transmission de connaissances propres à ce contexte.

2.2.2. Équivalence et vide terminologique

2.2.2.1. Équivalence

Tant en langue générale qu'en langue de spécialité, il est admis par plusieurs auteurs que chaque langue découpe la réalité selon des concepts différents (Arntz, Picht, & Schmitz, 2014, p. 141 et ss ; Ballabriga, 2005 ; Yaguello, 1981, p. 96-98). Ce qui est vrai pour les nuances des signifiés des unités lexicales en langue générale l'est donc aussi pour les concepts en langue de spécialité. Se pose alors la question de savoir si un terme en langue A correspond à un terme en langue B. Autrement dit, si le terme en langue A renvoie à un concept A qui se compose des mêmes caractéristiques que le concept B évoqué par le terme en langue B (Campenhoudt, 2001, p. 194-195 ; L'Homme, 2004, p. 115) ou pour reprendre R. Arntz, H. Picht et D. Schmitz : « *Zwei Benennungen sind grundsätzlich dann als äquivalent zu betrachten, wenn sie in sämtlichen Begriffsmekmalen übereinstimmen, d.h. wenn begriffliche Identität vorliegt* »⁸ (2014, p. 145). Si tel est

⁸ *Notre traduction* : « Deux dénominations doivent en principe être considérées comme des équivalents quand l'ensemble de leurs caractéristiques sémantiques correspondent, soit quand il y a identité conceptuelle. »

le cas, on parlera donc d'*équivalents*. Le degré de correspondance conceptuelle entre les langues peut toutefois varier pour chaque langue de spécialité ; cela dépend fortement du développement historique de chacun de ces sous-systèmes linguistiques (Arntz et al., 2014, p. 142). En comparant les termes de deux langues différentes, on pourra ainsi constater que deux termes peuvent avoir un *degré d'équivalence* plus ou moins important. Ainsi deux termes, donc deux concepts, peuvent-ils correspondre totalement, en partie ou l'un peut inclure l'autre (on parlera de relation non isomorphe), voire peuvent ne pas correspondre du tout. Dans le cas où ils correspondent partiellement, la question est de savoir si les différences conceptuelles sont telles que les deux unités peuvent encore être considérées comme des équivalents ou non. En somme, lorsque leur degré d'équivalence est total ou très important, deux termes sont considérés comme équivalents. Par contre, quand ce niveau de correspondance conceptuelle est faible ou nul, les deux termes ne peuvent alors plus être vus comme équivalents (Arntz et al., 2014, p. 144-148). Se pose alors le problème d'un vide terminologique qu'il faudra combler pour le traducteur ou l'interprète en situation.

2.2.2.2. *Vide terminologique et lacune*

Dans le cadre d'un travail de traduction ou d'interprétation, le traducteur ou l'interprète s'appuie sur les banques de données terminologiques multilingues mises au point par les terminologues et les terminographes pour trouver les équivalences adéquates. Malheureusement, ces derniers sont parfois confrontés à ce que R. Arntz, H. Picht et D. Schmitz nomment des « *terminologische Lücke* »⁹ (2014, p. 158-162).

Pour R. Arntz, H. Picht et D. Schmitz, la notion de vide terminologique recouvre en réalité deux aspects : il existe le *vide de dénomination* (*Benennungslücke*) et le *vide de concept* (*Begriffslücke*). En ce qui concerne le vide de dénomination, celui-ci apparaît quand le système conceptuel de deux langues est le même, mais que l'un des systèmes ne nomme simplement pas un concept. C'est le cas par exemple lorsqu'un système est plus avancé qu'un autre. Les vides de concept, quant à eux, s'expliquent par le fait que les systèmes conceptuels de deux langues ne s'articulent pas de la même manière¹⁰.

⁹⁹ Notre traduction : « vide terminologique ».

¹⁰ Si l'idée d'un vide de concept est admissible, celle d'un vide de dénomination nous semble plus questionnable. En effet, si, de deux systèmes supposément articulés de manière identique, l'un ne propose pas de dénomination pour un concept, cela ne revient-il pas à dire que les concepts tenus pour équivalents sont

Par ailleurs, la notion de vide terminologique exprimée par R. Arntz, H. Picht et D. Schmitz nous rappelle celle de « vide lexical », ou « lacune », bien connue en traductologie. Selon J. Delisle, H. Lee-Jahnke et M.C. Cormier, la « lacune » se définit comme suit : « Absence en langue d'arrivée d'un mot, d'une expression ou d'une tournure syntaxique existant en langue de départ. » (1999, p. 48)

Plusieurs remarques peuvent être formulées au regard de ces deux définitions. Tout d'abord, nous constatons que la notion de « lacune » est plus étendue que celle de vide terminologique, car elle s'applique également à des tournures syntaxiques, ce qui n'est pas le cas du vide terminologique, qui ne concerne que des termes (et donc le niveau lexical ou lexico-syntaxique). On notera au passage que la dénomination « vide lexical » est problématique, car une tournure syntaxique ne relève pas du lexique. C'est pourquoi nous parlerons plutôt de « lacune » dans ce travail, pour renvoyer aux propos de J. Delisle et al. Concernant les unités lacunaires en langue d'arrivée, si la définition de vide terminologique de R. Arntz, H. Picht et D. Schmitz nous place clairement dans une approche spécialisée et terminologique, la notion de « lacune » pourrait aussi bien correspondre à des unités spécialisées qu'à des unités de langue générale. Ce flou pourrait s'expliquer par le fait que l'approche adoptée par J. Delisle, H. Lee-Jahnke et M.C. Gormier est d'ordre traductologique et non pas linguistique, voire encore moins terminologique. Or, pour le traducteur et l'interprète, le terme se confond avec la notion d'unité de traduction (L'Homme, 2004, p. 54), laquelle ne se rapporte pas uniquement à des unités spécialisées. Ainsi, nous pensons que la lacune s'applique aussi bien à des termes qu'à des unités lexicales de langue générale. Le vide terminologique et la lacune sont donc deux notions proches qui semblent différer par une différence de degré plutôt que de nature.

En conclusion, nous constatons que les acceptions pour la notion de non-équivalence reposent sur une base similaire en traductologie et terminologie. Ce qui oppose toutefois les points de vue, c'est la portée de la notion, c'est-à-dire la nature des unités concernées et le degré de spécialisation du texte. Pour notre part, nous appellerons, dans la suite de ce travail, *vide terminologique* (étant donné que nous nous plaçons dans une approche terminologique plus que traductologique) l'absence en langue des signes d'une dénomination (simple ou complexe) attestée pour un terme existant en français. Cette

en réalité différents ? Nous estimons que si. De plus, dans la pratique, il nous paraît difficile d'imaginer un concept qui ne porte pas de dénomination.

définition suppose donc que, bien que la langue des signes suisse romande et le français présentent un découpage différent du réel en langue générale, les relations entre les termes en français et ceux en langue des signes sont parfaitement biunivoques. Nous estimons cette abstraction nécessaire, car nous ne disposons pas de ressources en langue des signes suffisamment fournies pour nous permettre d'établir clairement les limites sémantiques des unités lexicales en LSF-CH. Pour notre défense, nous avancerons également qu'étant donné la minorité de sourds signants qui suivent des cursus d'études supérieures (hautes écoles, universités, etc.), il est tout à fait concevable que la terminologie des domaines étudiés soit encore inexistante. Par conséquent, on ne saurait parler de relations non isomorphiques étant donné qu'il n'y a pas d'autres termes voisins avec lesquels un nouveau terme signé pourrait entrer en conflit.

2.2.2.3. *Tactiques de traduction*

Face aux manques d'équivalences, les traducteurs et les interprètes peuvent avoir recours à différentes techniques pour produire un énoncé en langue d'arrivée. Dans cette section, nous recenserons les tactiques¹¹ dont disposent les traducteurs et les interprètes pour pallier les problèmes de traduction selon la littérature spécialisée. Des définitions de ces tactiques sont fournies lorsqu'elles sont nécessaires. Fondamentalement, toutes les tactiques énumérées sont susceptibles d'être utilisées par les ILS, car elles ne sont nullement rattachées à une langue en particulier. Toutefois, certaines ne se prêtent pas à une modalité visuelle ou semblent fortement improbables dans le contexte scolaire. Ces tactiques problématiques font l'objet d'une brève réflexion visant à décider si nous les retons ou non pour la suite de notre analyse. À la suite de ces explications, nous proposons une classification des tactiques susceptibles d'être utilisées dans notre contexte de travail.

Les tactiques présentées sont celles proposées par R. Arntz, H. Picht et D. Schmitz (2014, p. 148-149) pour faire face aux vides terminologiques. À celles-ci s'ajoutent celles proposées en traductologie par A. Hurtado Albir (2001, p. 260-271). Enfin, cette liste est complétée par celles propres à l'interprétation proposée par D. Gile (1995, p. 129-135).

¹¹ Comme de nombreux auteurs (Y. Gambier, 2008 ; A. Hurtado Albir, 2001 ; S. Pointurier-Pourmin, 2014, entre autres), nous opérons une distinction entre « tactique » et « stratégie », la première étant des décisions locales prises pour faire face à une unité de traduction problématique spécifique, alors que la seconde est une approche plus globale qui oriente le traducteur et l'interprète tout au long de leur traduction.

En recourant à cette diversité d'auteurs, nous espérons obtenir un vaste panorama des tactiques susceptibles d'être utilisées durant le processus traductif. Lorsqu'une même tactique était présentée par deux auteurs différents, nous avons décidé de rassembler les deux dénominations ou définitions sous la même entrée.

Une fois les tactiques recensées pour la traduction et l'interprétation de langues orales, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux tactiques possibles en interprétation en langue des signes. Pour établir cette liste, nous nous appuierons sur les travaux de S. Pointurier-Pournin (2014, p. 268 et ss), qui a étudié les procédés mis en œuvre par les ILS pour faire face aux vides lexicaux.

Comme mentionné ci-dessus, nous débattons de la pertinence des tactiques présentées dans le contexte de l'interprétation en langue des signes en contexte spécialisé. Si aucun argument pertinent ne s'oppose à une tactique présentée, nous la retiendrons pour la suite de ce travail faute d'arguments contre. Dans le cas contraire, celle-ci sera écartée.

Tableau 1 : Tactiques de traduction

Tactique	Définition	Auteurs	Compatibilité	Remarque
Emprunt du signifiant en langue de départ Emprunt	Intégration d'une unité lexicale ou d'une expression étrangère telle quelle (2001, p. 271).	Arntz et al. Hurtado Albir	Oui	Cette tactique nécessite simplement d'adapter l'emprunt du terme français à la modalité visuelle et gestuelle de la langue des signes. Cela signifie concrètement le recours à la dactylogologie ou à la labialisation.
Création d'une nouvelle dénomination en langue d'arrivée Création discursive	Création d'une équivalence éphémère incompréhensible hors contexte (2001, p. 270).	Arntz et al. Hurtado Albir	Oui	R. Arntz, H. Picht et D. Schmitz, du fait de leur approche terminologique, parlent très certainement d'une néologie réfléchie et systématique, alors que A. Hurtado Albir évoque une création éphémère. Dans le cas d'une interprétation réelle, un interprète ne peut mener de longues réflexions avant de proposer une néologie. Nous considérons donc ici qu'il s'agit de créations éphémères. Cette création peut se faire de différentes façons, à savoir en utilisant des signes conventionnels dans une combinaison inédite, en employant des signes productifs ou en passant par une combinaison inédite des paramètres constitutifs d'un signe avec ou sans une labialisation du terme.
Explication du signifié Explication ou paraphrase	- -	Arntz et al. Gile Hurtado Albir	Oui	Cette tactique consiste à ne pas rendre un terme en langue des signes par une unité, mais à expliquer le concept qu'il désigne. Par ailleurs, cette tactique est largement utilisée en LSF de manière générale, ce qui nous fait dire qu'elle est très probable d'apparaître.

Description	Remplacement d'une unité lexicale ou d'une expression par une description de sa forme ou de sa fonction (2001, p. 270).			
Calque	Traduction littérale d'un mot ou d'un syntagme étranger (2001, p. 270).	Hurtado Albir	Oui	<p>Avant toute chose, nous pouvons nous interroger sur la différence entre le calque et la traduction littérale, tous deux énoncés par A. Hurtado Albir. On remarque que le concept de calque est expliqué en recourant à celui de traduction littérale. Le calque serait donc un type de traduction littérale. Qu'est-ce qui distingue alors les deux éléments ? La seule réponse que nous avons pu apporter à cette question réside dans la longueur de ce qui est traduit littéralement. Le calque a une portée moins large que la traduction littérale. Or, là aussi, l'auteur précise que le calque peut porter sur un syntagme, tout comme la traduction littérale. Du fait de ce flou notionnelle, nous décidons d'abroger une quelconque différence entre ces deux notions et retenons uniquement la notion de traduction littérale, comme étant la traduction mot-à-mot d'une unité lexicale simple, d'un syntagme ou d'un énoncé.</p> <p>Nous pouvons voir une analogie entre ces tactiques et ce qu'on appelle communément le français signé, qui consiste à organiser une phrase signée en respectant la grammaire et la syntaxe française plutôt que la grammaire visuelle et la sémantique de la langue des signes. Le français signé est une sorte de traduction littérale visuelle du français.</p>
Traduction littérale	Traduction mot-à-mot d'un syntagme ou d'une expression (2001, p. 271).	Hurtado Albir		
Transcodage	Traduction littérale d'une expression ou d'un terme dont l'équivalent consacré en langue d'arrivée est inconnu de l'interprète (1995, p. 133).	Gile		

				Cela étant dit, nous retenons cette tactique pour deux raisons. Premièrement, car il est tout à fait possible que l'interprète utilise du français signé sans en être conscient. Comme la langue première des interprètes que nous avons filmés est le français et non pas la LSF-CH, des interférences entre les deux langues sont possibles. Deuxièmement, car il se peut que l'ILS décide de traduire littéralement le discours français, par exemple s'il considère que la forme de l'élément en français est importante. Cela est d'autant plus vraisemblable étant donné le contexte scolaire dans lequel évoluent les ILS que nous avons étudiés.
Adaptation	Remplacement d'un élément culturel par un autre propre à la culture d'arrivée (2001, p. 269).	Hurtado Albir	Non	L'adaptation ne nous semble pas appropriée dans notre contexte d'étude, car nous considérons que le but des termes et du discours spécialisé est de véhiculer une connaissance particulière. Il ne convient donc pas, à notre avis, d'adapter cette connaissance.
Décuplement et compression linguistiques	Ajout, respectivement contraction, d'éléments linguistiques (2001, p. 269).	Hurtado Albir	Non	Le décuplement, bien que possible en interprétation en langue des signes, s'applique surtout à l'interprétation consécutive et au doublage, comme le précise l'auteure. Nous l'écartons donc. En ce qui concerne la compression linguistique, celle-ci apparaît certainement au niveau de l'interprétation en langue des signes, mais comme cela peut être plus long et délicat de discerner s'il s'agit de compression par manque de temps ou de compression inhérente à la langue des signes, je n'analyserai pas cette question ici.
Amplification et élision	Introduction de précisions qui ne sont pas formulées dans le texte de départ, respective-	Hurtado Albir	Oui Non	L'amplification semble pertinente dans notre contexte de travail, car l'interprète pourrait apporter des informations supplémentaires à l'étudiant pour qu'il comprenne mieux un concept ou un terme. Il faut rappeler qu'en dépit des avancées, technologiques notamment, les Sourds n'ont pas un accès total à l'information comme les entendants. Certains éléments qui peuvent sembler banals ou évidents

	ment suppression de précisions formulées dans le texte de départ (2001, p. 269).			à des entendants, ne le sont pas forcément à des personnes sourdes, d'où la nécessité de les expliquer ou de les contextualiser. L'éllision, par contre, nous semble peu probable, car il s'agirait d'une perte d'information pour l'étudiant sourd. Or, en contexte scolaire, celui-ci doit pouvoir recevoir autant d'informations que ses camarades et profiter pleinement des enseignements du professeur. C'est à l'étudiant ensuite de faire le tri entre les informations importantes et celles inutiles.
Compensation	Introduction à un autre endroit dans le texte d'arrivée d'un élément d'information ou d'un effet stylistique qui n'a pas été rendu au même endroit que dans le texte de départ (2001, p. 270).	Hurtado Albir	Oui	La compensation, quand elle porte sur un élément d'information et non pas sur un effet stylistique, nous semble envisageable dans notre travail. En effet, il se peut qu'un interprète, n'ayant pas de signe attesté pour un terme, ajoute des informations avec d'autres unités au cours de son discours pour compenser le vide terminologique.
Équivalence		Hurtado Albir	Non	L'équivalence est pertinente dans le contexte d'une interprétation dans un domaine spécialisé. Toutefois, étant donné que notre travail porte sur les vides terminologiques, l'équivalence n'est pas une tactique pertinente.
Généralisation	Utilisation d'une unité lexicale plus générale ou plus neutre (2001, p. 270).	Hurtado Albir	Oui	Notons que cette tactique nécessite que l'interprète dispose d'un minimum de connaissances spécialisées. Il est donc peu probable de la voir apparaître à la première occurrence d'un terme, mais elle pourrait être utilisée pour un terme qui revient à plusieurs reprises.
Restitution à un niveau d'abstraction plus élevé	Utilisation d'un hyperonyme, lorsqu'un hyponyme n'est pas disponible.	Gile	Oui	

Modulation	Changement de point de vue, d'approche ou de manière de penser opéré par rapport à la formulation en langue de départ (2001, p. 271).	Hurtado Albir	Oui	Faute d'arguments pertinents qui rendraient cette tactique inadéquate pour l'interprétation en langue des signes en contexte scolaire, nous la retenons.
Particularisation	Utilisation d'une unité lexicale plus précise ou plus concrète (2001, p. 271).	Hurtado Albir	Oui	Il s'agit du pendant de la généralisation.
Substitution (linguistique ou paralinguistique)	Transformation d'éléments linguistiques en éléments paralinguistiques (intonation, gestes) et vice-versa (2001, p. 271).	Hurtado Albir	Non	La substitution nous semble peu pertinente dans le cas du vide terminologique, car un terme, en tant que véhicule d'une connaissance spécialisée, peut difficilement être remplacé par un élément paralinguistique, en particulier par une intonation. Il est plus probable de remplacer un terme par un geste, dans certains domaines délimités, nous pensons notamment au sport ou à la médecine. Toutefois, ces domaines ne figurent pas parmi ceux qui constituent notre corpus. Pour ces raisons, nous avons décidé de ne pas retenir cette tactique.
Transposition	Changement de catégorie grammaticale (2001, p. 271).	Hurtado Albir	Non (Oui ?)	La transposition nous laisse perplexe, car la question est de savoir si les signes de la langue des signes sont classifiables en catégories grammaticales. S'il existe bien certaines variations entre des signes qui décrivent des actions ou des états et des signes qui décrivent des objets (répétition du mouvement, vitesse du mouvement notamment), ces propriétés ne permettent pas de répondre clairement à cette question, qui nécessiterait des analyses plus approfondies. Comme ces analyses ne font pas l'objet du présent travail, nous rejetons cette tactique.

Variation	Changement d'éléments linguistiques ou paralinguistiques (intonation, gestes) qui influence la variation linguistique (2001, p. 271).	Hurtado Albir	Non	Dans notre contexte de travail, l'unique type de variation qui pourrait être pertinente serait une variation fonctionnelle. Or, étant donné que le contexte d'interprétation ne varie pas, il s'agit toujours d'un enseignant (spécialiste) transmettant des connaissances spécialisées à des étudiants (semi-spécialistes), une variation de ce type ne nous semble pas pertinente.
Reconstitution par le contexte		Gile	Non	Cette stratégie (et non pas tactique) ne concerne aucunement la question du traitement du message, mais celle de l'écoute du discours.
Attente		Gile	Non	Cette stratégie (et non pas tactique) ne concerne pas l'effort de production, mais l'effort de compréhension. Elle n'est donc pas pertinente dans notre contexte de travail.
Mobilisation du collègue passif		Gile	Non	Ne peut s'appliquer que lorsque deux collègues accomplissent conjointement un mandat d'interprétation, ce qui est le cas dans notre contexte d'étude. Par ailleurs, il s'agit plus d'une stratégie pour aider l'interprète en train de traduire lorsqu'il n'a par exemple pas entendu ou pas compris. Même si l'on pourrait considérer cette technique comme une tactique, étant donné qu'elle pourrait être utilisée pour une unité particulière, nous estimons qu'elle ne constituerait pas une tactique permettant de trouver une équivalence pour autant. Ce sera ce que le collègue interprète utilisera comme signe ou ce que l'interprète lui-même produira après avoir sollicité l'aide de son collègue qu'il faudra étudier comme une tactique pour pallier un vide terminologique et pas le fait que l'ILS a sollicité son collègue.
Consultation de documents en cabine	-	Gile	Non	Cette tactique n'est pas pertinente dans le cadre de l'interprétation en langue des signes, étant donné que l'ILS n'est pas en cabine et ne peut consulter de documentation pendant qu'il signe.

Reproduction phonétique approximative	-	Gile	Oui	Étant donné que le mouvement des lèvres entre en jeu en langue des signes française (labialisation), cette tactique pourrait être utilisée par les ILS.
Omission tactique	-	Gile	Non	Commençons par dire que D. Gile distingue l'omission volontaire de l'omission involontaire. Nous estimons d'une part qu'il est difficile pour le chercheur de reconnaître si un interprète a intentionnellement décidé de ne pas rendre une unité en langue cible sans passer par un entretien avec l'interprète en question. Or, dans notre cas, nos recherches n'incluent pas de tels entretiens. Aussi nous est-il presque impossible de faire la différence entre ces deux types d'omissions dans l'absolu. De plus, les langues ont des organisations et des structures d'énonciation différentes. Par conséquent, il se peut qu'un terme ne soit pas repris dans la phrase interprétée, car elle serait porteuse de nuance, peu idiomatique ou malvenue. On ne saurait alors dire qu'il s'agit d'une omission tactique. Finalement, nous envisageons avec peine un cas où un ILS ne répèterait sciemment pas un terme dans un contexte scolaire, alors que les termes véhiculent précisément les notions que les étudiants sont en train d'apprendre.
Interpellation des auditeurs	-	Gile	Non	Cette tactique ne relève pas de la production d'un énoncé et ne nous concerne donc pas.
Simplification	-	Gile	Non	La simplification est une stratégie d'ordre général plus qu'une tactique.
Discours parallèle	Production d'un discours parallèle au véritable discours prononcé compatible avec l'identité et la position de l'orateur et avec la situation (dans des cas extrêmes où les	Gile	Non	Cette tactique ne nous semble pas pertinente dans le cadre du traitement des termes en milieu scolaire. En effet, nous imaginons mal une situation dans laquelle le côté informatif du discours serait négligeable par rapport à d'autres considérations, mettons politiques ou religieuses par exemple.

	conditions de travail sont particulièrement mauvaises et où l'interprète pense qu'il est impératif de parler)			
« Naturalisation sauvage »	Adaptation phonétique ou morphologique d'un terme dont l'équivalent en langue d'arrivée est inconnu de l'interprète (1995, p. 133).	Gile	Non	La naturalisation sauvage, tant dans son volet phonétique que morphologique, nous semble peu applicable au contexte de la langue des signes. En effet, la langue des signes utilisant une modalité visuelle par opposition à la langue parlée, qui utilise une modalité sonore, nous ne pouvons pas adapter « phonétiquement » en langue des signes. Cela reviendrait à dire qu'un son en langue parlée correspondrait à la réalisation particulière de l'un des paramètres d'un signe (forme de la main, mouvement...), ce qui n'est pas concevable. De la même manière, il n'est pas possible de trouver de réelle correspondance entre les morphèmes d'une langue orale et les signes en langue des signes.
Renvoi des auditeurs à une autre source d'information	-	Gile	Oui	Dans notre contexte de travail, les supports visuels (feuilles, livres, présentations PowerPoint...) sont très utilisés et il nous semble donc tout à fait possible que l'ILS s'y réfère.
Permutation des informations dans la restitution	-	Gile	Non	Ce procédé relève d'un niveau plus élevé (énoncé) que celui de l'unité et nous ne comprenons pas réellement en quoi la permutation des informations permettrait de résoudre un cas de vide terminologique. Celui-ci demeurerait, mais serait simplement situé à une autre place dans l'énoncé en langue cible.
Prise de notes	-	Gile	Non	La prise de note n'est pas envisageable pour un ILS en interprétation simultanée, qui utilise ses mains pour signer.

Modification du décalage chronologique orateur-interprète	-	Gile	Non	D'une part, il s'agit là d'une stratégie plus que d'une tactique. D'autre part, elle ne relève pas de la restitution d'unités en langue d'arrivée.
Restitution anticipée des premiers segments de la phrase	-	Gile	Non	Idem
« Fermeture » du microphone	-	Gile	Non	Idem

Tableau 2 : Tactiques propres à l'interprétation en langue des signes (S. Pointurier-Pournin)

Labialisation	La labialisation consiste à articuler le mot français sans voix.
Dactylogogie	La dactylogogie consiste à utiliser l'alphabet manuel de la langue des signes pratiquée afin d'épeler un mot de la langue orale.
Emprunt à la LS(F)	L'emprunt à la LS consiste à prendre un signe dont la valeur sémantique est proche d'une unité en langue orale sans équivalent signé propre et de lui attribuer un nouveau sens en l'accompagnant d'une labialisation ou d'une dactylogogie nouvelle.
Scénarisation	La scénarisation, qui s'appuie notamment sur la notion de transferts de C. Cuxac (2000, p. 31 et ss), consiste à mettre en scène visuellement des éléments de discours qui condensent le sens de l'énoncé.
Français signé	Le français signé consiste à signer un énoncé ou une unité en suivant les règles de construction de la langue française, au lieu de la grammaire visuelle de la langue des signes.
Périphrase (ou explicitation)	La périphrase consiste à exprimer une notion lexicale à travers un énoncé complet plutôt qu'avec une unité lexicale seule.
Représentation visuelle du support de cours	L'auteur ne définit pas réellement cette tactique. Nous pensons qu'il s'agit de la même tactique que celle de D. Gile dénommée « Renvoi à une autre source d'information ».

Signe – 1ère lettre	À mi-chemin entre la labialisation et la dactylogogie, il s'agit de signer la première lettre du mot français tout en le labialisant. Souvent, la lettre signée s'accompagne d'un petit mouvement de la main (rotation, agitation...).
Siglaision	La siglaision consiste à épeler un sigle ou un acronyme consacré au lieu de l'unité dans son ensemble. Le terme « siglaision » peut à première vue sembler restrictif, car il ne renvoie qu'aux sigles et exclut les acronymes. Rappelons que la distinction entre ces deux notions tient à la manière de lire l'abréviation en question. Un sigle se prononcera lettre par lettre, alors que l'acronyme se prononcera comme une unité lexicale normale. Or, en langue des signes, la dactylogogie implique inévitablement une lecture lettre par lettre. C'est certainement ce qui explique le choix terminologique de l'auteur.
Énumération d'éléments suggérant un ensemble	Il s'agit de lister plusieurs sous-éléments d'un tout afin de véhiculer l'idée de l'ensemble.
Création d'un signe par sosie labial	Le sosie labial consiste à créer le sens du signe par la similitude de la prononciation labiale d'un autre mot français connu de la personne (par exemple, les unités « voix » et « voie » sont signées de la même manière du fait de leur identité de prononciation à l'oral.

Nous allons à présent proposer un tableau synthétique et récapitulatif des tactiques susceptibles d'être utilisées par les ILS dans notre contexte de travail. Pour cette classification, nous nous appuyerons en partie sur le travail de lexicographie des signes spécialisés de K. Reiner et G. Langer (2012, p.13-17), qui distinguent deux types de méthodes employées par les Sourds pour traiter des termes allemands. Premièrement, les traductions en langue des signes orientées vers la dénomination en langue orale (*Wortbezogene Gebärden*). Deuxièmement, les traductions orientées vers le concept (*Inhaltsbezogene Übersetzung*). La séparation entre ces deux catégories repose sur la relative importance des constituants des termes signés. Si ce qui prime est le lien avec la forme orale ou écrite de l'unité en langue de départ (allemand en l'occurrence), alors l'équivalent signé tombe dans la première catégorie ; si c'est le concept, le signifié des signes qui prime le mot, l'équivalent signé appartient à la seconde catégorie. Si nous approuvons ce découpage, nous souhaitons modifier quelque peu cette typologie, ou plutôt déplacer la frontière établie par les auteurs. À notre sens, K. Reiner et G. Langer ne tiennent pas suffisamment compte de la forme de l'équivalence proposée en langue des signes dans leur typologie. En effet, les auteurs regroupent sous la même catégorie (*inhaltsbezogene Übersetzung*, traductions orientées vers le concept) des équivalences proposées au moyen d'un signe productif ou d'une représentation iconique d'un concept et des équivalences proposées sous la forme d'une explication d'un concept. Or, nous pensons que ces différentes équivalences ne sauraient être considérées de manière identique. En effet, on ne peut raisonnablement pas tenir une explication pour un terme. Il convient donc dans un premier temps de faire la différence entre ce qui relève d'une équivalence terminologique au sens strict (qu'on pourrait déterminer en se demandant si l'équivalence proposée pourrait figurer dans une fiche terminologique) et une équivalence au sens large. Ainsi la typologie que nous proposons se construit-elle sur celle de K. Reiner et G. Langer, mais tient également compte de cette nécessité de distinguer entre les types d'équivalence terminologique. La première frontière se situe au niveau de leur « valeur » terminologique. S'il s'agit d'une unité (simple ou complexe), il s'agira d'une équivalence formelle. S'il s'agit d'une explication ou d'une autre reformulation, il s'agira d'une équivalence sémantique. Cette distinction nous paraît indispensable si nous voulons observer si la notion de terme est pertinente pour l'ILS en milieu scolaire. Ensuite, pour maintenir la typologie des auteurs, nous proposons de diviser la catégorie des équivalences formelles en deux sous-catégories : équivalence basée sur la langue source et équivalence basée sur la langue

cible. La distinction se fonde sur l'importance des composants des termes signés, comme pour la typologie de K. Reiner et G. Langer. Illustrons cela à l'aide d'un schéma.

Tableau 3 : Ancienne et nouvelle typologie des tactiques

Équivalence orientée vers la dénomination		Équivalence orientée vers le concept
<i>Ex. : prépondérance de la labialisation, dactylogogie combinée à un signe iconique</i>		<i>Ex. : modification d'un signe conventionnel, utilisation de signes productifs, reformulation et description du concept</i>
Équivalence formelle		Équivalence sémantique
Équivalence basée sur la langue source	Équivalence basée sur la langue cible	
<i>Ex. : prépondérance de la labialisation, dactylogogie</i>	<i>Ex. : modification d'un signe conventionnel, utilisation de signe iconique,</i>	<i>Ex. : reformulation et description du concept</i>

Après traitement des données de notre tableau des tactiques et sur la base de la distinction présentée ci-dessus, nous proposons la classification suivante :

Tableau 4 : Synthèse des tactiques de traduction

Tactiques d'équivalence formelle	
a) basées sur la langue de départ	Emprunt à la langue orale (par la labialisation seule ¹² , la dactylogogie ou le signe de l'initiale accompagné de la labialisation), emprunt à la LSF (+labialisation/+dactylogogie) ¹³ , traduction littérale (français signé), sosie labial ¹⁴ , renvoi des auditeurs à une autre source d'information ¹⁵
b) basées sur la langue d'arrivée	Création d'une nouvelle dénomination en langue d'arrivée
Tactiques d'équivalence sémantique	
Reformulation ou changement de niveau sémantique	Explication du signifié, amplification, modulation, scénarisation, énumération suggérant un ensemble, siglaison, restitution à un niveau d'abstraction plus élevé (généralisation), particularisation, compensation

¹² Nous considérons la reproduction phonétique approximative comme étant une labialisation approximative.

¹³ Nous plaçons l'emprunt à la LS(F) comme une tactique basée sur la langue de départ, en l'occurrence la langue orale, qui oriente cette tactique. En effet, bien que l'on recoure à un signe, l'attention porte sur sa proximité avec un élément de la langue de départ, et le nouveau sens du signe est attribué en fonction de l'unité de langue de départ. Celle-ci nous semble donc primer l'unité signée.

¹⁴ De même que pour l'emprunt à LS, le sosie labial se fonde sur la proximité de deux unités de la langue orale, soit la langue de départ, d'où son rattachement aux tactiques basées sur la langue de départ.

¹⁵ Nous considérons que le renvoi à une autre source d'information implique que l'équivalence pour le terme en langue orale est la forme écrite du terme auquel fait référence l'interprète.

Cette classification nous permettra d'analyser et de classer les tactiques repérées dans notre corpus vidéo. Nous pourrons ainsi mieux constater quelles méthodes sont utilisées par les interprètes en langue des signes face aux vides terminologiques.

3. La terminologie et la terminographie appliquées aux langues des signes : Panorama des études théoriques et pratiques sur la terminologie en langue des signes

Si à l'heure actuelle les langues des signes font l'objet d'un nombre croissant d'études linguistiques et lexicographiques, rares sont encore les études terminologiques qui s'intéressent à ces systèmes visuels. À ce propos, certains affirment, comme Konrad Reiner, docteur à l'Institut für Deutsche Gebärdensprache und Kommunikation Gehörloser (IDGS) que :

« Die Frage, ob es in Gebärdensprachen überhaupt Terminologiearbeit, die im Unterschied zur Fachlexikographie stärker am Begriff und seiner systematischen Darstellung orientiert ist, gibt, lässt sich im Grossen und Ganzen mit nein beantworten. »¹⁶ (Reiner, 2012, p. 8)

Et d'ajouter : *« Die Gebärdensprachlinguistik ist ein noch sehr junges Forschungsgebiet und es ist daher nicht verwunderlich, dass sich noch keine Terminologie etabliert hat. » (Reiner, 2012, p. 8)¹⁷*. Jusqu'à présent, les quelques travaux en terminologie se sont surtout bornés à la création d'équivalences terminologiques pour des termes des langues orales dans le but de permettre la transmission de contenus spécialisés :

« Den Mangel an Fachgebärden, im Sinne einer äquivalenten Entsprechung zu den in Lautsprachen bereits vorhandenen Fachwörtern, versuchte man durch die Erarbeitung von Fachgebärdenlexika zu beseitigen. Es ging dabei nicht um einen systematischen Ausbau von Gebärdensprachen, sondern um die Erfassung und

¹⁶ Notre traduction : « Quant à savoir s'il existe en langue des signes un travail terminologique qui, par opposition à la lexicographie spécialisée, s'oriente plus fortement vers le concept et sa représentation systématique, l'on peut dire globalement que non. »

¹⁷ Notre traduction : « La linguistique des langues des signes est un domaine de recherche encore très jeune, et il n'est pas surprenant que la terminologie ne se soit encore développée. »

Erweiterung der lexikalischen Mittel, die Gebärdensprachen zur Verfügung stehen, um möglichst effizient auch fachspezifische Inhalte zu kommunizieren. »¹⁸
(Reiner, 2012, p. 9)

À titre d'exemple, on citera le projet de lexique des termes techniques de la Langue des Signes Suisse allemande (*Deutschschweizerische Gebärdensprache, DSGS*) réalisé conjointement par la Haute École de Pédagogie curative de Zurich (Hochschule für Heilpädagogik Zürich) et la Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS), ainsi que l'École Professionnelle pour Malentendants, Zurich-Oerlikon. Ce projet visait à créer des équivalences terminologiques en langue des signes pour des termes relevant des domaines de l'économie et de la nutrition. L'approche choisie par les instigateurs du projet était de type onomasiologique. En effet, il s'agissait de partir du concept défini par des experts sourds du domaine pour aboutir à la création ou à la sélection d'une forme signée (Reiner, 2012, p. 10). Plus récemment, une linguiste et un astronome de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) se sont lancés dans un projet, dont le but est de créer un lexique en langue des signes québécoise (LSQ) pour l'astronomie. Là encore, l'équipe de chercheurs a opté pour une approche onomasiologique, en partant du concept pour aboutir à une forme signée (Caza, 2017). Enfin, on citera encore l'ESBAM (École supérieure des Beaux-Arts de Marseille), qui a lancé un projet de recherche en 2005 avec pour objectif de créer le vocabulaire signé nécessaire pour suivre des études d'arts (Pointurier-Pournin, 2014, p. 139).

Le fait que les chercheurs ont tardé à s'intéresser à la terminologie en langue des signes peut s'expliquer historiquement par le fait que la priorité a longtemps été de prouver le statut linguistique des langues des signes, statut d'autant plus difficile à obtenir qu'il fallait également faire reconnaître l'équivalence d'un canal de communication visuel-gestuel au canal auditif-vocal des langues orales (Golinucci, 2014, p. 14), afin notamment de pouvoir revendiquer la reconnaissance des LS auprès des instances étatiques. Cependant, ce statut étant à l'heure actuelle acquis dans les milieux intellectuels, on ne

¹⁸ *Notre traduction* : « On essaya de combler le manque de signes spécialisés, au sens d'équivalents pour les termes existants en langues orales, en créant des lexiques de signes spécialisés. Cependant, on ne procéda pas à un développement systématique des langues signées, mais plutôt à un recensement et à un accroissement des moyens lexicaux des langues des signes, afin de communiquer aussi des contenus spécialisés le plus efficacement possible. »

peut que s'étonner de l'absence de travaux terminologiques en LS dans une société où la spécialisation est devenue un absolu et où les Sourds et les interprètes doivent toujours plus recourir à du vocabulaire spécialisé.

Partie B : Problématique et méthodologie

Jusqu'ici, nous avons exposé les bases théoriques qui nous ont permis d'élargir l'horizon de nos connaissances sur les langues visuelles et d'alimenter notre réflexion sur la problématique de la terminologie en langue des signes. Dans la suite de ce travail, nous allons mettre en pratique ces connaissances au travers d'une analyse qualitative menée sur la base d'un corpus vidéo de plus d'une heure. Cette confrontation entre données théoriques et réalité pratique vise à apporter des éléments de réponse aux questionnements qui ont fait naître cette recherche.

Une présentation circonstanciée de ces problématiques et de la méthodologie que nous avons utilisée pour y répondre constitue les deux prochains chapitres de cette partie. Enfin, avant d'entrer pleinement dans l'analyse de notre corpus, nous exposerons certaines considérations et pratiques que nous avons retenues dans le traitement de nos données et qui influencent la nature de nos résultats.

4. Hypothèse de départ

La traducteur, confronté quotidiennement à des textes spécialisés, ne peut faire fi de la terminologie, sans quoi son texte risque d'être incompréhensible pour les lecteurs avertis. Mais la terminologie n'est pas propre au message écrit. Les interprètes de langues orales ou de langues des signes également se retrouvent confrontés à des termes durant leur pratique. Les interprètes approchent-ils la terminologie de la même manière que les traducteurs ? C'est que ces derniers peuvent s'appuyer sur de nombreuses ressources dont ne disposent pas les interprètes. Comment les interprètes font-ils alors pour restituer en langue cible des termes lorsqu'ils ne peuvent accéder à ces précieuses ressources et plus généralement, tiennent-ils compte de la notion de terme ? Ces réflexions sont à la base du présent travail. Nous souhaitons savoir si les notions de terminologie et de terme étaient pertinentes dans le contexte de l'interprétation, en particulier pour l'interprétation en langue des signes. Autrement dit, les interprètes en langue des signes accordent-ils un statut particulier au niveau discursif ou lexical aux unités considérées comme des termes en français ?

Pour répondre à cette question, et c'est là le cœur de ce travail, nous allons recenser et étudier les tactiques mises en œuvre par les interprètes en langue des signes lors d'une interprétation pour faire face aux absences d'équivalences terminologiques dans des textes spécialisés. Ce sont en effet ces absences d'équivalences qui nous indiqueront

si l'interprète privilégie une traduction tournée vers le terme un tant qu'unité, et donc conserve une dimension terminologique, ou une traduction tournée vers le sens, et efface la notion de terme. Pour étudier les tactiques des interprètes, nous avons souhaité travailler dans le contexte scolaire, car c'est un contexte dans lequel le terme occupe une place centrale tant sous l'angle conceptuel (les étudiants doivent apprendre de nouveaux concepts) que sous l'angle linguistique (les étudiants doivent également apprendre la forme linguistique qui permet de dénommer ces concepts). Par ailleurs, ce contexte présente d'autres caractéristiques intéressantes. Premièrement, nous pouvons avoir accès à plusieurs discours et à plusieurs interprétations, ce qui nous permettrait de voir s'il existe des tendances générales indépendantes de la personnalité des ILS. Deuxièmement, du fait que les destinataires du discours sont des étudiants (donc des semi-spécialistes), celui-ci n'est pas trop technique. En effet, si le discours interprété était destiné à des spécialistes aguerris, nous pourrions supposer que l'interprète, n'étant pas forcément spécialiste lui-même, serait contraint d'interrompre l'interlocuteur pour demander des explications (ce qui fausserait les résultats) ou ne pourrait simplement pas suivre pleinement le discours et épèlerait tous les termes inconnus. Comme l'ILS est ici face à de semi-experts, nous pensons qu'il sera plus à même de comprendre le discours et donc d'orienter ses choix traductifs de manière raisonnée et critique. Troisièmement, les données sont relativement facilement accessibles. En effet, il aurait été plus difficile d'obtenir des données réelles dans un hôpital ou au sein d'une entreprise, car les informations échangées peuvent être confidentielles ou d'ordre privé. Toutefois, le contexte scolaire présente également une contrainte de taille qu'il ne faut pas négliger lors de notre analyse : l'interprète est, dans une certaine mesure, orienté dans ses choix traductifs du fait de la nature pédagogique du discours en langue source. L'ILS doit de fait maintenir l'effet pédagogique du discours. Le public sourd qui fait face à l'interprète produit une écoute toute particulière, car il est là pour apprendre. L'interprète doit alors rendre avec précision non seulement le contenu du discours, mais il doit également transférer la démarche pédagogique qui sous-tend le discours du professeur entendant.

Par le recensement des procédés observés lors de situations réelles, nous tenterons de voir si certaines tendances semblent se dégager dans le contexte particulier que représente l'interprétation en milieu scolaire. Nous chercherons à comprendre si certains procédés sont privilégiés à d'autres dans ce contexte et les raisons ou les conditions de ces choix. En effet, dans ces circonstances, nous postulons que les ILS doivent tenir compte de la notion de terme d'une manière ou d'une autre pour ne pas trahir le discours du

professeur. De plus, nous pensons que les ILS privilégieront dans cette idée des tactiques relevant des équivalences formelles (emprunt au français, dactylogogie, labialisation, français signé...), de manière que l'étudiant sourd puisse assimiler les termes utilisés par le professeur. L'ILS n'est en effet pas censé endosser le rôle du professeur et expliquer les termes à l'étudiant, d'autant plus qu'il est rarement aussi spécialisé que le professeur dans le domaine dans lequel il interprète.

5. Méthodologie

5.1. Constitution d'un corpus d'analyse

À la base de toute réflexion sur la langue, il y a des corpus de textes écrits ou oraux, soit pour reprendre la définition de J. Sinclair (McHardy Sinclair, 1996) « [...] *a collection of pieces of language that are selected and ordered according to explicit linguistic criteria in order to be used as a sample of the language* »¹⁹. De cette définition, nous pouvons ressortir trois caractéristiques fondamentales qui définissent la notion de corpus. Premièrement, il s'agit d'un ensemble de textes. Un unique texte ne saurait constituer un corpus à lui tout seul. Deuxièmement, les échantillons de la langue sont authentiques, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été synthétisés artificiellement par le chercheur, mais qu'ils sont issus d'une situation de communication réelle. Finalement, ces textes sont sélectionnés, ce qui implique la nécessité de définir en amont des critères clairs qui déterminent la conservation ou l'exclusion d'un texte. Il existe une multitude de formes de corpus en fonction du but que celui-ci permet de remplir. Pour notre travail, nous avons constitué un corpus dit « spécialisé ». Ce type de corpus sert à l'étude de phénomènes spécifiques et est restreint par différents critères.

Différents paramètres ont compliqué l'élaboration de notre corpus. Premièrement, et c'est là une contrainte inhérente à la notion de corpus, celui-ci doit se composer de données réelles provenant de situations observées concrètement. Cela restreint d'une certaine façon le nombre d'échantillons disponibles, car il faut, pour être retenu, qu'un cas respecte tous les critères théoriques définis en amont par le chercheur. Dans notre cas, ces critères étaient que l'interprétation devait s'effectuer du français vers la langue des signes

¹⁹ *Notre traduction* : « [...] un ensemble de fragments de la langue sélectionnés et classés selon des critères linguistiques précis afin d'être utilisés comme échantillon de la langue. »

suisse romande, qu'il fallait pouvoir enregistrer à la fois le discours oral de l'orateur et la version signée de l'interprète pour constituer un corpus bilingue, que l'interprétation devait relever du milieu scolaire et qu'elle devait porter sur un texte spécialisé. Deuxièmement, notre contexte de travail, le milieu scolaire, est tout de même délicat. Il est difficile d'obtenir un large éventail d'institutions qui acceptent de prendre part à des projets de recherche tels que le nôtre, ce qui limite une fois de plus le nombre de données potentielles. Il nous a également fallu trouver des interprètes qui acceptent d'être filmés. Troisièmement, nous avons dû nous limiter à un nombre restreint de cours, car contrairement à ce qui est le cas pour des textes écrits, le traitement de données audio et vidéo (inhérentes à l'observation de la langue des signes) requiert nettement plus de temps que le traitement de données écrites et notamment un temps de retranscription des données.

Un établissement scolaire du niveau tertiaire accueillant un étudiant sourd qui recourt à des interprètes en langue des signes pour l'ensemble de ses cours a accepté de nous accueillir. Après avoir obtenu l'accord du recteur, nous avons contacté les professeurs et les interprètes qui assurent l'enseignement et l'interprétation pour cet étudiant. L'ensemble des professeurs contactés, soit 9, ont tous accepté d'être enregistrés. Les cours enregistrés ont ainsi porté sur des domaines variés comme les mathématiques, la comptabilité ou encore l'informatique, tous ayant néanmoins comme dénominateur commun l'économie. Les cours dispensés s'appuyaient pour la plupart sur une présentation PowerPoint plus ou moins détaillée et étaient dispensés *ex cathedra*. Les cours de mathématiques, d'économie (2 cours), d'informatique et de comptabilité comportaient également une partie de correction d'exercices. Le cours de management était majoritairement composé d'exposés d'étudiants qui n'ont pas été enregistrés. En ce qui concerne les interprètes, sur les 8 sollicités, 6 ont accepté d'être filmés, dont un pour un cours uniquement (au lieu de deux). L'interprétation en langue des signes a été filmée au moyen d'une caméra, le discours des professeurs grâce à un dictaphone et au micro de la caméra. La bande-son de la caméra nous a en effet servi d'enregistrement de secours au cas où le dictaphone serait défectueux. Cette sécurité s'est d'ailleurs révélée salvatrice pour un cours. Le temps total de cours enregistrés s'élève avant traitement à plus de 490 minutes (8 h 12 min 29 sec) (vidéo). Les enregistrements se sont déroulés sur trois semaines entre les mois de mai et juin 2018 à raison d'un cours la première semaine, six cours la deuxième semaine et deux cours la troisième semaine. Le tableau ci-dessous résume les données brutes que nous avons récoltées. Les différences entre la durée de la piste audio et

vidéo s'expliquent par le fait que nous ne pouvions arrêter le dictaphone durant le cours alors que nous pouvions interrompre le tournage au gré des interventions.

Cours	Interprète(s)	Domaine > sous-domaine	Durée enregistr. [audio/vidéo]	Remarque
1	A	Mathématiques > Probabilités	89'14"/38'22"	Séance d'exercice
2	A	Macroéconomie > Monnaie	32'44"/31'11"	Dictaphone défectueux
3	A	Économie > Mafia	83'31"/12'18"	Séance d'exercice
4	B	Management > Ressources humaines (tests de personnalité)	41'52"/58'24"	Exposé d'étudiant
5	B + C	Marketing > Stratégie d'exploitation du marché	79'13"/57'50"	-
6	B + D	Stock > Gestion des stocks	88'00"/84'14"	-
7	B + D	Comptabilité > Fusion	75'34"/63'58"	Correction d'exercices et séance d'exercices, dictaphone défectueux
8	E + F	Informatique > Excel	87'21"/68'27"	Correction d'exercices
9	E + F	Droit > Contrats	84'14"/77'45"	-

Pour des questions de temps et d'efficacité, ainsi que pour éviter une certaine redondance, nous avons sélectionné 4 cours pour notre étude. Les trois premiers cours choisis sont les cours de mathématiques, de macroéconomie et d'économie. Ce choix se fonde sur le fait que c'est le même interprète qui a assuré l'interprétation de ces trois cours. Ainsi, il est intéressant d'étudier si face à des discours de formes différentes, un même interprète adopte les mêmes tactiques face au vide terminologique ou, au contraire, si celles-ci varient selon la structure du discours. Le quatrième cours est le cours de droit.

Celui-ci a été interprété par un binôme d'interprètes. Nous souhaitons ici analyser si un interprète travaillant en binôme utilise les mêmes tactiques que son collègue. Concluons en précisant que des séquences d'environ 15 minutes par cours (ou par interprète, pour le cours à deux interprètes) ont été étudiées pour restreindre le nombre de termes à analyser, ce qui donne un total d'environ 83 minutes de cours analysées.

5.2. Traitement du corpus

5.2.1. Traitement des données audio

Une fois l'ensemble des cours enregistré, nous avons dû traiter les données audio dans un premier temps, avant de monter les données vidéo dans un second temps (cf. *infra*). En effet, le contexte de l'enregistrement n'étant pas maîtrisable du fait de son authenticité, il est arrivé que des éléments enregistrés doivent être effacés. En ce qui concerne les données audio, il nous a fallu effacer les interventions spontanées des étudiants qui ont été enregistrées soit par le dictaphone soit par le micro de la caméra. Pour cela, nous avons utilisé le logiciel de montage audio Audacity d'une part et les logiciels Adobe Premiere Pro et Adobe Audition d'autre part. Chaque cours a ainsi été monté de manière à ne conserver que le discours du professeur traduit par l'interprète.

À la suite de cela, les discours ont été transcrits grâce à un simple logiciel de traitement de texte de manière qu'ils soient plus facilement manipulables et analysables.

5.2.2. Traitement des données vidéo

Une fois le traitement des données audio terminé, nous sommes passé au montage des données vidéo. Le montage des vidéos avait fondamentalement pour but de ne conserver que l'interprétation du professeur transcrit. Nous avons donc effacé toutes les séquences filmées qui correspondaient à des interventions spontanées des étudiants. Nous avons toutefois dû procéder également à d'autres retouches. En effet, certains professeurs se déplaçaient énormément durant leur cours et il est arrivé qu'ils passent devant l'interprète en train d'être filmé ou qu'ils apparaissent dans le champ de la caméra. Nous avons dans la mesure du possible flouté ces passages. Si cela n'était pas possible, nous avons effacé ces passages. Il est aussi arrivé que des étudiants sortent durant le cours et passent dans le champ de la caméra, ce qui nous a contraint à flouter ou à effacer ces séquences également. Enfin, comme nous étions assis dans la salle de classe avec les autres étudiants

et ne pouvions pas nous déplacer afin de ne pas perturber le déroulement du cours, il est arrivé que des étudiants apparaissent dans le champ de la caméra lorsque nous suivions les déplacements des interprètes avec la caméra. Nous avons donc également flouté ou effacé ces passages. Les vidéos ont été retouchées et montées grâce au logiciel Adobe Premiere Pro.

5.2.3. Recherche de la terminologie

Une fois tous les discours transcrits et les vidéos montées, nous avons pu procéder à l'extraction des termes français. Pour cette étape, nous avons décidé de procéder à une extraction manuelle des termes. Cette méthode d'extraction classique est plus adaptée à notre contexte de travail pour différentes raisons. Premièrement, comme les différents cours qui constituent notre corpus d'analyse sont relativement courts, une extraction manuelle est plus rapide. Deuxièmement, comme les cours enregistrés et filmés relèvent de différents domaines, nous ne pouvons pas les traiter en gros, mais devons les exploiter individuellement. Or, une extraction automatique requiert un certain volume de données pour être efficace. Aussi, si nous voulions utiliser un extracteur de termes, nous serions obligés de chercher d'autres textes issus du même domaine pour que l'extracteur s'appuie sur un certain nombre de données pour extraire des données pertinentes. Dans le cas d'une extraction automatique, nous aurions donc beaucoup de silence et de bruit. Troisièmement, les différents enregistrements étant relativement courts, il arrive que des termes ne soient interprétés qu'une seule fois, soit car ils ne sont utilisés qu'une fois par le professeur, soit car ils ont été réutilisés alors que nous ne pouvions filmer d'interprétation. De ce fait, une extraction automatique générerait beaucoup de silence ou ne serait pas très utile, car il indiquerait de nombreux éléments comme ayant une fréquence d'un. Les résultats de l'extraction manuelle ont permis d'établir une liste de termes à étudier pour chaque cours.

Nous avons généralement procédé en trois temps pour extraire et sélectionner les termes qui seront étudiés. Tout d'abord, nous avons mis en évidence des candidats-termes en fonction du domaine du texte. Les domaines définis étaient dans un premier temps relativement larges comme l'économie, l'informatique, etc. Deuxièmement, nous avons filtré ces résultats en nous concentrant expressément sur un sous-domaine plus restreint et ciblé, comme la monnaie ou les probabilités. Troisièmement, nous avons recherché si un équivalent signé existait pour une unité de langue générale dont la forme était identique

aux termes sélectionnés. Nous avons effectué nos recherches dans le lexique de la Fédération Suisse des Sourds, une base de données signée pour la langue des signes suisse romande. Étant donné la structure du lexique, nous ne pouvons pas considérer qu'il s'agisse là d'une base de données terminologique au sens strict et que les unités qu'elle présente sont des termes. Cette recherche nous a uniquement servi à savoir si les équivalents terminologiques signés relèveraient d'emprunts d'un signe standard de la LSF ou non lors de l'analyse.

5.2.4. Annotation des vidéos

Une fois l'extraction et le recensement des termes terminés, il nous a fallu repérer sur les enregistrements vidéo les séquences qui contenaient les termes à étudier. Pour cela, nous avons utilisé le logiciel ELAN (Fig.1) mis au point par la Max Planck Institute for Psycholinguistics. Ce logiciel permet d'annoter une vidéo signée très précisément et selon des catégories d'annotations définies par le chercheur. Pour notre étude, nous avons défini quatre catégories d'annotations principales, à savoir :

- **Terme** : indique le terme qui est utilisé en français et qui fait l'objet d'une interprétation en LSF.
- **Transcription** : propose une transcription en français écrit du discours du professeur pour la séquence contenant un terme étudié.
- **Signes** : présente les différents signes utilisés pour traduire la séquence du discours étudiée.
- **Labialisation** : indique un mot, une expression ou son labialisé par l'interprète lorsque celui-ci est pertinent en contexte (par exemple, lorsque la labialisation ré-
alisée diffère de la labialisation typique associée à un signe).

À ces quatre catégories principales, nous en avons ajouté une cinquième dénommée « Commentaire », qui contient des observations sur les séquences étudiées ainsi que toute autre remarque pertinente pour l'interprétation d'un terme qui ne rentre pas dans une des quatre autres catégories.

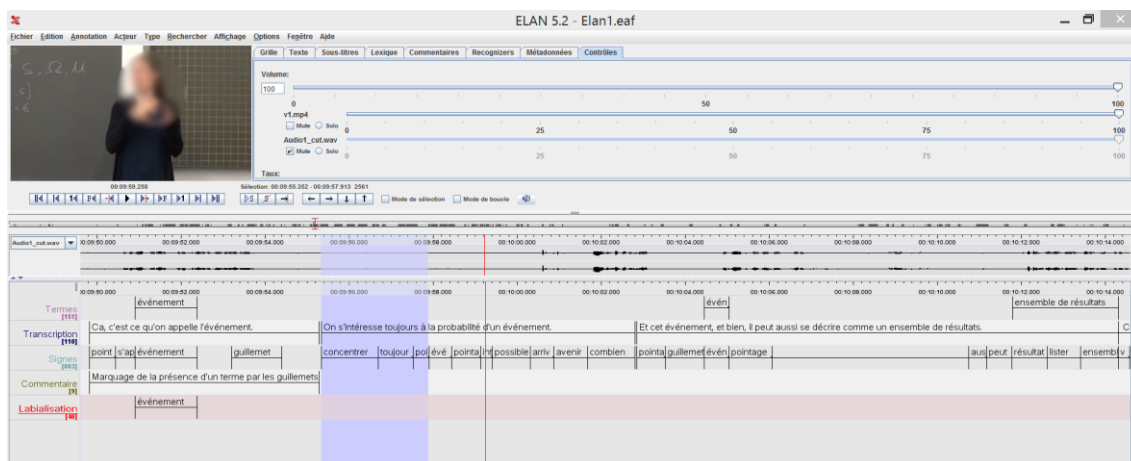


Figure 1 : Annotation d'une vidéo signée sur le logiciel ELAN

5.2.5. Matériel d'analyse après traitement des données récoltées

Après traitement des enregistrements et repérage des termes, voici les données à notre disposition pour notre analyse et notre réflexion.

Corpus	Durée	Nombre de termes	Interprète 1	Interprète 2
Statistique	15'21"	24	interprète A	/
Économie 1	16'31"	45	interprète A	/
Économie 2	12'35"	13	interprète A	/
Droit	28'44"	73	interprète B	interprète C

Partie C : Résultats et analyse

6. Remarques préliminaires à l'analyse

Durant le dépouillement de nos différents corpus vidéo, nous avons été confronté à plusieurs situations problématiques. Nous avons alors dû opérer un certain nombre de choix qui influenceraient par la suite les résultats obtenus et les analyses que nous pourrions en tirer. Il nous a donc semblé judicieux de présenter en amont les positions que nous avons adoptées pour le traitement de nos données.

Tout d'abord, pour établir le nombre d'occurrences des termes en français, nous avons compté le nombre de fois où chaque terme était concrètement et « virtuellement » prononcé par le professeur. Rappelons que nous sommes face à un discours oral et que les règles d'énonciation sont en partie différentes de celles valables pour le discours écrit.

Ainsi, nous avons compté chaque occurrence de terme, peu importe si celui-ci apparaissait sous une forme tronquée (par ex. « événements certains, impossibles, simples, composés » représente en réalité quatre termes) ou éclatée (par ex. « la monnaie dite officielle » pour « la monnaie officielle »)²⁰. Précisons que lorsqu'un pronom était utilisé pour remplacer un terme, nous n'avons pas comptabilisé cela comme une occurrence du terme. En ce qui concerne les occurrences des équivalences signées pour les termes, lorsque le terme a été rendu d'une manière ou d'une autre par l'interprète, une occurrence du terme en LSF a été enregistrée. Lorsqu'un terme en français n'est prononcé qu'une fois, mais que l'interprète le rend sous plusieurs formes (l'interprète se reprend, se complète ou se corrige), une seule occurrence du terme en LSF a été comptabilisée, bien que les différentes tactiques mises en œuvre aient toutes été relevées. Cette pratique se fonde sur l'idée que ce travail consiste à observer comment les interprètes rendent les termes prononcés en langue des signes et non pas à étudier les choix discursifs de l'interprète ou à juger de la qualité de l'interprétation.

Ensuite, lorsque l'interprète a réutilisé une équivalence terminologique signée sans que le terme français équivalent apparaisse, l'occurrence signée n'a pas été retenue dans le décompte.

De plus, les noms propres et les noms de marque, bien que devant être rendus en LS au moyen d'une des tactiques présentées plus haut, n'ont pas été retenus comme termes et n'ont par conséquent pas été analysés.

Enfin, notre plus gros problème a été de décider comment traiter les termes simples ou complexes lorsque ceux-ci présentaient des signes attestés qui pouvaient être considérés comme des équivalents. Étant donné que la LSF-CH manque de ressources présentant une structure lexicographique monolingue normalisée permettant d'attester des sens des éléments lexicaux, il nous est difficile d'établir clairement si par exemple le signe [PROBABLE] (corpus 1) comprend ou non le sens spécialisé du terme « probabilité ». Le signe [PROBABLE] doit-il donc être considéré comme un équivalent attesté, auquel cas il n'entrerait pas dans notre analyse, ou comme une équivalence sémantique proposée par l'interprète durant sa traduction ? Nous avons décidé, faute de pouvoir nous

²⁰ Dans le premier exemple, quatre termes ont donc été repérés (événement certain, événement impossible, événement simple et événement composé) et une occurrence de chaque a été comptabilisée. Dans le second exemple, un terme a été repéré (monnaie officielle) et une occurrence de ce terme a été enregistrée.

assurer de l'étendue des acceptions d'un signe en LSF-CH, de retenir ces cas comme s'il ne s'agissait pas d'une équivalence attestée, mais plutôt d'une sorte d'extension de sens. Ainsi, lorsque de tels cas se sont présentés, nous avons posé que l'interprète avait effectué un emprunt à la LSF. Ce faisant, nous considérons, sans doute de manière extrême, que la langue des signes suisse romande ne connaît pas déjà ces acceptions. Cela reste toutefois plausible étant donné le nombre restreint de Sourds en Suisse romande qui peuvent accéder à des études de niveau tertiaire grâce à des interprètes. Nous pouvons ici arguer que le sens spécialisé de certaines unités est fortement similaire, pour ne pas dire identique, à celui de langue générale, par exemple « euro » (corpus 2) ou « franc suisse » (corpus 2). Toutefois, par souci de cohérence, nous n'avons pas tenu compte de ces subtilités. De plus, il n'est pas question dans ce travail d'analyser en détail le sémantisme de signes, mais plutôt d'étudier les procédés mis en œuvre par l'interprète pour restituer des termes. La question s'est également posée pour des termes complexes à l'instar de « Banque Nationale » (corpus 2), « monnaie officielle » (corpus 2) ou encore « marché financier » (corpus 2) traduits respectivement par [BANQUE + NATIONAL], [MONNAIE + OFFICIEL] et [COMMERCE, MARCHÉ + FINANCE]. Faut-il considérer ces unités comme des traductions littérales du français ou comme de nouvelles créations issues de la combinaison inédite de signes conventionnels ? Au vu de la difficulté, voire de l'impossibilité, que représenterait le fait d'opérer une distinction pratique entre la traduction littérale (français signé) et la création d'une nouvelle dénomination à partir de signes standard, nous avons décidé de considérer ces cas uniquement comme des équivalences formelles, sans préciser de quelle nature précisément. Nous ne remettons pas ici en cause la distinction entre équivalence formelle basée sur la langue source ou sur la langue cible établie plus haut, toutefois, nous ne sommes pas en mesure en l'état actuel de nos connaissances et des ressources disponibles de nous prononcer là-dessous. C'est donc une simplification tout à fait pragmatique que nous proposons ici. De plus, nous estimons qu'une telle catégorisation plus générale permet tout de même d'observer si l'interprète privilégie une équivalence plutôt formelle ou plutôt sémantique, ce qui est dans tous les cas notre objectif premier.

7. Résultats et discussion par cours

7.1. Premier cours : mathématiques

La première interprétation soumise à notre analyse correspond à un cours de mathématiques sur le thème des probabilités. Sur les seize minutes de film, nous avons repéré 24 termes sans équivalent standard. Tous les termes français ont été rendus en langue des signes d'une manière ou d'une autre au moins une fois. Pour la plupart, ils l'ont même été à chaque fois qu'ils sont apparus dans le discours du professeur. Ces 24 termes représentent au total 108 occurrences et ont été rendus par l'interprète à 88 reprises.

7.1.1. Forme du discours

Pour le présent cours, le professeur n'utilise pas de présentation PowerPoint, mais écrit au tableau noir certaines informations. Les étudiants ont également reçu une brochure rédigée par le professeur comme document d'accompagnement. De manière générale, on remarque que le cours alterne entre explications orales et annotations au tableau. Le discours, quant à lui, alterne entre informations métalinguistiques et informations conceptuelles.

7.1.2. Préférence pour une équivalence formelle ou une équivalence sémantique

Nous avons tout d'abord constaté que les termes ne semblaient pas être interprétés de la même façon selon leur importance dans le discours. Ceux-ci apparaissent ici dans un discours pédagogique, c'est-à-dire un discours qui vise en premier lieu la transmission de connaissances. Le discours oscille donc entre transmission d'éléments métalinguistiques (les termes, comment nommer ce savoir) et explications d'éléments conceptuels (les notions enseignées). Cette mise en exergue d'éléments métalinguistiques ou conceptuels se réalise en partie dans la structure même des énoncés, que ce soit au niveau syntaxique ou lexical notamment. Par exemple, un énoncé comportant un verbe comme « s'appeler » ou « écrire » met indubitablement en avant la valeur métalinguistique d'un énoncé en mettant en avant la forme orale d'un terme. À l'opposé, certains passages du texte ne contiennent pas d'unité lexicale particulière, mais privilégient un discours pédagogique à valeur explicative. Dans ces énoncés, c'est l'aspect « connaissance » du terme qui prime celui « dénomination linguistique ».

Si l'on analyse précisément les énoncés, on remarque que lorsque le terme revêt une importance particulière dans le discours, c'est-à-dire que l'énoncé vise à transmettre une donnée métalinguistique ou que la dénomination d'un terme prime la réalité conceptuelle dénommée, l'interprète a tendance à privilégier une équivalence formelle. Cette importance dans l'énoncé peut se matérialiser tant sémantiquement (découpage thème-rhème) que lexicalement ou syntaxiquement. À ce propos, le français dispose par exemple d'un tour présentatif « C'est [...] qui » ou des constructions du type détachement ou répétition. Il existe par ailleurs des marqueurs lexicaux qui permettent d'attirer l'attention du lecteur sur certaines unités du texte. Il s'agit par exemple des verbes « s'appeler », « dire (on dit que) » ou encore « parler (on parle de) ». Comme nous sommes au début d'un nouveau chapitre, le professeur doit transmettre une multitude de termes et de notions à ses étudiants pour que ceux-ci soient ensuite capables de comprendre et construire des raisonnements plus complexes. C'est donc tout naturellement que nous pouvons repérer de nombreux marqueurs lexicaux et syntaxiques de mis en relief. Voici quelques exemples tirés du discours du professeur :

Code-temps	Discours	Type de mise en relief	Tactique
01:02	« Probabilité , juste pour se mettre un petit peu déjà dans le sujet [...] »	Répétition du terme en début d'énoncé	Emprunt à la LSF + labialisation
05:35	« Une expérience , elle est dite aléatoire lorsqu'on [...] »	Indicateur métalinguistique et détachement	Emprunt à la LSF + dactylogogie
06:12	« [...] s'appelle l' ensemble fondamental . »	Indicateur métalinguistique	Pointage sur le tableau
06:32	« Cet ensemble fondamental , vous verrez qu'il se note [...] »	Déterminant démonstratif et détachement	Pointage sur le tableau
10:48	« On parlera ici du nombre de cas favorables. »	Indicateur métalinguistique	Traduction littérale + dactylogogie + pointage sur le tableau
14:16	« Ça, c'est un événement qu'on dit composé [...]. »	Indicateur métalinguistique	Traduction littérale + dactylogogie

On remarque que les dénominations ainsi mises en relief sont toutes rendues avec une tactique du type équivalence formelle basée sur la langue source (dactylogogie, pointage, emprunt à la LSF, traduction littérale). On notera également que l'interprète, tout comme le professeur, met en relief les éléments du discours notamment en utilisant les signes [DIRE] (on dit), [MOT] ou [GUILLEMET] avant d'introduire les termes. Ces signes permettent de souligner l'importance de la forme, par opposition au signe [CAVEUT DIRE] utilisé par l'interprète lorsqu'il est question d'expliquer concrètement une notion. Voici quelques exemples d'utilisation de ces signes :

Code-temps	Discours	Séquence signée
05:13	« [...] elle est dite aléatoire . »	[S'APPELER + PAF-ETIQUETTE + HASARD + labialisation]
10:48	« On parlera ici du nombre de cas favorables . »	[DIRE + SITUATION + POSITIF + GUILLEMET + F-A-V-O-R-A-B-L-E + MOT + POINTAGE]
12:16	« On dit que tous les résultats possibles sont équiprobables . »	[DIRE + MOT + E-Q-U-I-B-P-R-B-O-B-L-A-B-L-E ²¹]
14:16	« Ça, c'est un événement qu'on dit composé [...] »	[(pointage) + DIRE + EVENEMENT, ARRIVER, SE PASSER + GUILLEMET + C-O-M-P-O-S-E]

On constate aussi que l'interprète est lié au discours pédagogique du professeur. Ce dernier structure son cours de manière à favoriser l'apprentissage de ses étudiants. Ainsi, son discours met tantôt l'accent sur des éléments métalinguistiques, tantôt sur des éléments conceptuels. On observe à plusieurs moments qu'il explique une notion, puis donne le terme qui nomme ce concept et finalement synthétise le tout en juxtaposant le terme et sa définition. Cette structure est bien souvent respectée par l'interprète. Lorsque le professeur explique, l'interprète fait de même, puis lorsque le professeur précise le terme, l'interprète, suivant ce même raisonnement, introduit un équivalent signé. Il privilégie alors une équivalence formelle. En effet, une équivalence sémantique serait malvenue, car d'une part l'étudiant sourd ne connaîtrait pas le terme, et d'autre part, la valeur pédagogique du discours serait perdue. Voici quelques exemples tirés de notre corpus :

Code-temps	Discours	Structure	Séquence signée
06:25	« Ensemble fondamental , ensemble des résultats possibles d'une expérience aléatoire. »	Le terme est suivi de sa définition en apposition.	[S'APPELER + (pointage) + CAVEUT DIRE + (définition)]
07:28	« Alors l'ensemble fondamental , c'est un ensemble de résultats. »	Le terme est suivi de sa définition en apposition.	[(pointage) + RESULTAT + ENSEMBLE, TOUT]
11:52	« C'est la définition classique des probabilités , qu'on pourra pas appliquer toujours [...] »	On dit que ce qui précède est la définition de ce terme, on ne peut donc pas redonner la définition.	[PROBABLE + REGULIER + DEFINITION + PARFOIS + MARCHE PAS [...]]
15:14	« Alors, un diagramme de Venn , c'est quoi ? »	Question rhétorique qui va introduire la définition du terme.	[...] D-I-A-G-R-A-M-M-E- - D-E- - -V-E-N-N]

Par ailleurs, les tactiques d'équivalence formelle qui semblent être les plus utilisées par l'interprète sont les emprunts à la langue des signes, le pointage ou encore la dactylogogie.

Comme défini plus haut, l'emprunt à la langue des signes consiste à prendre un signe dont

²¹ L'interprète commet une erreur en épelant le terme.

la valeur sémantique est proche d'une unité en langue orale sans équivalent signé propre et à lui attribuer un nouveau sens en l'accompagnant d'une labialisation ou d'une dactylologie. L'emprunt part donc d'une proximité sémantique pour aboutir à une proximité formelle. On part de deux unités ayant une valeur sémantique proche et l'on transforme ou complète l'unité signée pour que sa forme soit plus proche de celle de l'unité de langue orale. Ce procédé a été utilisé par l'interprète à plusieurs reprises lorsque celui-ci a opté pour une équivalence formelle. Différents équivalents terminologiques ont été construits sur ce modèle dans notre corpus, par exemple « probabilité » ([PROBABLE + labialisation]), « expérience aléatoire » ([EXPERIENCE + HASARD + labialisation]), « cas favorable » ([SITUATION + POSITIF + GUILLEMET + F-A-V-O-R-A-B-L-E]).

Dans la continuité de ce procédé, on remarque que la dactylologie a également été employée à plusieurs reprises par l'interprète. On remarque que cette tactique a été utilisée essentiellement pour signer les abréviations (et les réutiliser par la suite) ou pour préciser des emprunts à la langue des signes, comme « ensemble universel » ([ENSEMBLE, TOUT + UNIVERS + U-N-I-V-E-R-S-E-L]). La dactylologie a finalement été utilisée quelques fois comme seule équivalence terminologique. C'est le cas pour les termes « équiprobables », « ensemble fondamental discret » et « ensemble fondamental continu ». La dactylologie, bien qu'élément à part entière de la langue des signes, est souvent mal perçue dans un discours, car elle redirige l'attention du public et est associée davantage à la langue française qu'à la langue des signes. On pourrait y voir là une raison qui justifierait la prudence de l'interprète.

Enfin, la troisième tactique largement utilisée par l'interprète pour l'équivalence formelle est celle du pointage sur le tableau. En effet, le professeur s'est servi du tableau noir pour écrire plusieurs termes et formules. L'interprète s'en sert alors pour ne pas devoir trouver d'autre équivalence aux termes énoncés. Cette solution présente l'avantage que l'étudiant sourd peut facilement avoir le terme français pour le concept décrit. En effet, la lecture labiale (en cas de labialisation du terme) ou la lecture de la dactylologie du terme sont plus difficiles à saisir. De plus, cette tactique évite que l'interprète ne fournisse une solution imprécise, maladroite, voire erronée qui alourdirait son interprétation et gênerait l'étudiant. Cependant, on peut reprocher à cette tactique le fait que le professeur continue généralement à parler quand il écrit au tableau. Or, l'étudiant sourd ne peut pas lire ce qui est écrit au tableau tout en suivant ce que signe l'interprète. Il se peut donc que l'étudiant ne prenne pas le temps de regarder le terme ou qu'il perde beaucoup de temps à trouver

le bon terme sur un tableau rempli d'inscriptions, et qu'il manque ainsi la suite des informations signées par l'interprète.

A contrario, lorsque les dénominations ne présentent pas une importance discursive majeure, l'interprète semble opter de préférence pour des équivalences sémantiques, essentiellement des périphrases et des paraphrases. L'interprète adopte ici des tournures plus idiomatiques de la langue des signes, qui a tendance à facilement expliquer des concepts plutôt qu'à les nommer. Aussi, quand l'interprète peut se permettre de prendre plus de liberté par rapport à la forme de son discours, car moins contraint par la structure et la visée du discours du professeur, il privilégie des tournures plus explicatives. À titre d'exemples, citons les termes « probabilité » signé parfois [CHANCE + COMBIEN] ou [CHANCE + COMBIEN + EVENEMENT, ARRIVER, SE PASSER] et « ensemble fondamental » rendu par [ENSEMBLE, TOUT + RESULTAT], [TOUT + RESULTAT + LISTER + POUVOIR + ENSEMBLE, TOUT] ou [ENSEMBLE, TOUT + RESULTAT + POSSIBLE + LISTER]. On remarquera que contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette liberté dans l'interprétation ne donne pas lieu à une multitude d'équivalences incohérentes. Plutôt, celles-ci sont en nombre limité et se composent souvent des mêmes signes, ce qui nous fait dire que l'interprète veille à assurer une certaine cohérence dans ses choix d'équivalences sans doute pour ne pas embrouiller l'étudiant sourd.

7.1.3. Siglaision

Une autre tactique utilisée par l'interprète est celle de la siglaision, qui consiste à utiliser l'abréviation officielle d'un élément au lieu d'employer sa version longue (Poinurier-Pournin, 2014, p. 167). Dans notre corpus, seuls deux termes possèdent également une forme abrégée, il s'agit de « probabilité » et d'« ensemble fondamental » (ou « ensemble universel »). On remarque également que l'interprète a eu recours aux abréviations de ces deux termes dans deux situations. Premièrement, lorsque l'abréviation était elle-même dite à l'oral, par exemple lorsque le professeur présentait la manière d'écrire des énoncés avec des symboles et abréviations mathématiques :

Code-temps	Discours	Séquence signée
04:16	« [...] imaginez que on cherche à calculer la probabilité , ça s'écrit grand P , ouvrir la parenthèse, d'obtenir un multiple de 3 lorsqu'on lance un dé. »	[[...] + PROBABLE + P (+majuscule) + PARENTHESE + [...]]
06:45	« On le note soit par un S majuscule [...] »	[[...] + S (+majuscule) + [...]]

07:07	« Et puis vous trouverez aussi [...] U majuscule. »	[[...] + U (+majuscule) + [...]]
07:23	« [...] dans le cadre de ce cours, S parce que XXX utilise le S. »	[[...] COURS + NOTER + COMMENT + S (+majuscule) + [...] + LIVRE + (pointage) + VOILA + S]

Deuxièmement, l'abréviation est utilisée par l'interprète lorsque le professeur est en train d'écrire quelque chose au tableau et qu'il explique ce qu'il écrit. D'ordinaire, une abréviation est utilisée pour gagner du temps, car elle permet d'exprimer rapidement et simplement un élément long ou complexe. Pourtant, dans ces cas, l'interprète n'utilise pas l'abréviation dans ce but. Plutôt, elle lui sert à donner à l'étudiant sourd les moyens d'avoir accès à l'ensemble du contenu du cours en lui permettant de suivre ce qu'écrit le professeur tout en ne le quittant pas des yeux. Comme nous l'avons déjà dit dans le paragraphe sur les pointages (cf. supra), l'étudiant sourd ne peut simultanément suivre ce que note le professeur au tableau et ce que dit le professeur à travers l'interprète, contrairement à ses collègues entendants. L'interprète décide donc dans certains cas de rendre en langue des signes ce qui est inscrit sur le tableau. Ainsi :

Code-temps	Discours	Séquence signée
04:26	« Ça va donc s'écrire comme ça : probabilité d'obtenir un multiple de 3 [...] »	[COMMENT + ECRIRE + P + PARENTHESE + [...]]
09:16	« La probabilité de l'ensemble fondamental est égale à 1. » (le professeur écrit au tableau : $P(S) = 1$)	[P + PARENTHESE + S (+majuscule) + EGAL + UN + CA VEUT DIRE + PROBABLE + ENSEMBLE, TOUT + RESULTATS + LISTER + COMBIEN + EGAL + UN]

7.1.4. Utilisation de la généralisation

Les interprètes en Suisse travaillent dans un large panel de situations, ce qui implique qu'il peut leur être difficile de se spécialiser dans un domaine en particulier. Nous nous attendions donc à ce que des procédés d'équivalence sémantique du type hyperonymie ou généralisation soient largement utilisés. Dans le corpus à notre disposition, la tactique de généralisation n'a été utilisée qu'une seule fois. Pour le reste des termes, ce sont à chaque fois les tactiques présentées ci-devant qui ont été mises à contribution. Ainsi, le seul terme rendu au moyen d'une généralisation est « diagramme de Venn ». Au vu de l'attitude de l'interprète au moment où le terme apparaît, l'interprète ne semble pas connaître cette notion, c'est pourquoi il la généralise en se basant vraisemblablement sur l'acception générale de l'unité « diagramme ». Ainsi :

Code-temps	Discours	Séquence signée
14:50	« Ben on va retrouver les diagrammes de Venn ici, parce qu'ils peuvent [...] »	[RECTANGLE (écran, image...) + DESSINER + [...]]

On remarquera que cette séquence est la deuxième occurrence du terme. En effet, quelques secondes auparavant, le professeur avait déjà évoqué le terme, mais l'interprète ne l'a pas rendu. Sans doute a-t-il décidé d'attendre un petit moment pour voir si la suite du discours allait lui permettre de comprendre cette notion et de pouvoir alors la reformuler d'une manière ou d'une autre. Enfin, quelques secondes plus tard, le terme apparaît une troisième fois. L'interprète décide alors de l'épeler. Ce choix est contraint d'une part par la structure de l'énoncé dans lequel il s'insère (le professeur pose une question rhétorique pour introduire la définition dans un second temps) et d'autre part par le fait que l'interprète ne sait pas de quoi il s'agit. En effet, s'il connaissait la notion, nous aurions pu imaginer qu'il eût utilisé des emprunts à la LSF comme il l'a fait pour d'autres termes précédemment.

7.1.5. Bilan de l'analyse 1

L'ILS traduit non seulement le contenu du discours, il traduit également sa visée pédagogique en soulignant les mêmes éléments que ceux du texte source. Il doit se mettre dans la peau du professeur, non pas pour l'écarter, mais pour le comprendre et reproduire sa démarche pédagogique. Le maintien de cette structure discursive conditionne dans une certaine mesure les tactiques qu'il met alors en œuvre pour rendre les termes. Cela se concrétise par l'utilisation tantôt de tactiques d'équivalence formelle (emprunt, pointage, dactylographie, etc.), tantôt de tactiques d'équivalence sémantique (périphrase, paraphrase). En outre, l'ILS tient compte du fait que l'étudiant sourd ne peut écrire et « écouter » en même temps. Il restitue parfois visuellement des informations écrites, notamment grâce aux abréviations utilisées par le professeur pour formaliser la connaissance. Finalement, la généralisation est une tactique qui peut se révéler utile pour les ILS, car ceux-ci sont tendanciellement plus généralistes que spécialistes en Suisse du fait de leur petit nombre.

7.2. Deuxième cours : économie politique

7.2.1. Introduction

La deuxième interprétation que nous analysons correspond à un cours de macroéconomie sur le thème de la monnaie. Sur les quinze minutes de film, nous avons repéré 45 termes. L'ensemble des termes français, à l'exception de trois unités, a été rendu en langue des signes au moins une fois. Ces 45 termes représentent au total 181 occurrences et ont été rendus par l'interprète à 151 reprises.

7.2.2. *Forme du discours*

Le présent discours se distingue du premier analysé par le fait qu'il n'alterne pas de manière claire (c'est-à-dire marqué linguistiquement) entre terme et concept. On constate aussi que la terminologie est nettement moins souvent introduite par des tournures métalinguistiques du type « ça s'appelle », « on parle de » ou « on note ». On ne retrouve en effet que quatre de ces tournures. Sur ces quatre tournures, seules deux sont maintenues en langue des signes. De la même manière, on ne relève que deux tournures permettant de mettre en lien directement terme et concept (par exemple, apposition du terme et de l'explication de son concept, question rhétorique, etc.), alors que cette alternance constante entre terme et concept était une caractéristique du premier discours analysé. Dans le présent discours, les termes sont directement introduits dans le discours, la plupart du temps sans marque particulière. Cela peut, selon nous, s'expliquer par deux facteurs. Premièrement, la majorité des termes sont transparents. Deuxièmement, comme les étudiants suivent un cursus à orientation économique, ils sont susceptibles de connaître déjà un large nombre des termes utilisés. On remarque d'ailleurs que les termes plus spécifiques au thème de la monnaie (« base monétaire », « agrégat monétaire », etc.) et donc moins susceptibles d'être connus, ou plus difficiles à comprendre, sont soulignés par le professeur.

7.2.3. *Équivalence, enrichissement sémantique ou création terminologique*

Contrairement à la terminologie sur les mathématiques et sur les probabilités, le vocabulaire de l'économie semble plus développé en langue des signes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la communauté sourde est plus exposée à des questions relevant de ce domaine qu'à des questions relevant des mathématiques. Ne serait-ce que dans le quotidien de tout un chacun ou dans les médias, l'économie est très présente. Un vocabulaire en rapport avec ce domaine s'est donc créé au fil du temps. De ce fait, nous nous

attendions à trouver des équivalences attestées pour plusieurs des unités de langue générale identiques à des termes de notre discours. Le lexique de la SGB-FSS recense 10 entrées pour de telles unités. On observe que de telles équivalences n'existent que pour des unités simples. C'est le cas par exemple pour les unités « monnaie », « franc (suisse) », « banque » et « euro ». Lorsqu'un tel équivalent existait, l'interprète a presque systématiquement recouru à cette équivalence (emprunt à la LSF). Dans les autres cas, l'interprète a recouru à la propriété iconique de la langue des signes pour proposer une équivalence à partir d'une propriété visuelle du référent dénommé par le terme à traduire (« billet » [forme rectangle du billet], « pièce de monnaie » [forme ronde et plate des pièces, puis sosie labial] et « bourse » [cours des biens vendus en bourse]) ou par des hyperonymes (« monnaie », « devise » et « billet » par [ARGENT]). Outre ces unités avec équivalence, une seule unité simple sans équivalence a été restituée. Il s'agit du terme « numéraire », qui a été rendu par le signe [COMMERCE, MARCHÉ]. En ce qui concerne les termes complexes, différentes tactiques ont été utilisées, parmi lesquelles des emprunts accompagnés d'une dactylogogie (« masse monétaire » [M-A-S-S-E + MONNAIE], « agrégat monétaire » [A-G-R-E-G-A-T + MONNAIE], etc.) ou l'utilisation de synonymes ou d'abréviations (cf. infra). La majorité des termes complexes a cependant été restituée en composant de nouvelles unités à partir de signes d'unités simples. C'est le cas de « Banque Nationale » [BANQUE + NATIONAL], « banque centrale » [BANQUE + CENTRE], « monnaie officielle » [MONNAIE + OFFICIEL], « banque commerciale » [BANQUE + PRIVE, puis, BANQUE + COMMERCE, MARCHÉ] ou « taux plancher » [POURCENTAGE + LIMITE], pour n'en citer que quelques-uns. L'utilisation majoritaire de cette tactique peut s'expliquer par le fait qu'il existe de nombreux signes en lien avec l'économie dans le lexique de la langue générale de la LSF.

7.2.4. Utilisation de synonymes et des abréviations

En terminologie, la question de la synonymie est loin de faire l'unanimité. Selon une conception plus wusterienne, le concept est unique, et donc la forme linguistique qui l'exprime l'est tout autant. À l'opposé, une vision plus linguistique et pragmatique de la notion de terme admet la synonymie. Dans ce cours, l'interprète est confronté à plusieurs formes linguistiques pour un même concept, à savoir les formes « banque centrale », « Banque Nationale », « BNS » et « Banque nationale suisse ». Deux aspects nous ont surpris quant aux synonymes et aux signes. Premièrement, il est arrivé à l'interprète de

restituer un terme français non pas grâce à une traduction littérale, mais en signant un synonyme. Par exemple, le terme « banque centrale » a été à trois reprises rendu par la combinaison [BANQUE + NATIONAL] et le terme « Banque Nationale » a été traduit à deux reprises au moyen d'une siglaison [B-N-S]. Contrairement à ce qui avait été observé dans la première analyse, notons que le sigle est ici employé sans avoir été prononcé ou sans être porté au tableau par le professeur. Remarquons à ce propos que la première occurrence du terme « banque centrale » a été traduite par la combinaison de [BANQUE + NATIONAL]. Deux explications sont alors possibles : soit l'interprète connaît déjà le concept de « banque centrale » et sait que « Banque Nationale » est un synonyme, soit l'interprète a déduit cette information du contexte. Deuxièmement, nous avons été surpris de constater que l'abréviation « BNS » n'a pas été épelée à trois reprises. Les abréviations permettent à l'interprète de véhiculer précisément et rapidement un concept. C'est pourquoi nous nous attendions à ce qu'elles soient favorisées. Or, il semble qu'elles ne soient pas toujours utilisées. Cela s'explique sans doute par le fait que la langue des signes évite de devoir recourir à la dactylogogie afin de ne pas rompre le flux du discours.

7.2.5. Bilan de l'analyse 2

Une plus grande richesse dans le vocabulaire d'un domaine semble orienter les choix traductifs de l'interprète vers des constructions basées sur ces signes existants (essentiellement emprunts à la LSF et compositions de signes complexes à partir de signes conventionnels). Les signes peuvent ou non être accompagnés d'une labialisation ou d'une dactylogogie pour rendre la forme française précisément. L'ILS effectue un travail critique sur le discours qui lui est soumis, ce qui lui permet d'établir des liens entre les termes introduits. Il peut ainsi recourir dans une certaine mesure à de la synonymie et ainsi assurer une plus grande cohérence terminologique. À noter qu'une connaissance préalable du domaine traité lui permet d'établir plus rapidement des liens entre les termes du domaine.

7.3. Troisième cours : économie et société

7.3.1. Introduction

La troisième interprétation analysée correspond à un cours sur l'économie et la société, sur le thème des mafias. Sur les quelque treize minutes de film que nous avons

pu enregistrer, nous avons repéré 13 termes sans équivalent standard. Tous les termes français ont été restitués en langue des signes d'une manière ou d'une autre au moins une fois. Pour la plupart, ils l'ont même été à chaque fois qu'ils sont apparus dans le discours du professeur. Ces 13 termes représentent au total 31 occurrences et ont été rendus par l'interprète à 15 reprises.

7.3.2. Forme du discours

Le cours qui est soumis à notre analyse est un cours sur l'économie et sa réalité dans la société. Il n'est pas question d'enseigner des notions économiques poussées, mais plutôt de les analyser en contexte réel et de comprendre comment elles s'articulent dans notre société. Aussi, bien que le discours contienne un certain nombre de termes, celui-ci est largement inférieur à ce que nous avons pu relever dans les deux premiers discours. Cette constatation et la construction du cours nous font dire que le niveau de spécialité de ce texte est moins élevé que celui des deux premiers cours que nous avons analysés. Par ailleurs, le cours ne s'appuyait pas sur une présentation PowerPoint.

7.3.3. Niveau de spécialisation du discours et tactiques d'interprétation

Nous pouvons nous demander si une différence dans le niveau de complexité et de spécialité du texte a un impact sur l'interprétation des termes en langue des signes. À première vue, nous constatons que l'interprète recourt largement à des emprunts à la LSF, c'est-à-dire qu'il utilise comme équivalences des signes dont le sens est proche du concept du terme qu'il a à traduire. Toutefois, contrairement à ce que nous avons constaté dans les cours précédents, l'ILS n'assure pas le lien avec le terme en labialisant fortement ou en épelant le terme. Les cas où les termes sont labialisés correspondent aux cas où un signe lexicalisé existe déjà et où sa labialisation a une forme identique à celle du terme, comme pour « mafia » et « drogue ». On ne saurait donc déduire ici qu'il s'agit d'une labialisation marquée pour signaler le lien entre le signe et la forme française du terme. La seconde tactique la plus utilisée est la création de nouvelle dénomination au moyen de signes conventionnels. Cela signifie que l'interprète a créé des termes signés en combinant plusieurs signes attestés. Trois termes ont été créés ainsi, « mafieux », « trafic de drogue » et « économie souterraine » rendus respectivement par [PERSONNE + MAFIA], [DROGUE + COMMERCE, MARCHE] et [COMMERCE, MARCHE + OUVERTURE,

OUVERT + PAS + EN DESSOUS + PASSER DESSOUS, SE FAUFILER²² + COMMERCE, MARCHE]. On remarque que pour le terme « économie souterraine », la grammaire visuelle de la langue des signes joue un rôle central, car le second signe [COMMERCE, MARCHE] est effectué plus bas que le premier pour rappeler l'adjectif « souterrain ». Une occurrence fait exception dans le discours signé :

Code-temps	Discours	Remarque	Signe
09:15	« Il y a du vol, racket, extorsion. »	Juxtaposition de termes voisins	[ARGENT + VOLER + OUI + EX-T-O-R-S-I-O-N + VOLER]

L'interprète décide ici d'épeler le terme « extorsion » et indique donc clairement la forme française du terme. Toutefois, l'ILS fait une pause avant d'épeler le terme en question. Il semble qu'il hésite à épeler le terme. Finalement, il le fait, puis conclut avec le même signe qu'il avait utilisé au début de la séquence. Au vu de ce que nous avons constaté jusque-là, cette hésitation peut découler du fait que l'interprète ne juge pas directement nécessaire de donner la forme française du terme étant donné le degré de spécialité du discours. Toutefois, sa motivation semble plutôt être dans le fait que le terme en question n'est peut-être pas connu de l'étudiant sourd et que celui-ci pourra ainsi comprendre cette unité s'il la rencontre ultérieurement. De plus, cette clarification va permettre de distinguer les termes « racket » et « extorsion », qui avaient été restitués au moyen d'un même signe, à avoir le signe [VOLER].

Une fois de plus, ces créations de nouvelles dénominations ne sont pas accompagnées d'une labialisation marquée ou par une dactylogogie. Nous pouvons donc penser que selon le degré de spécialité du discours et sa nature, l'ILS privilégie ou non la forme française des termes. Toutefois, n'ayant pu filmer davantage du cours, car le second interprète présent n'a pas souhaité prendre part à cette recherche et que le cours a été largement composé d'exercices, nous ne sommes pas en mesure de valider cette hypothèse.

7.3.4. Généralisation face à des termes de sens proche

Durant le cours, il est arrivé que le professeur juxtapose des termes qui dénotent des concepts similaires. Ce type de construction est apparue à quatre reprises.

²² La main droite est posée sur la tranche devant le ventre, paume tournée vers la gauche, avance en oscillant, la main gauche du signe [EN DESSOUS] est maintenue.

Code-temps	Discours	Remarque	Signe
06:47	« [...] ou avant du pizzo , de racketter les petits commerçants, [...] »	Explicitation de la notion de « pizzo »	[VOLER (+expression du visage)]
10:09	« [...] cette économie qui potentiellement est une économie souterraine, parallèle , [...] »	Juxtaposition de deux termes synonymes	[COMMERCE, MARCHÉ (lab. économie) + OUVERTURE, OUVERT + PAS + EN DESSOUS + PASSER EN DESSOUS, SE FAUFILER + COMMERCE, MARCHÉ]
09:12	« Alors, il y a du racket et de l' extorsion . Il y a du vol, racket, extorsion . »	Coordination et juxtaposition de termes voisins	[FRAPPER PERSONNE + VOLER PERSONNE + OU + ARGENT + VOLER + OUI + E-X-T-O-R-S-I-O-N + VOLER]

On constate qu'il est difficile de savoir quel terme est réellement traduit étant donné qu'aucun lien formel n'est clairement explicité par l'ILS en labialisant ou en épelant l'unité française. Dans le dernier cas, le lien entre les signes [ARGENT + VOLER] et le terme « extorsion » est plus clair, car ce dernier est épelé. Toutefois, ce terme apparaît aussi dans la première phrase pour laquelle nous ne savons pas clairement quel terme est signé par l'ILS. Ces trois exemples mettent en évidence la dimension visuelle et iconique de la langue des signes. En effet, là où le français a tendance à attribuer une unité lexicale propre pour distinguer plusieurs concepts proches, la langue des signes, elle, donne à voir un concept général qui sera ensuite complété ou précisé avec un autre signe, une mimique ou une labialisation au besoin.

De manière générale, on remarque que lorsque le texte est moins spécialisé et qu'il est plus orienté vers la réflexion et l'explication que vers la transmission d'une connaissance précise, l'interprète semble prendre plus de distance par rapport à une interprétation très précise des formes françaises.

7.3.5. Bilan de l'analyse 3

Lorsque l'ILS est confronté à un texte moins spécialisé, le lien formel entre les signes et les termes français ne semblent pas être absolument maintenus au moyen d'une labialisation ou d'une dactylogogie. En outre, la dimension visuelle et iconique de la langue des signes permet à l'ILS de restituer facilement et rapidement une succession de termes proches en donnant à voir une composante centrale de ces termes. La ressemblance

sémantique est ici privilégiée à une identité formelle, ce qui se concrétise par l'utilisation de la généralisation.

7.4. Quatrième cours : droit

7.4.1. Introduction

La quatrième interprétation soumise à notre analyse correspond à un cours de droit sur le thème des contrats. Sur les quelque trente minutes de film, nous avons repéré 73 termes. L'interprétation de ce cours a été assurée par deux interprètes. Il ne s'agit pas des mêmes interprètes que pour les trois premiers cours analysés. Outre l'interprétation proprement dite des termes du français en langue des signes, nous souhaitons voir si les interprètes utilisaient tendanciellement les mêmes tactiques durant un même cours dans le but d'assurer une certaine cohérence terminologique en langue cible.

7.4.2. Forme du discours

Pour le présent cours, le professeur n'utilise pas de présentation PowerPoint, mais projette certaines informations qu'il écrit grâce à un rétroprojecteur. Ce discours est marqué principalement par trois caractéristiques. Tout d'abord, le discours comporte de nombreux faux départs, anacoluthes et autres ruptures. Les propositions sont en outre longues et denses. Ensuite, le professeur recourt abondamment au discours direct ou indirect libre et présente plusieurs situations sous forme de saynètes. Pour finir, les termes utilisés ne sont pas mis en exergue d'une manière ou d'une autre, comme cela était le cas dans les premières vidéos que nous avons étudiées. Par exemple, nous n'avons repéré que deux commentaires métalinguistiques qui soulignent l'importance de la dénomination d'un terme sur les trente minutes de vidéo. Cela peut s'expliquer par le fait que le professeur ne commence pas réellement un nouveau chapitre pour lequel des concepts inédits doivent être introduits, mais qu'il aborde ici un sous-point du chapitre sur la conclusion de contrat.

7.4.3. « Équivalence visuelle »

Les langues des signes, par opposition aux langues vocales, utilisent la modalité visuelle²³. Cette modalité visuelle, plus riche que ce qui est communément pensé, ne se réduit pas à l'utilisation des mains et du reste du corps pour communiquer. Elle inclut d'une part l'espace et la localisation des signes dans l'espace. Autrement dit, l'interprète peut placer les actants d'un énoncé dans son espace de signation pour ensuite les mettre en relation à sa guise selon le sens qu'il veut véhiculer. À ce propos, C. Cuxac explique que « [...] l'une des clés de l'organisation structurale de la LSF est de connecter spatialement les signes de manière pertinente²⁴. » (2000, p. 179). Elle signifie d'autre part que la langue des signes peut exploiter l'identité visuelle d'un objet (réfèrent concret ou concept) pour donner à voir ce dernier. Cette faculté donne lieu à ce que l'on nomme communément des classificateurs ou des proformes. Cette utilisation de l'espace et des proformes s'inscrit dans le caractère iconique de la LSF, notamment défendu par C. Cuxac. Or, il est nécessaire de tenir compte de cette réalité si l'on souhaite expliquer certaines équivalences signées que nous avons pu observer.

Ainsi, dans les premières minutes du discours que nous analysons, le professeur décrit un contrat entre deux personnes. Par la suite, il apporte des explications sur le rapport entre les parties au contrat ou présente différents cas de figure. De façon tout à fait idiomatique en LSF, l'interprète va alors alterner entre visée iconocisatrice et visée non iconocisatrice de la LSF pour restituer ses propos. Concrètement, l'interprète va donner à voir les deux parties au contrat en plaçant ses deux index face à face (et effectuer ce faisant un TF : figure longue et fine, représentant communément une personne). La suite de son discours signé se basera sur ces deux actants, dont la localisation dans l'espace de signation a ainsi été précisément définie. Une fois ces actants définis, l'interprète peut sans problème ajouter des informations et des explications au moyen de signes standard ou renvoyer à ces actants grâce aux pointages. Sur la base de cette « mise en scène » des actants, plusieurs termes ont ainsi été rendus en LSF :

Code-temps	Discours	Interprétation
46:22	« [...] qui ont échangé leur manifestation de volonté de façon [...] »	[« les parties s'expriment » (les index levés basculent l'un vers l'autre successivement, l'interprète accompagne les mouvements avec sa tête pour indiquer que les parties s'expriment) + « la partie de droite manifeste sa volonté » (le regard

²³ Voir *Notions fondamentales (éléments de compréhension)*, « Langue visuelle », p. 5

²⁴C'est-à-dire, de manière à créer du sens.

		se pose sur la MD ²⁵ , le signe [VOULOIR] est effectué par la MD) + « la partie de gauche manifeste sa volonté » (le regard se pose sur la MG ²⁶ , le signe [VOULOIR] est effectué par la main gauche)]
46:37	« [...] le regard ou le conseil d'un tiers , mais l'intégration du tiers à la conclusion du contrat. »	[AUTRE + PERSONNE + COMME + ECRIRE (lab. notaire) + AUTRE + TF : index levé représentant une personne] [« le tiers est intégré à la conclusion du contrat » (MG représente une des parties et sert de référence spatiale, la MD en TF représente le tiers qui vient d'être défini, le tiers est placé légèrement en retrait entre la partie en référence et la seconde partie au contrat localisée précédemment)]
46:48	« [...] l'une ou l'autre des parties a un représentant, qui agit à la place. »	[« il y a deux parties au contrat » (les deux index sont placés face à face pour localiser les deux parties) + « la partie de gauche est représentée » (la MD vient se placer derrière l'index gauche et signe R (lab. représente) + PERSONNE + R (lab. représente)) + « la partie de droite est représentée » (à l'endroit où a été localisée la partie de droite sont signés PERSONNE + R (lab. représente)) + pointage sur la partie de droite + COMME (signé de la MD) + REMPLACER (signé de la MD à l'emplacement de la partie droite) + REMPLACER (signé de la MG à l'emplacement de la PG)]
47:37	« [...] il va examiner cette relation contractuelle ici, et puis il va dire [...] »	[« il y a deux parties au contrat » (les deux index sont face à face) + AUTRE + PERSONNE + TF : index représentant le tiers est localisé légèrement en retrait entre les deux parties + POUR + « les deux parties ont une relation contractuelle » (la MD pointe l'emplacement de la partie qu'elle représentait et glisse jusqu'à la partie située à gauche) + CONTRAT + « c'était ces deux parties » (les deux parties sont relocalisées en replaçant les index face à face comme au début de la séquence)]
56:38	« [...] Et là, le conjoint , il va dire pour X raison, rien que pour embêter, pour pas dire autre chose, il va dire : "Non, je suis pas d'accord." »	[TP : l'interprète prend la place du conjoint + BUT + ENNUYEUX + EMBETER + C'EST TOUT]

En procédant de cette manière, l'interprète rend tout à fait le message que le professeur veut transmettre. De plus, il le fait d'une manière idiomatique, il s'affranchit pleinement de la structure de l'énoncé français, mais adapte ce dernier à la modalité visuelle de la langue des signes, dont il suit les codes. Toutefois, d'un point de vue strictement terminologique, cette approche présente le désavantage de priver l'étudiant de la dénomination

²⁵ Main droite

²⁶ Main gauche

du concept. Ce choix peut ici s'expliquer de deux manières : d'une part, le professeur ne semble pas souligner l'importance des termes en tant qu'unités nouvelles et particulières (commentaire métalinguistique comme il a été relevé dans les premières analyses). D'autre part, ces concepts, et surtout leurs dénominations, sont sans doute connus de l'étudiant, car ils sont relativement fréquents en droit et qu'il ne s'agit ni du premier cours de droit ni du premier cours sur le thème des contrats. On peut donc penser que l'étudiant connaît ces dénominations et qu'il est en mesure de les associer aux concepts qui lui sont présentés ici. Remarquons que le second interprète a également exploité cette propriété visuelle, toutefois dans une moindre mesure. En effet, ce dernier a privilégié une approche que l'on qualifiera de plus littérale, ce qui dans notre contexte d'étude se légitime tout autant selon nous, comme nous l'expliquons ci-après.

7.4.4. Reformulations et terminologie

De manière générale, une certaine part de reformulation est inévitable chez les interprètes, ne serait-ce qu'en raison des structures différentes des langues de travail. Cela est d'autant plus vrai pour les interprètes en langue des signes, qui doivent opérer dans deux canaux différents. Toutefois, cette reformulation n'est pas sans conséquence, car il se peut que l'information véhiculée ne ressorte pas intacte de ce processus. Dans ce cours, nous constatons que l'un des interprètes recourt plus volontiers à la dimension visuelle de la langue des signes (notamment à travers des transferts ou des pointages) et à des paraphrases. Le second interprète, en revanche, privilégie une interprétation plus proche du français. Ces deux approches n'ont pas les mêmes répercussions sur la transmission de la terminologie en langue des signes. En effet, le premier interprète a tendance à déverbaliser le concept. Il n'est plus question de son enveloppe linguistique, de sa dénomination, mais uniquement du concept et de sa matérialité. À l'opposé, une approche moins iconique s'appuiera sur la proximité sémantique, mais également sur la proximité formelle entre la dénomination et l'unité lexicale communément associée au signe ou avec sa labialisation. Elle présente l'avantage de permettre à l'étudiant d'accéder à la dénomination d'un concept, ce qui dans notre contexte d'étude ne peut certainement pas être un désavantage. Illustrons cela à travers deux exemples :

Code-temps	Discours	Interprétation
54:52	« Déclaration d'absence , hein. Pas la disparition, la déclaration d'absence . »	[ANNONCER, DECLARER + PAS LA (lab. absence) + PAS + DISPARAITRE +

		PAS + ANNONCER, DECLARER + PAS LA (lab. absence)]
1:11:27	« [...] uniquement pour contrôler la capacité d'endettement non pas de la personne elle-même [...] »	[POUR + PERSONNE + ARGENT + DETTE + POUVOIR + « la limite supérieure jusqu'à laquelle cette personne peut s'endetter » (la MG est placée horizontalement au niveau du visage et la MD, paume vers le bas, remonte vers la main gauche)]

Comme le montrent ces deux exemples, la restitution plus « littérale » permet à l'étudiant d'accéder à la dénomination du terme. Toutefois, il se peut que le sémantisme des signes utilisés pour reproduire le terme ne couvre qu'en partie le concept en question, ce qui d'un point de vue terminologique et sous l'angle de la transmission des connaissances est problématique. La deuxième approche, en revanche, permet de transmettre le concept avec une plus grande précision, mais empêche l'étudiant d'accéder à la dénomination du terme. Les deux approches présentent donc un avantage et un inconvénient et il incombera à l'interprète de décider quelle approche sera optimale en fonction du contexte de son interprétation et en fonction des énoncés qu'il aura à restituer.

7.4.5. Cohérence terminologique

L'un des objectifs de cette analyse consistait à voir si les interprètes utilisaient des tactiques identiques lorsqu'ils devaient restituer un même terme sans équivalent attesté. Toutefois, sur les 15 vides terminologiques communs aux deux interprètes que nous avons pu identifier, seuls 5 ont effectivement été restitués par les deux interprètes (dont un étant un sigle épelé par les deux interprètes ne présentant par conséquent pas de réel intérêt pour cette discussion). Pour ce qui est des autres termes, ils ont été rendus selon des tactiques et grâce à des signes similaires, voire identiques. Au vu de ces maigres résultats, il ne nous est pas réellement possible de tirer quelque conclusion générale que ce soit sur la cohérence terminologique sur la base de ce corpus. Néanmoins, le cas du terme « conjoint » a attiré notre attention et nous semble intéressant à retenir. Dans un premier temps, celui-ci a été rendu au moyen du signe « BON AMI ». Il s'agit donc d'un emprunt à la LSF, le signe « BON AMI » recevant ici un nouveau sens plus spécialisé. Lorsque le deuxième interprète reprend l'interprétation, il conserve cette équivalence, mais y ajoute alors une labialisation, vraisemblablement pour clarifier la dénomination du terme. Un peu plus tard, le professeur demande aux étudiants de définir le concept de « conjoint ». L'interprète décide alors d'épeler le terme, de manière à le rendre explicite et à reproduire

la structure métalinguistique et la démarche pédagogique du professeur. Quelques instants plus tard, l'interprète restitue le terme « conjoint » en signant « MARIAGE, MARIER », et en labialisant le terme. Finalement, lorsque le premier interprète reprend la main, il restitue le terme essentiellement au moyen du signe « MARIAGE, MARIER » et s'aligne de ce fait sur son collègue. Cet exemple nous fait dire d'une part qu'il est possible que les interprètes tiennent compte des équivalences proposées par leur collègue et d'autre part qu'ils construisent et adaptent leur interprétation au fur et à mesure du discours et des connaissances qu'ils accumulent.

7.4.6. Bilan de l'analyse 4

L'alternance entre ce que C. Cuxac appelle la visée iconocisatrice et la visée non iconocisatrice de la langue des signes est un phénomène tout à fait fréquent en langue des signes. Il est donc normal que celle-ci s'observe également chez les interprètes, dont le but est de restituer le message de la manière la plus idiomatique qui soit. Toutefois, sous l'angle terminologique, l'utilisation de transferts ou de proformes prive l'auditoire d'une dénomination. L'interprète doit donc toujours évaluer la portée du discours qu'il produit. Par ailleurs, comme dans les établissements de formation supérieure, les thèmes sont abordés sur plusieurs cours, les interprètes construisent et affinent leurs traductions au fur et à mesure des cours. Il leur arrive également d'opter pour un nouvel équivalent lorsque de nouvelles informations ont été rassemblées. Finalement, il est possible que les interprètes travaillant en binôme tentent d'homogénéiser leurs traductions.

Partie D : Discussion

Dans ce chapitre, nous souhaitons revenir sur différents éléments pratiques et théoriques du présent mémoire. Cette réflexion *a posteriori* a pour but d'analyser les problèmes rencontrés durant cette étude et les solutions que nous y avons apportées. Elle nous permet en outre de porter un regard critique sur les différentes théories qui fondent notre travail. Dans un premier temps, nous concentrerons notre discussion sur la méthodologie que nous avons appliquée. Dans un second temps, nous nous pencherons sur les conclusions que nous avons proposées ainsi que sur les limites des théories qui nous ont guidé dans notre réflexion.

8. Réflexions sur la méthodologie

Dans les paragraphes ci-après, nous revenons sur les principes méthodologiques que nous avons suivis dans le présent travail et sur leur pertinence.

Tout au long de ce travail, nous proposons une analyse qualitative de phénomènes linguistiques en langue des signes. Cette approche, qui ne requiert pas le même volume de données qu'une analyse quantitative, s'est révélée beaucoup plus adaptée à notre contexte d'étude. Ce dernier étant relativement restrictif, nous n'aurions, de fait, pas été en mesure de rassembler et de traiter une quantité suffisante de données pour répondre aux critères de représentativité et d'objectivité d'une étude quantitative. Toutefois, cette direction de recherche n'est pas uniquement sous-tendue par des raisons d'ordre logistique ou pragmatique, mais bien plus par le caractère inédit de ce travail. Il nous a en effet semblé qu'une approche qualitative offrirait une première description des phénomènes étudiés bien plus pertinente. Rappelons que le contexte scolaire a cela de particulier que l'interprète doit, en sus de traduire du discours, assurer la transmission d'une pédagogie et d'un savoir. L'analyse des phénomènes linguistiques ne peut donc avoir lieu sans prise en compte du contexte d'énonciation particulier dans lequel ceux-ci se déroulent. En ce sens, une analyse qualitative se révèle plus adéquate pour permettre une telle intégration du contexte.

Une autre distinction importante qui doit être faite dans tout travail de recherche porte sur le type de raisonnement effectué à partir des données, autrement dit, si le chercheur a procédé de manière inductive ou déductive. Dans notre cas, c'est un raisonnement de type inductif qui a été mené, c'est-à-dire que nous sommes parti de faits particuliers

pour tirer des conclusions générales. Cette définition du raisonnement inductif doit toutefois être assouplie dans notre cas. Si nous sommes effectivement parti de faits particuliers pour tirer nos conclusions, nous tenons à souligner que les analyses proposées correspondent plutôt à des hypothèses et nous nous garderons bien de les considérer comme des principes immuables. Même si nous tenons ces postulats pour hautement vraisemblables, une étude de plus grande envergure ou des entretiens avec les interprètes permettraient de vérifier, de compléter ou d'infirmier ces derniers. Nous y reviendrons lorsque nous suggérerons quelques pistes de recherche dans la continuité de cette étude. Ce type de raisonnement se justifie également dans cette étude par le fait que nous souhaitons observer et comprendre la pratique des interprètes en langue des signes, et non pas forcément vérifier et affiner des hypothèses théoriques initiales.

Après avoir posé ces deux grands principes méthodologiques, intéressons-nous à présent à l'outil d'analyse que nous avons développé pour ce travail. Pour traiter nos données et fournir un cadre à notre réflexion, nous avons proposé en page 22 et suivantes une grille des tactiques de traduction. Elle a été construite à partir des tactiques proposées par plusieurs chercheurs. Au fur et à mesure de notre travail, nous avons confronté notre grille d'analyse théorique aux données réelles que nous avons récoltées et avons été contraint de constater qu'elle ne permettait pas systématiquement de décrire l'ensemble des phénomènes que nous observions avec précision. Cette inadéquation entre un outil théorique et des données pratiques s'est ici manifestée à travers le fait que certains phénomènes n'entraient tout simplement pas dans une catégorie particulière. En effet, certains corpus nous ont permis d'observer des phénomènes que nous n'avions pas envisagés ou qui ne nous avaient de prime abord pas paru problématiques. Pour résoudre ces problèmes, nous avons opéré certaines systématisations (voir chapitre 6, Remarques préliminaires à l'analyse) et affiné notre grille d'analyse en créant notamment une nouvelle catégorie (celle de l'« équivalence visuelle »). Comme tout travail de recherche, celui-ci a donc suivi une démarche cyclique durant laquelle notre outil a été mis à l'épreuve puis ajusté. Si cette grille peut être affinée davantage dans le cadre de travaux plus conséquents, elle permet déjà, et nous l'avons en partie montré au cours de la présente étude, un premier décryptage de plusieurs phénomènes linguistiques. Nous pouvons nous demander quelles sont les raisons qui expliquent le décalage entre notre outil et les données qu'il vise à manipuler. À notre avis, cela peut s'expliquer par la pluralité des théories qui ont servi à son établissement. Nous reviendrons sur ce point plus en détail dans les paragraphes consacrés aux limites des théories nous ayant guidé dans notre réflexion.

Un dernier point qu'il paraît intéressant de mettre en perspective concerne la notion de subjectivité dans le travail du chercheur. En effet, ce travail nous a permis de comprendre l'importance d'une méthodologie claire dans le cadre d'un travail de recherche. Celle-ci est garante de l'objectivité et de la validité de la réflexion. Cependant, une absence totale de subjectivité dans la tâche que réalise le chercheur nous semble, dans les faits, peu concevable. C'est pourquoi, bien que nous ayons établi et suivi une méthodologie stricte dans notre étude, nous avons quand même relevé deux aspects dans lesquels une certaine subjectivité entraine en jeu.

Tout d'abord, prenons le choix et la définition de l'outil d'analyse, soit ici la liste de tactiques élaborées. Cette liste a été compilée à partir des tactiques définies par différents chercheurs appartenant à des disciplines variées, qui plus est. Cette diversité de points de vue se révèle problématique dans la mesure où les critères qui permettent de distinguer les tactiques au sein d'un même système (c'est-à-dire pour un même auteur), et ainsi de définir une liste de tactiques, ne sont pas partagés entre les auteurs. Pour mieux comprendre ce propos, illustrons-le avec un exemple. Dans son ouvrage, A. Hurtado Albir distingue le calque de la traduction littérale selon un critère de longueur de l'élément traduit (schématiquement, un mot traduit littéralement est un calque ; une expression, une traduction littérale) (2001, p. 270-271). De son côté, D. Gile, lui, ne considère pas que le critère de la longueur de l'unité est un critère distinctif et parle de transcodage pour une unité seule ou une expression (1995, p. 133). Pour notre part, ayant remarqué certaines similarités dans les listes proposées par les différents auteurs, nous avons comparé ces dernières, afin d'éliminer le maximum de doublons. Ce faisant, nous avons parfois dû opérer des choix pour mettre en correspondance certaines tactiques dans le but de proposer nous-mêmes une grille d'analyse qui soit suffisamment riche pour couvrir l'ensemble des phénomènes observés, sans toutefois être trop large et détaillée. En effet, cela ne permettrait pas de tirer des observations valables et utiles. En ce sens, la grille proposée au terme de ce travail de mise en correspondance dépend du regard porté par le chercheur sur les différentes listes de tactiques proposées en amont.

Le second aspect qui peut contenir une part de subjectivité réside dans l'attribution des tactiques aux phénomènes observés. Une fois l'outil d'analyse défini, nous sommes passé à l'étude des données récoltées. Il s'agissait de catégoriser le procédé caractérisant la correspondance entre le terme français et l'équivalence proposée en langue des signes. C'est dans cette étape que s'illustre la subjectivité du chercheur. Premièrement, le chercheur est le seul à attribuer une catégorie à un phénomène sur la base de la grille qu'il a

lui-même établi. Même si les critères de discrimination sont stricts, il se peut que certains phénomènes chevauchent deux tactiques. Le chercheur peut alors soit opter pour l'une ou l'autre tactique, soit sélectionner les deux. Nous avons privilégié la seconde option dans le but de décrire les phénomènes observés de la manière la plus précise possible. Nous nous sommes toutefois limité à trois tactiques, car un trop grand nombre de catégories reviendrait à ne plus rien définir réellement. Ainsi, on comprend aisément qu'un chercheur puisse attribuer une catégorie à un phénomène, alors qu'un autre chercheur, avec les mêmes outils, en attribue une autre. Doit-on en conclure que les conclusions proposées ne sont pas valables ? Il serait erroné de pencher pour ce raisonnement, car, d'une part, si certains phénomènes étaient bel et bien ambigus, la grande majorité ont pu être catégorisés sans grande difficulté. Cela témoigne de la cohérence du système que formait l'outil développé. Notons à ce propos que les difficultés rencontrées concernaient l'attribution d'une tactique précise et non le fait de distinguer entre équivalence formelle et équivalence sémantique. D'autre part, nous estimons que pour ces cas problématiques, ce sont la cohérence et la structure des choix du chercheur qui revêtent un caractère primordial et permettent de formuler des conclusions, plus que l'étiquette, c'est-à-dire la désignation de la tactique adoptée, qu'attribue le chercheur à un phénomène.

9. Réflexions sur les analyses et l'approche adoptée

Dirigeons à présent notre réflexion sur nos résultats et les conclusions que nous en avons tirées en suivant la méthodologie décrite précédemment.

Pour ce faire, nous tenons à rappeler, dans un premier temps, que le contexte d'étude de ce travail est particulier. Aussi les conclusions qui peuvent être tirées des données récoltées ne sont pas applicables en tant que telles pour d'autres interprétations en langue des signes, telles que celles réalisées dans le cadre médical ou juridique. Même au sein du domaine scolaire, il est indéniable que l'interprétation pour un élève d'école primaire sera différente de celle pour un étudiant de niveau universitaire. Néanmoins, nos analyses permettent de dégager certains principes ou certaines tendances qui peuvent trouver un écho dans la pratique de l'interprétation de manière plus générale. Sur ce point, nous pensons notamment au fait qu'un interprète aura tendance à restituer ce qu'écrit l'orateur pour permettre à l'auditoire de suivre pleinement un discours ou que le choix de l'équivalence (formelle ou sémantique) est influencé par la forme et l'intention du discours de l'orateur.

Formé en traduction et en terminologie, et attiré par l'interprétation, nous souhaitons à travers ce travail établir un pont entre différentes disciplines dans le but de trouver des réponses à des questionnements personnels. Aussi notre réflexion s'appuie-t-elle sur des ouvrages relevant de la traductologie et des théories de l'interprétation, de la terminologie ou encore de la linguistique. Cette approche pluridisciplinaire représente à nos yeux un avantage pour ce travail, d'autant plus que la langue des signes est un objet encore mal connu par rapport aux langues orales. Toutefois, en confrontant cette langue aux théories préétablies, nous avons dans une certaine mesure été confronté aux limites de l'exercice. Ces difficultés se sont cristallisées lors de la mise au point de la grille d'analyse, tout d'abord, et, ensuite, au moment du traitement des données récoltées. En effet, ces étapes ont souligné les points forts et les points faibles de chaque ouvrage qui a servi de base à notre grille d'analyse.

Tout d'abord, l'ouvrage de terminologie permet de construire une réflexion solide sur la terminologie et, en particulier, sur la terminologie multilingue. Bien qu'offrant un point de départ intéressant, il nécessite forcément d'être complété, car, d'une part, son approche théorique entre en conflit avec notre problématique concrète et notre approche plus linguistique, fondée sur les écrits de M.-C. L'Homme, et d'autre part, car les trois tactiques proposées par les auteurs ne suffisent de loin pas à couvrir l'ensemble des phénomènes observés. Ensuite, l'ouvrage relevant de la traductologie présente l'avantage de correspondre de manière ciblée à la matière étudiée (dans la mesure où la théorie proposée entend la traduction au sens large, c'est-à-dire qui inclut l'interprétation) et propose une vaste liste de tactiques. Toutefois, l'approche de l'auteur nous semble plutôt floue d'un point de vue linguistique, car les critères de distinction entre les tactiques ne sont pas toujours très clairs. L'ouvrage de théorie de l'interprétation, lui, prend en compte le caractère instantané de l'interprétation et semble également apporter plus d'attention au contexte de production. Toutefois, de la même manière que les ouvrages de traductologie, les notions présentées ou utilisées ne correspondent pas toujours aux notions linguistiques établies. De plus, comme les interprètes en langue des signes s'apparentent davantage à des interprètes de liaison qu'à des interprètes de conférence, il semblerait que leur réalité ne corresponde qu'en partie à celle décrite dans l'ouvrage. De manière plus générale, l'une des raisons qui expliquent le décalage entre ces ouvrages de référence et les données récoltées réside dans le fait que ceux-ci proposent des théories linguistiques et traductologiques qui ne tiennent pas nécessairement compte des langues visuelles. Il est indéniable que, même si les langues des signes font aujourd'hui l'objet d'études linguistiques

sérieuses et que la linguistique moderne peut difficilement remettre en cause le statut de ces langues, la large majorité des théoriciens, s'ils ne semblent de prime abord pas exclure les langues visuelles, ne semblent pas non plus les inclure réellement. Durant nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'ouvrage présentant une théorie linguistique complète qui puisse à la fois présenter les langues orales et les langues visuelles indépendamment de leurs modalités différentes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les théories actuelles sont construites sur une tradition linguistique dans laquelle les langues visuelles étaient tantôt inconnues tantôt dénigrées. Nous ne nions pas le fait que les langues orales et les langues visuelles, par leur modalité différente, présentent des différences. Cependant, nous nous questionnons dans une certaine mesure sur la validité des théories linguistiques actuelles qui sont censées expliquer le langage sous toutes ses formes, mais qui passe sous silence, peut-être inconsciemment, tout un spectre du langage. Ainsi, lors de l'établissement de notre grille d'analyse, nous avons sans cesse dû établir des ponts entre les tactiques proposées par les différents auteurs et le fonctionnement de la LSF, car bien souvent celles-ci ne pouvaient pas être directement appliquées à cette dernière.

Pour finir, comme nous pouvions nous y attendre, les tactiques apportées par S. Pointurier-Pournin, elles, étaient tout à fait adaptées à l'analyse des langues des signes dans le contexte de l'interprétation, car elles ont été produites dans un contexte de recherche similaire. Ainsi, elles ne nous semblent pas présenter de point faible particulier, si ce n'est que nous avons parfois rencontré des difficultés à cerner précisément le phénomène qu'elles décrivaient. Nous concluons sur ce point en remarquant que les tactiques de la chercheuse correspondent, pour la plupart, aux tactiques communément citées dans les ouvrages sur les langues des signes ou invoquées par les Sourds et les entendants signeurs. À savoir si cela signifie que les Sourds, et dans une moindre mesure les entendants signeurs, sont plus conscients des mécanismes de leurs langues, nous laissons au lecteur la liberté d'en décider.

Conclusion et perspectives

Ce travail se proposait d'aborder une question encore nouvelle en langue des signes, à savoir la question du traitement de la terminologie. Nous souhaitons, à travers cette étude, observer le comportement des interprètes face aux termes, ces unités particulières de la langue, dans le contexte scolaire en vue de mettre en lumière certaines tendances. En particulier, nous avons pour objectif de découvrir si les ILS tenaient compte

de la terminologie dans leur interprétation et s'ils la transmettaient. Il convenait alors de déterminer si les équivalences proposées privilégiaient une identité formelle ou sémantique avec le terme français et, ainsi, identifier les possibles raisons de ce choix. Pour ce faire, nous avons récolté des données réelles dans un établissement scolaire de niveau supérieur. Nous avons ensuite traité ces données sur la base d'une grille d'analyse présentant différentes tactiques de traduction envisageables en langue des signes.

Ainsi, nous avons observé que, dans notre contexte de travail, la construction du discours en français est déterminante dans le choix de la structure en langue des signes. L'interprète suit en effet la démarche pédagogique du professeur et restitue le terme en langue des signes différemment selon que le professeur entend transmettre des informations métalinguistiques ou conceptuelles à ses étudiants. En outre, les interprètes tiennent compte du contexte extralinguistique et de leur environnement, tantôt en restituant à l'étudiant ce que le professeur écrit au tableau, tantôt en indiquant à l'auditoire des termes ou des concepts affichés. Par ailleurs, de manière plus générale, les interprètes suivent d'une certaine façon le même cours que leur auditoire. Ainsi, ils apprennent durant le cours les termes et les concepts que ceux-ci dénomment. Leur interprétation est marquée par cet apprentissage et se construit et s'affine au fur et à mesure du discours. En outre, ils font preuve d'une cohérence notable dans leurs choix terminologiques durant leur interprétation et semblent également privilégier des équivalences ayant un lien formel fort avec le terme français, ce qui témoigne d'une volonté de leur part de transmettre la terminologie, mais également de ne pas se placer comme créateurs de nouveaux signes éphémères et artificiels. Enfin, la dimension visuelle de la langue des signes, qui permet à l'interprète de s'affranchir des mots, présente d'un point de vue strictement terminologique l'inconvénient de ne pas offrir de dénomination claire à un concept.

Si cette étude nous a permis d'apporter de premiers éléments de réponses à la question de la terminologie en langue des signes, plusieurs pistes permettraient d'approfondir toutefois nos analyses et nos résultats. Il serait par exemple possible de mener des entretiens avec les interprètes durant lesquels ils pourraient revoir leur prestation et expliquer les raisons de leurs choix. Bien qu'une telle expérience pourrait être biaisée, car les intervenants peuvent justifier leur interprétation *a posteriori* et ce qu'ils pensent être « la bonne réponse », elle permettrait, si ce n'est de confirmer ou d'infirmer des hypothèses, d'orienter le chercheur dans une direction de recherche. Il serait également intéressant d'étudier la réception du message par l'auditoire sourd en vue de comprendre dans quelle mesure la terminologie et les concepts abordés durant le cours sont assimilés.

Enfin, pour conclure sur une note plus personnelle, soulignons que ce travail a sans cesse été motivé par notre envie d'en apprendre davantage sur les langues des signes. Notre but était en effet d'obtenir des éléments de réponse objectifs et scientifiques à des questionnements personnels. En ce sens, ce travail nous a permis de découvrir la réalité d'une recherche scientifique et nous fait prendre conscience de l'importance d'une méthodologie stricte, laquelle est garante de l'objectivité et de la validité des résultats. Et celle-ci est d'ailleurs d'autant plus importante lorsque ce sont des motivations personnelles qui font émerger un projet de recherche, comme il a été le cas pour nous.

Bibliographie

Monographies

Arntz, R., Picht, H., & Schmitz, K.-D. (2014). *Einführung in die Terminologearbeit* (7., vollst. überarb. u. aktualisierte Aufl). Hildesheim: G. Olms.

Baker, A. (Éd.). (2016). *The linguistics of sign languages: an introduction*. Amsterdam ; Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.

Cabré Castellví, M. T., & Cormier, M. C. (1998). *La terminologie : théorie, méthode et applications*. Paris : A. Colin ; Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.

Cuxac, C. (2000). *La langue des Signes Française (LSF) – Les voies de l'iconicité* (Ophrys).

Delisle, J., Lee-Jahnke, H., & Cormier, M. C. (Éd.). (1999). *Terminologie de la traduction = Translation terminology = Terminología de la traducción = Terminologie der Übersetzung*. Amsterdam : J. Benjamins.

Encrevé, F. (2012). *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle : idée de progrès et langue des signes*. Grâne : Créaphis.

Gile, D. (1995). *Regards sur la recherche en interprétation de conférence*. Lille : Presses universitaires de Lille.

Hurtado Albir, A. (2001). *Traducción y traductología: introducción a la traductología*. Madrid: Cátedra.

La Rochelle, E. (1880). *Le Congrès de Milan pour l'amélioration du sort des Sourds-Muets*. Paris : M. Saint-Jorre. Consulté le 26 mai 2019, à l'adresse : https://archive.org/details/gu_congresmilanp00roch.

L'Homme, M.-C. (2004). *La terminologie : principes et techniques*. Montréal : Presses de l'université de Montréal.

Moody, B., Hof, D., Dufour, A. C., & Moody, B.-. (1987). *Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes : entre les mains des sourds*. Vincennes : Paris : Centre socio-culturel des sourds ; Diff. Ellipses.

Mottez, B., & Benvenuto, A. (2006). *Les sourds existent-ils ?* Paris [etc.] : L'Harmattan.

Rondeau, G., & Vinay, J.-P. (1981). *Introduction à la terminologie*. Montréal : Centre éducatif et culturel.

Volterra, V. (Éd.). (1987). *La lingua italiana dei segni: la comunicazione visivo-gestuale dei sordi*. Bologna : Il Mulino.

Yaguello, M. (1981). *Alice au pays du langage : pour comprendre la linguistique*. Paris : Editions du Seuil.

Ouvrages collectifs

Armstrong, D. F., & Wilcox, S. (2003). « Origins of Sign Languages ». In M. Marschark & P. E. Spencer (Éd.), *Oxford handbook of deaf studies, language, and education* (p. 305-318). Oxford [etc.] : Oxford Univ. Press.

Boyes Braem, P., & Kolb, A. (1990). « Einführung in die Gebärdensprachforschung ». In S. Prillwitz (Éd.), *Gebärdensprache in Forschung und Praxis – Vorträge vom Internationalen Kongress* (Vol. 14, p. 115-132). Hamburg : SIGNUM-Verlag.

Gambier, Y. (2008). « Stratégies et tactiques en traduction et interprétation ». In D. Gile, G. Hansen, A. Chesterman, & H. Gerzymisch-Arbogast (Éd.), *Efforts and models in interpreting and translation research: a tribute to Daniel Gile* (p. 63-82). Amsterdam ; Philadelphia : John Benjamins.

Jepsen, J. B., De Clerck, G., Lutalo-Kiingi, S. & McGregor, W. B. (Éd.) (2015). *Sign languages of the world: a comparative handbook*. Boston : De Gruyter Mouton.

Rutkowski, P. (2015). « Introduction ». In Paweł Rutkowski (Éd.), *Signs and structures: formal approaches to sign language syntax* (p. 1-6). Amsterdam ; Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.

Articles

Ballabriga, M. (2005). « Sémantique textuelle 1 ». *Texto !* mars 2005 [en ligne]. Consulté le 12 janvier 2019, à l'adresse : <<http://www.revue-texto.net/Reperes/Cours/Ballabriga1/index.html>>.

Blondel, M., & Tuller, L. (2000). « La recherche sur la LSF : un compte rendu critique ». *Recherches linguistiques de Vincennes*, (29), p. 29-54. Consulté le 26 mai 2019, à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/rlv.1197>.

Campenhoudt, M. V. (2001). « Pour une approche sémantique du terme et de ses équivalents ». *International Journal of Lexicography*, 14(3), p. 181-209. Consulté le 26 mai 2019, à l'adresse : <https://doi.org/10.1093/ijl/14.3.181>.

Caza, P.-E. (s. d.). « Création d'un lexique astronomique en langue des signes québécoise ». UQAM. Consulté 25 mai 2018, à l'adresse : <https://www.actualites.uqam.ca/2017/creation-lexique-astronomique-en-langue-des-signes-quebecoise>.

Cuxac, C. (1998). « Constructions de références en Langue des Signes française. Les voies de l'iconicité ». *Sémiotiques*, (15), p. 85-105.

Delaporte, Y. (2005). « La variation régionale en langue des signes française ». *Marges Linguistiques*, 10, p. 118-132.

Millet, A. (2004). « La langue des signes française (LSF) : une langue iconique et spatiale méconnue. Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité ». *Cahiers de l'Apliut*, (Vol. XXIII N° 2), p. 31-44. Consulté le 26 mai 2019, à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/apliut.3326>.

Reiner, K., & Langer, Gabriele. (2012). « Fachgebärdenlexicographie am Institut für Deutsche Gebärdensprache ». *EDITION, Fachzeitschrift für Terminologie*, 1/2012, p. 13-17.

Travaux académiques

Chételat-Pelé, E. (s. d.). *Les Gestes Non Manuels en Langue des Signes Française ; Annotation, analyse et formalisation : application aux mouvements des sourcils et aux clignements des yeux*, 213.

Golinucci, C. (2014). *Étude de la variation linguistique en LSF, au regard de la communauté sourde de Suisse romande* (Mémoire de Master). Université de Rouen.

Pointurier-Pournin, S. (2014, juin 30). *L'interprétation en Langue des Signes Française : contraintes, tactiques, efforts*. (Thèse de doctorat en traductologie). École supérieure d'interprètes et traducteurs, Université Paris 3, Sorbonne Nouvelle, Paris. Consulté le 26 mai 2019, à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01077924/document>.

Strasly, I. (2013). *Néologie en langue des signes : Tendances et perspectives dans la Langue des Signes de Suisse Romande*. Université de Genève. Consulté le 26 mai 2019, à l'adresse : https://archive-ouverte.unige.ch/unige:33080?all_subtypes=1.

Émission de télévision

Sur les traces de l'abbé des Sourds. (19 janvier 2013). Signe. Consulté le 12 mars 2018, à l'adresse : <https://www.rts.ch/play/tv/signes/video/messe-commemorative-a-st-roch?id=4592654>.

Site web

Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS). « Histoire ». [en ligne]. Consulté le 12 mars 2018, à l'adresse : <http://www.sgb-fss.ch/fr/a-notre-propos/histoire/>.

McHardy Sinclair, J. (1996). *Preliminary Recommendations on Corpus Typology*. EAGLES Document EAG--TCWG--CTYP/P. Consulté le 27 janvier 2019, à l'adresse : <http://www.ilc.cnr.it/EAGLES/corpus/corpus.html>.

Annexes

Liste des signes cités

Pour parler des signes que nous avons observés, nous avons utilisé les dénominations françaises proposées par le lexique de la Fédération Suisse des Sourds. Dans certains cas, le lexique ne proposait pas d'entrée. Pour pallier ce vide, nous avons proposé de nous-même une équivalence française. Afin que le lecteur sache de quel signe nous parlons, nous proposons ci-dessous une liste des différents signes cités dans ce mémoire. Les signes pour lesquels nous avons proposé une dénomination française sont ici décrits. Pour les signes qui ont un équivalent dans le lexique de la Fédération Suisse des Sourds, un simple renvoi est indiqué.

APERITIF	Signe décrit en page 16
ARGENT	voir lexique SGB-FSS
AUTRE	voir lexique SGB-FSS
BANQUE	voir lexique SGB-FSS
BON AMI	voir lexique SGB-FSS
BUT	voir lexique SGB-FSS [THEME]
CA VEUT DIRE	voir lexique SGB-FSS
CENTRE	voir lexique SGB-FSS
C'EST TOUT	voir lexique SGB-FSS
CHANCE	voir lexique SGB-FSS [AVOIR DE LA CHANCE]
COMBIEN	voir lexique SGB-FSS
COMME	voir lexique SGB-FSS, effectué à une main
COMMENT	voir lexique SGB-FSS
COMMERCE, MARCHÉ	voir lexique SGB-FSS
CONTRAT	voir lexique SGB-FSS
COURS	voir lexique SGB-FSS
ANNONCER, DECLARER	voir lexique SGB-FSS [ANNONCER]
DEFINITION	voir lexique SGB-FSS
DESSINER	voir lexique SGB-FSS
DETTE	voir lexique SGB-FSS
DIRE	voir lexique SGB-FSS
DISPARAITRE	voir lexique SGB-FSS
DROGUE	La main dominante fait un D, la boucle du D est localisée sur la joue (le bout du pouce et du majeur sont contre la joue), la main bascule d'avant en arrière.
ECRIRE	voir lexique SGB-FSS
EGAL	Les deux mains vers le haut, les paumes sont face au corps, l'index est tendu, les autres doigts sont repliés, la pointe des deux index se font face, la main droite vient au-dessus de la main gauche, les mains bougent parallèlement et simultanément vers la droite et dessinent le symbole mathématique égal.
EMBETER	voir lexique SGB-FSS

EN-DESSOUS, PASSER DESSOUS, SE FAUFILIER	décrit en page 62
ENNUYEUX	voir lexique SGB-FSS
ENSEMBLE, TOUT	Les deux paumes sont vers l'avant, les mains ouvertes, les paumes se retournent dans un mouvement ample marquant une sphère, les doigts se rassemblent pendant que les paumes se retournent et finissent par se toucher.
EVENEMENT, ARRIVER, SE PASSER	voir lexique SGB-FSS [EVENEMENT]
EXPERIENCE	Les deux paumes vers le bas, les bouts des doigts se font face, les mains devant le buste du côté opposé à celui de la main dominante, main dominante plus haute que la main dominée, les deux mains se referment comme pour saisir quelque chose à deux reprises en effectuant un petit mouvement circulaire.
FINANCE	voir lexique SGB-FSS, effectué avec les deux mains
FRAPPER PERSONNE	La main dominée, index levé, représente une personne, la main dominante effectue le signe [TAPER] (voir lexique SGB-FSS) vers la main dominée.
GUILLEMET	Signe identique au geste utilisé par les entendants pour accompagner la communication verbale.
HASARD	voir lexique SGB-FSS
LIMITE	voir lexique SGB-FSS
LISTER	Les deux paumes sont face au corps, les doigts sont en éventail, les pouces sont repliés, les mains sont côte à côte, les bouts des doigts sont face à face, la main dominante s'écarte vers l'extérieur, puis descend en biais sous la main dominée.
LIVRE	voir lexique SGB-FSS
MAFIA	voir lexique SGB-FSS
MARCHE PAS	voir lexique SGB-FSS [MARCHER 2] suivi de la négation
MARIAGE, MARIER	voir lexique SGB-FSS [MARIAGE]
MONNAIE	Les mains sont face au buste, les paumes se font face, le pouce et l'index de chaque main se touchent et forment un cercle, les mains effectuent des cercles, la main gauche passe au-dessus de la main droite.
MOT	voir lexique SGB-FSS
NATIONAL	voir lexique SGB-FSS
PAS	La main dominante, paume vers l'avant, index tendu, penche rapidement de droite à gauche de façon répétée.
NOTER	voir lexique SGB-FSS, mouvement non répété
OFFICIEL	voir lexique SGB-FSS
OU	voir lexique SGB-FSS
OUI	voir lexique SGB-FSS
OUVERTURE, OUVERT	voir lexique SGB-FSS
PAF-ETIQUETTE	Le pouce et l'index de chaque main forment un C, les autres doigts sont pliés, les mains se font face devant le buste puis se tournent vers l'extérieur jusqu'à ce que les paumes soient vers l'avant.
PARENTHESE	Index tendus, deux parenthèses sont dessinées devant le buste.
PARFOIS	voir lexique SGB-FSS
PAS LA	voir lexique SGB-FSS [NE PAS ETRE LA]

PERSONNE	voir lexique SGB-FSS
POSITIF	voir lexique SGB-FSS
POSSIBLE	voir lexique SGB-FSS
POURCENTAGE	voir lexique SGB-FSS
POUVOIR	voir lexique SGB-FSS
PRIVE	voir lexique SGB-FSS
PROBABLE	voir lexique SGB-FSS [PROBABLEMENT]
RECTANGLE	Les deux mains sont en configuration de L sont positionnées devant le buste, paume vers l'avant et dessine un rectangle.
REGULIER	Les deux paumes sont orientées vers le haut, le bout du pouce et de l'index de chaque main se touchent, les mains dessinent un cercle vers l'avant par le haut et reviennent en position initiale.
REPLACER	voir lexique SGB-FSS, effectué à une main
RESULTAT	voir lexique SGB-FSS
S'APPELER	voir lexique SGB-FSS
SITUATION	voir lexique SGB-FSS
UN	voir lexique SGB-FSS
UNIVERS	Les deux paumes vers l'avant, les mains en configuration de U se touchent, les mains s'écartent et se retournent en dessinant un cercle vers l'avant.
VOILA	voir lexique SGB-FSS
VOLER	voir lexique SGB-FSS
VOLER PERSONNE	La main dominée, index levé, représente une personne, la main dominante effectue le signe [VOLER] (voir lexique SGB-FSS), vers la main dominée.
VOULOIR	voir lexique SGB-FSS, effectué à une main

Retranscriptions

Les discours des professeurs ont été retranscrits pour faciliter notre étude. Pour ce faire, nous avons suivi quelques règles simples que nous allons présenter ici. Tout d'abord, nous avons tenté de reproduire le plus fidèlement possible le discours de l'orateur. Par conséquent, les répétitions sont notées, les fautes de grammaire également et les liaisons qui ne sont pas respectées sont reportées comme telles, entre autres. Par contre, les mots parasites, comme « euh », non pas été retranscrits pour ne pas alourdir inutilement les textes. Ensuite, les chiffres et les nombres ont été rendus en toutes lettres. Enfin, la ponctuation suit dans une certaine mesure le ton et le rythme de l'orateur, mais a également été utilisée pour améliorer la lisibilité du texte.

Cours 1

[...] Aujourd'hui, donc on se lance dans ce chapitre des probabilités. J'étais absente la semaine dernière, je vous ai demandé de lire le début du chapitre et de faire deux

trois petits exercices juste pour se mettre déjà dans le sujet. Aujourd'hui, on va reprendre ça. C'est un chapitre, si vous avez pu lire, c'est essentiellement de la terminologie, enfin c'est des bases. On va pas revoir tout dans le détail. Mais on va quand même rapidement parcourir non pas en se basant sur le livre, mais en se basant sur le dossier que je vous ai distribué. Généralement, on fait ça très tranquillement et on remplit ensemble plein de choses dans le dossier. Du coup, comme vous êtes censés avoir lu déjà tout ça, j'ai rempli tout ça pour vous et je vous ai donné une version qui est déjà remplie.

Probabilités, juste pour se mettre un petit peu déjà dans le sujet, bon, ben je vous ai mis deux trois petites photos ici. Ça a commencé au XVII^e siècle. On a parlé de Blaise Pascal au dernier cours. Et bien, Blaise Pascal a été un des initiateurs de, des fondements de la théorie des probabilités. Avant, avant lui, ben ça n'existait pas vraiment. On n'avait pas de méthodes de calcul de probabilités. Ça a commencé, en fait, imaginez la cour du roi Louis XIV avec tous ses nobles, et puis celui de droite, là, Antoine Gambaud, qui était un noble, qui faisait partie de la cour, on le connaît pas sous son nom, Antoine Gambaud, personne le connaît, mais on le connaît sous le nom du chevalier de Méré, c'était un homme qui était un peu plus érudit que les autres peut-être. Un peu plus intéressé par les domaines scientifiques en tout cas. Ils avaient l'habitude de, de jouer et de parier. Les jeux de hasard, c'était une pratique assez habituelle entre les nobles dans la cour. Et puis ce chevalier de Méré, ben, il en avait peut-être un petit peu marre de perdre à chaque fois qu'il pariait, donc il s'est intéressé davantage que les autres à se dire : « Mais quelles sont les chances que j'ai de gagner à tel jeu ou à tel jeu. » Voilà. Et comme il avait dans ses connaissances Blaise Pascal, et bien, du coup il était à bonne école pour mettre Blaise Pascal à contribution. Et puis Pascal connaissant Pierre de Fermat, qui était, lui, non pas mathématicien, mais plutôt historien, littéraire, mais qui s'intéressait beaucoup aux maths, et qui s'intéressait beaucoup à ces domaines, et bien, entre tous, ils ont gentiment travaillé sur les calculs de probabilité qui leur permettraient de comprendre comment fonctionnent ces jeux de hasard.

Alors, une des demandes du chevalier, un des paris du chevalier de Méré, on le traitera tout à l'heure. On verra si on est capable, nous, aujourd'hui, avec ce qu'on connaît, de résoudre ce genre de problématique. Mais avant, et bien avant, on va quand même parcourir un petit peu rapidement, vous m'arrêterez quand c'est nécessaire, toute, toute cette terminologie, toute cette base nécessaire au travail avec les probabilités. Alors, allons-y. Probabilités. Je vous propose de prendre un exemple, de travailler sur un exemple. Parce que c'est beaucoup plus facile que juste de, de poser des théories. Un exemple. On est

tous capables de résoudre, bien sûr, mais c'est ça le but, imaginez que on cherche à calculer la probabilité, ça s'écrit grand P ouvrir la parenthèse d'obtenir un multiple de trois lorsqu'on lance un dé. J'ai oublié de prendre un dé aujourd'hui, mais bon. Ça va donc s'écrire comme ça : probabilité d'obtenir un multiple de trois au lancer d'un dé. Alors celle-ci, elle est un peu facile, on est d'accord. Mais à chaque problème que vous aurez, et vous le verrez déjà tout à l'heure, hein, j'en ai deux des cas à vous proposer tout à l'heure, c'est la première réflexion qu'il faut faire. Je cherche la probabilité de quoi ? Dans quelle expérience ? Ceci, lancer d'un dé, ça s'appelle votre expérience. Cette expérience, elle est dite aléatoire, pour qu'on puisse en calculer les probabilités. Aléatoire. Alors, je vous ai un peu décrit tout ça aussi dans le document, donc on peut s'y référer au fur et à mesure en bas de la page une. Une expérience, elle est dite aléatoire lorsqu'on peut pas prédire le résultat avec précision. Hein, je lance un dé, je ne sais pas ce que ça va donner. Par contre, on est capable de décrire avec précision tous les résultats possibles de cette expérience. Et d'associer une probabilité à chacun des résultats possibles. Ça, c'est ce qui qualifie une expérience aléatoire. Donc, on a dit qu'on était capable de décrire l'expérience et l'ensemble de ses résultats possibles. L'ensemble des résultats possibles s'appelle l'ensemble fondamental. Ensemble fondamental, ensemble des résultats possibles d'une expérience. Cet ensemble fondamental, vous verrez qu'il se note de manière assez uniforme à travers les différents ouvrages que vous pourrez voir ou les différents articles. Généralement, enfin, il y a trois notations différentes, en fait, hein. On le note soit par un S majuscule, soit par Omega, l'alpha et l'oméga (l'oméga, c'est ce qui contient le tout), c'est l'ensemble fondamental. Et puis vous trouverez aussi, surtout dans de la littérature francophone, U majuscule. On parle aussi d'« ensemble universel » dans une expérience. L'univers de l'expérience est composé d'un certain nombre de résultats. On l'utilise, on utilisera ici, dans le cadre de ce cours, S parce que XXX utilise le S. Donc, l'ensemble fondamental, c'est un ensemble de résultats. Ça se note sous la forme d'un ensemble, hein, avec une accolade, lancer un dé, et bien, les résultats possibles, c'est un, deux, trois, quatre, cinq ou six. Voilà comment se note, donc, l'ensemble fondamental. Ce qui va nous intéresser en vue de calculer les probabilités, c'est le nombre de résultats dans cet ensemble. On appellera ça le nombre de cas possibles. Le nombre de cas possibles, c'est le nombre de cas possibles de l'expérience. Voilà. Ici, c'est pas compliqué, puisqu'il suffit de les compter. Il y en a six. Et c'est là où interviendra tout ce qu'on a appris en analyse combinatoire. Parce que dès qu'on travaille sur une expérience un peu plus complexe, compter le nombre de cas possibles, ben, il faudra faire recours à ce qu'on

sait, les réflexions qu'on a mis au point par rapport à ces techniques d'analyse combinatoire, très souvent. Ce sera déjà le cas bien sûr tout à l'heure dans l'exercice qu'on va, que vous allez faire. Hum, qu'est-ce que je voulais dire ? Premier lien avec les probabilités. Au fur et à mesure qu'on énonce la terminologie, hein, on va poser aussi les propriétés des probabilités. Première propriété. Elle est évidente, elle est intuitive, mais il faut bien commencer par le début. La probabilité de l'ensemble fondamental est égale à un. Ça paraît assez évident. Si on lance un dé, la probabilité que un de ces cas se produise, ben c'est forcément égal à un, parce qu'il y en a pas d'autres de cas. Voilà, on a regardé la partie de droite, notre expérience. Nous, ce qui nous intéresse, c'est la probabilité de ceci : obtenir un multiple de trois. Ça, c'est ce qu'on appelle « l'événement ». On s'intéresse toujours à la probabilité d'un événement. Et cet événement, et bien, il peut aussi se décrire comme un ensemble de résultats. C'est un sous-ensemble de l'ensemble fondamental. Un événement est toujours défini comme sous-ensemble de l'ensemble fondamental. Donc ici, ben, obtenir un multiple de trois, ben bien sûr qu'on a trois et puis six. Pour en calculer la probabilité de cet événement, on devra connaître le nombre de cas relatifs à cet événement. Et on parlera ici des nombres de cas favorables. Nombre de cas favorables, ben ici, il y a qu'à regarder, il y en a deux. Ben là aussi, pour déterminer le nombre de cas favorables, on devra souvent avoir recours à nos techniques d'analyse combinatoire. Dès qu'on, dès qu'on compliquera un petit peu les choses.

Deuxième propriété des probabilités. C'est-à-dire comment calcule-t-on la probabilité d'un événement particulier, et bien, le nombre de cas favorables, sur le nombre de cas possibles. Ça, ce sera bien sûr, notre grande règle. C'est la définition classique des probabilités qu'on pourra pas appliquer pas toujours, on le verra. On peut l'appliquer seulement quand les différents cas ont chacun la même probabilité de se réaliser. Il y a autant de chances que ça tombe sur un, que deux, que trois, que quatre, que cinq, que six. On dit que les tous les résultats possibles sont « équiprobables ». Dans ce cas-là, on peut utiliser cette formule. Si c'est pas le cas, ben, on verra qu'il faut compliquer un peu les choses. Voilà, donc la probabilité est égale à deux sur six, pour juste pour terminer l'exemple.

Si je retrouve le document, qu'est-ce qu'on a dit de particulier ? On a parlé de l'expérience aléatoire, on a parlé de l'ensemble fondamental. Peut-être un petit mot particulier sur l'ensemble fondamental. En haut de la page deux, on vous dit que un ensemble fondamental, il peut être discret, ou il peut être continu. Ça aura des implications sur la façon de calculer les probabilités, bien sûr, hein. Et puis, s'il est discret, et bien, il peut être fini ou infini. Alors, dans un ensemble fondamental fini, le nombre de cas possibles, il est

déterminable. Dans un ensemble fondamental infini, ben, il est infini. C'est le cas par exemple, hein, je vous ai donné un exemple ici : « Lancez une pièce de monnaie jusqu'à obtenir face. » Qu'est-ce qu'on a comme possibilités ? Ben, soit on obtient face tout de suite. Soit, ben, on l'obtient au deuxième lancé, ou au troisième, ou au quatrième, ou au cinquième ou au millième, parce que finalement peut-être qu'on va obtenir pile tout le temps. Donc là, le nombre de cas, il est, il est pas dénombrable. On se concentrera essentiellement, bien sûr, dans un premier temps, sur les ensembles fondamentaux²⁷ finis. C'est la seule façon de calculer cette probabilité selon cette définition. Concernant les événements. Alors ça, c'est un événement. On nous dit qu'il y a différents types d'événements. Événements certains, impossibles. Enfin, on peut les qualifier ces événements. Les événements certains, impossibles, simples, composés. Ça, c'est un événement qu'on dit « composé », parce qu'il y a plusieurs résultats possibles associés à cet événement. Un événement simple, c'est quand on a un seul résultat possible. Voilà. Je crois que ça, c'est assez clair hein. On peut, on peut aller plus loin.

Le diagramme de Venn, alors quelque chose qu'on connaît depuis très, très, très longtemps. Je sais pas quand vous avez fait ce genre de diagramme à l'école. Ben, on va retrouver les diagrammes de Venn ici, parce qu'ils peuvent être très utiles dans la réflexion. Pour bien visualiser une problématique. Dès le moment où on s'intéresse à plusieurs événements, et à la conjonction de plusieurs événements. Alors, un diagramme de Venn c'est quoi ? [...]

Cours 2

[...] Exact, on crée des monnaies locales. Il y a, sur ces cinquante dernières années, même avant, même plus récemment, trente dernières années, une augmentation terrible dans le monde de la création de monnaies locales. Ça, c'est aussi, il y a des raisons diverses, mais une, c'est que souvent ce sont dans des pays où on n'a pas confiance en la monnaie locale. En la monnaie officielle. En Suisse, est-ce que vous connaissez des monnaies dites locales ou régionales. Le Farinet, le Léman, la Grue, bientôt. Il y a des monnaies, est-ce qu'elles ont un impact significatif sur l'économie ? Aucun. C'est cool, hein,

²⁷ sic

mais ça a pas d'impact. Il y a une autre monnaie qui est plus ancienne, c'est le... maintenant, j'ai perdu le [...] entreprise. J'ai un monstre blanc. Le, le WIR. Le WIR, W-I-R, d'accord ? Ça, c'est une monnaie qui date d'environ cent ans, ouais, mille neuf cent, un petit peu moins, mille neuf cent vingt par-là, qui se passe entre les entreprises. Elle marche un peu en Suisse allemande, chez nous, très peu. Elle a jamais percé, parce que le franc suisse, les gens, ils en ont confiance, donc ils se disent : « Actuellement, on a pas besoin d'une autre monnaie que la monnaie dite officielle. » Mais, ce qui est, à travers cette notion-là, ce que vous devez vraiment retenir, c'est cette notion de confiance en la monnaie. Il faut que ce soit accepté par tous et qu'on en ait confiance.

Enfin, les fonctions, par rapport aux formes. Est-ce que vous avez des questions ? Par rapport aux fonctions, on le sait, unité de compte, moyen de paiement, et réserve de valeur, c'est ce qui nous permet l'épargne. Entre valeur intrinsèque et extrinsèque, si je puis dire, ou valeur, sans valeur intrinsèque, ce schéma, il le résume assez bien. Soit, toutes ces monnaies-là, qui sont des monnaies marchandises, ont une valeur intrinsèque, dans le sens où un coquillage, il vaut peut-être un certain, certaines, matériaux, quelque chose. Les échanges de la nourriture, etc. aussi. Évidemment, la monnaie métallique, c'est son principal atout. C'est qu'elle a une valeur intrinsèque. Ce qu'on constate, c'est que par exemple en Suisse, jusque, et même au Moyen Âge et après, on avait plus de trois mille monnaies différentes dans le pays. Donc, en gros, d'un hameau à l'autre, vous aviez une autre monnaie. Aujourd'hui, en Suisse, il y a plus que une monnaie. Officielle. Et, cette monnaie officielle, qui est passée là, vous voyez, qu'elle a plus de valeur intrinsèque. Ça veut dire qu'un billet de cent francs, il vaut trente centimes. Sa valeur intrinsèque, donc, c'est pas, il y a un détachement ici. Il y a plus que sa fonction qui existe, et pas le bien en lui-même. Sauf au milieu, vous avez vu les deux-là, les pièces, pourquoi les pièces, elles sont au milieu, là ? Elles sont avec valeur intrinsèque et sans valeur intrinsèque. [...]

Exact. C'est quoi la valeur intrinsèque qu'il y a dans un, dans une pièce de monnaie suisse ? C'est qu'il y a un peu d'argent dedans, exactement, c'est tout. C'est un alliage avec de l'argent dedans et je sais pas quel autre métal. C'est ça qui fait qu'il y a une petite valeur intrinsèque. Mais c'est tout. Et là, pour tout le reste, il y a MasterCard. Ça veut dire que ici on a la monnaie papier que vous connaissez, et là, on a la monnaie scripturale et ça, ça irait encore de ce côté, c'est-à-dire, c'est encore plus sans forme. La monnaie a de moins en moins de forme, et c'est ça qui crée aussi sa complexité. La masse monétaire et ses agrégats. Là, on en vient à l'initiative « Monnaie pleine ». La masse monétaire, c'est quoi ? Ben, vous allez me dire, comme son nom l'indique, c'est la masse de monnaie

qui existe. Et qui crée la monnaie ? Les banques commerciales plus que la banque centrale. Mais officiellement, qui crée la monnaie ? La banque centrale. Donc, vous avez ici, la monnaie centrale, c'est les billets en circulation, plus les apports en comptes de virements détenus à la BDR, BN, BNS par les gens établis en Suisse. Ça, c'est ce qu'on appelle la base monétaire. C'est ce que la banque centrale a créé du Saint-Esprit. De rien. Ex nihilo. Y a pas de monnaie, y a de la monnaie. Vous comprenez ? Elle a dit : « Voilà, on va créer de la monnaie. » Surtout avec les ordis, on crée de la monnaie comme vous voulez. Et ensuite, vous avez ce qu'on appelle M1, c'est les numéraires en circulation, pièces et billets, plus ça devient du long terme, plus on parle de M2, M3. Mais ce que vous devez comprendre, c'est que actuellement, les banques commerciales créent aussi de la monnaie, ex nihilo. Ça veut dire que si vous empruntez une somme à la banque, UBS, elle va créer cette monnaie. Elle a pas la monnaie en dépôt derrière. Elle a une toute petite partie. Le reste, elle le crée. Ce qui normalement est à la BNS de faire, à la banque centrale. Et donc, c'est ce que l'initiative dite « Monnaie pleine » veut revenir. C'est-à-dire que les banques commerciales ne puissent plus créer de la monnaie ex nihilo. Mais que ce soit que la banque centrale qui crée la monnaie ex nihilo. Vous comprenez ? En gros, c'est ça, l'idée. Mais, évidemment, c'est l'inconnue totale puisqu'on n'a jamais fait ça. Deuxièmement, ça risque d'enlever beaucoup de flexibilité et d'augmenter la dangerosité du système. D'accord ? Parce que aujourd'hui on a un système qui à travers le fait que les banques commerciales créent de la monnaie, fonctionne, c'est pas un système qui ne marche pas. C'est peut-être un système qui doit être plus réglementé, ça, c'est pas impossible. Mais, actuellement, la banque, elle doit avoir dix pour cent en réserve. Mais si moi, j'ai dix de réserve, et puis elle, elle veut cent, moi, je crée nonante. D'accord ? Et puis elle, elle est une autre banque, et pis elle prête à Pierre, elle garde dix et pis elle crée de nouveau huitante. Donc on a un multiplicateur fois mille par rapport à un premier dépôt, si on fait la somme de tous les dépôts consécutifs, on arrive à fois mille. Mais ça, c'est de la monnaie qui est créée de rien. Et là, les initiants disent : « Stop, c'est la Banque Nationale. » Rossier, là, prof de macro en politique monétaire, lui, il est pour cette initiative. Il dit : « C'est super. » Et lui, c'est un pont de la politique monétaire, mais c'est de, là je donne mon avis, mais c'est presque de l'« ayatollahisme²⁸ ». Bon, bon courage. Non, non, je veux dire, c'est exagéré à quelque part, et on sait que ça, c'est. Par contre, d'un point de

²⁸ sic

vue de la théorie monétaire, il a parfaitement raison. Les initiants aussi, mais le système actuel fait que c'est beaucoup trop dangereux si vous voulez. Et d'ailleurs, tout le monde est contre à peu près.

Alors, ça, c'est quelque chose, qu'on pourra revoir. [...] Ça n'empêche que, ça n'empêche que la banque centrale, elle émet très peu de la masse monétaire qui circule. Le reste, c'est de la monnaie créée par les banques commerciales. Vous avez vu que le bilan de la BNS a énormément augmenté en devises étrangères. Bravo. À cause du taux plancher, elle décide de protéger le plan le franc suisse de son envolée. Aujourd'hui, la banque centrale fait moins ça, parce que la conjoncture européenne va mieux. Donc évidemment, la banque centrale, elle a moins besoin d'agir sur les marchés pour soulager le franc suisse. C'est la conjoncture, c'est, c'est l'offre et la demande globale qui font ça. Mais, il est vrai que, suite au, au taux plancher, elle a dû acheter des euros en milliards, en milliards pour faire baisser, au contraire, faire augmenter son cours et donc baisser le cours du franc suisse. Alors, les trois agrégats, ou ces quatre éléments-là, monnaie centrale, M1, M2, M3, vous devez connaître. Fin de mois en millions de francs, en pour cent. Vous voyez que les numéraires en circulation dix-sept, on est à huitante milliards, et puis en cours de transaction de la BNS à cent trente-cinq milliards. Et puis, M1, on est à six cents milliards en deux milles dix-sept. M2, neuf cent quarante-neuf milliards. Et on a dépensé, on a dépassé les mille milliards au niveau de M3. Donc, ça veut dire que M3, c'est la somme de M2, si vous voulez, c'est là, il y a à chaque fois une différence. Là, on rajoute M. Pour passer de M1 à M2, c'est la différence. Pis de M2 à M3, c'est la différence. D'accord ? Donc, c'est pas ça, plus ça, plus ça. C'est ce qu'on rajoute chaque fois. C'est un empilement, M1, M2, M3. Tout ça, ça fait la masse monétaire. Donc la masse monétaire actuellement, c'est plus de mille milliards. Mais la plupart de cette monnaie est créée par les banques commerciales. La Banque Nationale, elle a créé que ça. Vous comprenez. Et c'est ça qui fait que aujourd'hui, on dit : « Ça va pas, c'est pas aux banques commerciales de faire ça, c'est à la BNS de contrôler l'ensemble de la masse monétaire. » Vous voyez l'évolution très intéressante ici de ces, de ce qu'on appelle les « agrégats monétaires » M1, M2, M3. Avec M1, qui bouge pas des masses jusque-là, wouf, deux mille huit. Deux mille huit, on a une augmentation de M2, mais surtout de M1. M3, pas beaucoup, les dépôts à terme, c'est parce que là, la BNS, elle achète des myriades d'euros. Mais pour acheter des euros, elle fait quoi ? Elle crée du franc suisse. Ce que nous on peut pas faire. Vous vous souvenez le texte au début, il disait : « Celui qui peut posséder l'esclave, celui qui possède la création de l'esclave, ben, lui, il fait ce qu'il veut. » C'est comme si moi,

c'est comme si de vous et moi, vous aviez une planche à billets à la cave, pis que vous faites votre propre monnaie. Alors, évidemment, avec cette création monétaire, on devrait imaginer de l'inflation. Pourquoi il n'y a pas eu d'inflation ? Il n'y a pas eu d'inflation hein en Suisse dans cette période-là. Plus de monnaie, prix plus haut, d'accord ? Si vous divisiez tout par dix en termes monétaires, les prix vont... [...]

Exact, elle a servi à acheter des euros. Elle a pas servi à soutenir les prix en Suisse. Elle a pas servi à créer de l'inflation et en injectant ça par le système bancaire. Elle a servi à acheter des euros et à augmenter l'actif du bilan de la BNS, c'est tout. Ça, c'est les dirigeants de la Banque Nationale avec Monsieur Thomas Jordan. Avant, l'autre monsieur du milieu, il s'appelait comment ? Il s'appelait Monsieur Hildebrand. Hildebrand. Ah, je peux l'écrire, ouais. [...]

Elle a une loi spéciale. Une loi spéciale, la loi sur la Banque nationale suisse. Et [...] administrité²⁹, administrée sous le contrôle de la Confédération, vous pouvez acheter des actions de la BNS qui sont cotées en bourse. Voilà ce que dit la politique monétaire constitutionnelle. Je vous laisse lire cet article nonante-neuf. [...]

Donc, c'est une mission relativement simple, claire, exhaustive, hein. C'est compétence de la Confédération, mais par la BNS. La BNS sert les intérêts du pays. Elles constituent des réserves, une partie en or. Où se trouve l'or de la BNS ? Votre or, l'or du pays, le butin national, le trésor de guerre ? Vous savez ? Ouais, dans des coffres, c'est mieux, c'est sûr, c'est pas dans des [...]

Les opérations de marché ouvert, qu'est-ce que ça veut dire ça concrètement ? Hein ? Alors ça, c'est de sa propre production, mais opération d'open market, comme on dit, oui ? Ça veut dire qu'elle se finance sur n'importe quel marché financier, d'accord ? Elle peut acheter, vendre de la monnaie sur n'importe quel marché, marché, ouvert. Un autre élément que vous avez dit, oui ? [...] Les pensions de titre, ça, c'est un élément important, c'est quoi les pensions de titre ? [...] En garantie, exactement, mais sauf que non seulement il y a la garantie par les titres, mais en plus, le prêt d'argent, elle le fait à un certain taux. D'accord ? Donc, ça, c'est des opérations où elle, elle fait une opération avec contrepartie. Donc il faut être deux, pis faut être d'accord. Et les contreparties, ce sont les banques commerciales. Les autres, l'autre partie que elle. Vous avez parlé de bons du, qu'est-ce que vous avez dit ? [...] Ouais, ça veut dire qu'elle émet ses propres obligations,

²⁹ sic

d'accord ? Et puis, elle propose au public d'acheter des obligations de la Confédération, de la Banque Nationale. Elle peut agir par les taux d'intérêt, comme on l'a vu. Et puis elle a ces facilités de liquidité au jour le jour. C'est-à-dire que chaque jour elle dit aux banques commerciales à quel taux elle est d'accord de prêter de l'argent pour des prêts de court terme, de très courte durée, d'accord, pour facilité de paiement. Donc ça, c'est les instruments principaux de la BNS qui lui permettent de pratiquer sa politique monétaire. Donc, il y a de la politique monétaire de long terme et il y a de la politique monétaire d'un peu plus court terme, même au jour le jour. Et c'est ce que nous verrons un tout petit peu plus en détail la semaine prochaine avant de continuer sur justement toute cette politique monétaire de la Banque Nationale, ok ? Voilà. On s'arrête là pour aujourd'hui, je vous remercie, bonne semaine à tous. [...]

Cours 3

Si je prends Cosa Nostra en mille neuf cent vingt, c'est la Sicile et c'est Chicago. La mafia italo-américaine est proche de la mafia sicilienne. Mais aujourd'hui, c'est autre chose. On a la mafia qui est, la 'NDRangetta par exemple, calabraise, elle n'est plus seulement en Calabre, elle est dans une trentaine de pays avec plus de deux cents clans. Alors on verra dans la documentation que je vous ai distribuée le cas de la Slovaquie, où, voilà, quelques mafieux arrivent à déstabiliser un pays parce qu'ils ont accès aux plus hautes, aux plus hautes échelles du pouvoir. Donc, ces clans, ils sont agissants, on verra dans la question sept le cas de la Suisse aussi. Donc là, on retient justement oui ce côté géographique, donc voilà, elle est partout. Vous avez pu, en cherchant cet aspect géographique, retrouver d'autres éléments qu'on va alors sérier dans la question cinq. Le bilan. Quel bilan on peut faire de cette mafia en deux mille dix-sept, deux mille dix-huit ? Qu'est-ce qu'on peut en dire, alors, est-ce que vous avez des éléments parmi ces quatre ? [...] Alors, elle est diversifiée, alors on mettra ça sous ses activités économiques diversifiées. [...] Voilà par exemple, ça c'est déjà un cas très précis, bon. On garde l'image, on garde l'image d'une mafia qui est d'abord sur les trafics de drogue. Et aujourd'hui, elle s'est très diversifiée dans les secteurs économiques. Je crois que ça, c'est un premier élément. Premier élément, diversification au niveau économique. Deuxième élément, qu'est-ce qui caractérise ? [...] Voilà, on pourrait inviter des mafieux à venir donner les cours à la XXX. Ils ont, ils se sont, ils ont ce côté entrepreneur agile. On parle d'une entreprise agile. La mafia est agile. Elle a compris que l'ancien système, c'était fini. Et depuis une vingtaine

d'années, justement, elle a des nouvelles méthodes. Alors, autant dans le management, que dans les secteurs économiques. On a vu, les secteurs économiques, c'est plus que la drogue, c'est pas seulement de la drogue, c'est aussi le cyberspace, et bien dans le management, c'est la même chose. Elle a opté pour la discrétion. Elle tue, en tout cas en Italie, elle tue beaucoup moins qu'elle a tué les décennies précédentes, bon. Mais, en même temps, elle est, elle a beaucoup de ressources, elle est dynamique, elle s'adapte. Bon, elle est agile. Ça, c'est un deuxième point. Troisième point. On peut reprendre l'idée géographique, mais en la circonscrivant sur l'Italie. Qu'est-ce qu'on peut dire de cette 'Ndrangetta calabraise, de cette Cosa Nostra sicilienne ? Alors, ils sont prêts à tout pour faire de l'argent. Ça, on mettra dans les, alors... C'est un petit peu contradictoire ce que vous dites par rapport à ce que ce qu'on a décrit. Ça veut dire ils sont prêts à tout, ils sont prêts à tuer aveuglément pour faire de l'argent, je dirais, c'est plus tellement le cas. Parce que ça, ils l'ont fait dans les années septante, huitante. Jusqu'à la chute de Toto Riina. Maintenant, ils sont plus réfléchis, justement. Donc prêts à tout, pas dans le crime sombre. Avant, ils étaient dans les provinces du Sud, maintenant ils sont où ? [...] Dans le nord. Ils sont à Milan. Alors, ils sont à Rome, aussi. Et puis, il y a une région qu'ils apprécient aussi beaucoup parce qu'il y a de l'argent, il y a beaucoup d'étrangers. [...] Alors, le Tessin, c'est pas en Italie, mais l'Italie, on mettra le Tessin avec Milan, l'Italie du Nord. L'axe Milan-Chiasso, ça, ça marche très fort, effectivement. Et la ligne du Gothard marche très fort, on pourrait dire. Mais les littorals³⁰. Donc toutes les régions où il y a les hôtels, le tourisme, les dancings, la mafia est très présente sur le littoral italien. Il y a de la spéculation immobilière, beaucoup plus que dans les régions du centre où il y a des tremblements de terre, où le marché immobilier s'est, je dis pas qu'il est pas dans les mains de la mafia, mais c'est pas tellement un marché d'avenir, ça se dépeuple. L'Italie est un pays montagneux. Il faut pas oublier ça. Et en plus, avec les tremblements de terre en Ombrie, au centre, là, c'est pas très bon pour leur, leur confiance. Mais, vous avez le littoral, qui est souvent en mains de la mafia. Et puis, ce constat global. Comment se porte la mafia ? Est-ce qu'elle est en train d'être vaincue ? De disparaître ? Non. Ben non. Elle se porte bien. Elle est peut-être plus puissante que jamais. Grâce à tous ces éléments qu'on a montrés. Elle est, elle est plus seulement cantonnée au sud. Elle est présente dans les, dans les grandes villes. Elle est pas archaïque, au sens où elle l'était au XIXe siècle. Elle

³⁰ sic

est moderne, elle est agile. Et puis, elle s'occupe plus seulement du trafic de drogue, ou avant du pizzo, de racketter les petits commerçants, elle est maintenant dans toutes les activités industrielles. Typiquement, depuis le producteur dans le champ, jusqu'au supermarché. Donc, elle s'occupe du transport, elle s'occupe de la transformation, elle peut être partout. [...] Oui, et c'est ça qui est très tendancieux, qui est dangereux. Vous avez des entreprises dont la direction est honnête, mais dont les capitaux sont mafieux. Et ça, lutter là contre, c'est très difficile, parce que comment vous faites ? Comment vous pouvez condamner l'existence de gens honnêtes en interrompant leur activité, mais parce que leur financement, c'est du blanchiment d'argent, au détriment des propriétaires, ou des, de la direction. C'est, ça devient beaucoup plus délicat, beaucoup plus subtil que il y a encore une trentaine d'années. Les méthodes sont fines. Ce sont des gens intelligents. Jamais perdre ça de vue. Ce n'est pas des bourrus, hein, c'est pas des grossiers. C'est des gens qui sont très fins, qui ont compris le système dans lequel on vit.

Alors, maintenant, le domaine agricole et agroalimentaire. J'en ai déjà touché un petit aspect. Mais, alors il y a, je vous laisse lire cet article. Vous avez l'article sans doute sur les profils dans ce domaine-là. C'est vingt-deux milliards de chiffre d'affaires. Et puis, je vous laisse, je vous laisse formuler une réponse à la question six. [...]

Cette mafia dans l'agroalimentaire et l'agriculture. Alors, il y a du racket et de l'extorsion. Il y a du vol, racket, extorsion. Donc des anciennes méthodes encore, bon. Voilà, ce que j'ai évoqué donc, c'est par rapport à une amorce. Ils sont depuis le champ jusqu'au supermarché. Donc, la production, l'acheminement, la transformation, la vente au consommateur final. Bon, dans l'alimentaire, ils détiennent toute la chaîne. Il y a un danger, là. Il y a le mot mozzarella qui a été évoqué tout à l'heure, qu'est-ce que ça dit, ça ? [...] Oui, donc il y a des scandales alimentaires. Ça veut dire que toute cette économie qui potentiellement est une économie souterraine, parallèle, les normes d'hygiène, on s'en fout. Et vous avez par exemple des, du poulet à la dioxine. Tout à coup, parce que ça arrive jusqu'au consommateur sans que ce soit passé par des services d'hygiène. On fait n'importe quoi en entreprise, donc là, il y a un danger de santé publique quand la chaîne est dominée par des gens sans scrupule qui veulent faire absolu-, qui veulent faire de l'argent, on dira justement à n'importe quel prix. Il y a eu quelques scandales ces dernières années de poulet à la dioxine ou de la fausse mozzarella, etc. Et puis, cette idée que j'ai déjà évoquée par rapport à l'amorce, là, les entrepreneurs honnêtes, qui sont étouffés, ça veut dire que ils sont contraints à avoir certaines attitudes sur le marché qui seraient pas les activités qu'ils auraient en étant dans un marché libre. Voilà, donc ce chiffre d'affaires

assez considérable, donc ces 22 milliards d'euros. Je pense que ça, c'est quand même une caractéristique à garder. Avec un champ d'investissement prioritaire, on investit, dans ce sud de l'Italie notamment, beaucoup dans ce domaine agricole et agroalimentaire.

Bien, des compléments, par rapport à ça ? Alors, on en vient au sujet le plus sensible de la matière. Puisque je vous avais donné comme devoir, la mafia en Suisse. Allez, c'est pas le cas ? Alors, ben je vais vous donner maintenant un petit peu de temps, 10 minutes. Vous allez un petit peu sur le Google News, et autre et vous tapez « mafia suisse » et puis on va essayer de caractériser les endroits, les activités, les épisodes, qui caractérisent un petit peu cette mafia en Suisse. Voilà, je vous laisse travailler. Vous pouvez travailler ensemble.

Cours 4

Si c'est pas le cas, je passe à un point suivant, et le point suivant c'est toujours lié à la conclusion du contrat, mécanismes de conclusion du contrat, sur mon plan d'aujourd'hui, c'était le point deux. Je remets deux personnes qui vont passer un contrat, qui ont échangé leur manifestation de volonté de façon réciproque et concordante, il y a un contrat, mais il y a certains contrats qui exigent non pas le regard ou le conseil d'un tiers, mais l'intégration du tiers à la conclusion du contrat. Ça ne va pas viser l'hypothèse où l'une ou l'autre des parties a un représentant qui agit à la place. Certes, il y a une troisième personne, mais celui-ci il n'agit, il fait pas valoir un point de vue particulier, il fait valoir le point de vue de la partie qu'il représente, ça peut être l'organe d'une société, ça peut être les parents d'une personne mineure, ça peut être le curateur d'une personne mineure, ça peut être quelqu'un qui se dit : « Bon, je dois vendre mon immeuble demain, demain, je peux pas aller chez le notaire, je donne une procuration à quelqu'un qui va me représenter ». C'est pas un tiers qui va se dire : « Ah, mais, moi je trouve que cette vente elle est pas bien, etc. » Non, non, le représentant, il va venir ici, il va se fondre avec cette partie-là. Il y aura que deux personnes. Il y a des hypothèses où le tiers, il va examiner cette relation contractuelle ici, et puis il va dire, il a deux cases à cocher à choix, il va dire il est d'accord avec ça ou il est pas d'accord. En faisant valoir son point de vue. Ses intérêts propres qui ne sont pas nécessairement les intérêts de ces deux parties-là. Et ça, c'est important lorsque vous aurez à élaborer des contrats, que vous sachiez notamment pour certains types de contrats l'existence de ces tiers. Parce que vous pouvez négocier à deux parties quelque chose qui tient la route au niveau du prix, du choix de l'immeuble,

etc., et que ce contrat que vous allez passer ne soit pas agréé par le tiers ici. C'est assez bien, ce tiers, d'aller le consulter avant. Lui demander son avis. Est-ce que ce type de contrat, il passera la route, ou pas ? Plutôt que de passer des mois à négocier et de se retrouver face à un blocage. Alors, si le tiers dit non, c'est pas indéfiniment fermé, il y a d'éventuels recours. Qui dit recours, procédure, je vous l'ai déjà dit à quoi sert la procédure, à ce que les procédures, à prendre du temps. Si vous avez une affaire immobilière à boucler en deux ou trois mois, parce qu'il y a des gens qui financent et qui ont d'autres chats à fouetter que d'attendre qu'un tribunal mette deux, trois ans à statuer, sinon les investisseurs, ils vont aller voir ailleurs, c'est bien de régler ce problème avant. Vous avez une belle affaire immobilière qui est ficelée avec du financement, au dernier moment vous allez dire à vos appuis financiers : « Non, mais écoutez, on a oublié de, mais on va faire recours. » Ben on a trois, quatre ans. Suivant quels investisseurs vous avez derrière, ils sont impatients. Ben, ils iront investir leurs billets ailleurs. Vous allez vous retrouver avec votre immeuble [...] Alors, ce tiers, qui est-il ? C'est deux tiers ennuyeux, le premier, c'est le conjoint et le deuxième, il est tout aussi ennuyeux question boulet, c'est l'État. Voilà. Le premier tiers, le conjoint. Deux dispositions, fin, plutôt trois, mais premier cas, je vous demanderais de regarder l'article cent soixante-neuf C.C. Oui ? [...] A, A, c'est pas une troisième personne quand A se fait remplacer par un représentant, ici, là, vous êtes, c'était là ? A et B, c'est les deux parties au contrat, d'accord ? Pis, certaines fois, A il est... vous devez, vous devez venir demain signer la vente de votre maison chez le notaire. C'est prévu, etc., et puis vous avez un empêchement. Vous pouvez pas aller. Qu'est-ce que vous faites ? Vous, physiquement, vous choisissez un représentant, vous donnez une procuration à quelqu'un de votre famille ou à quelqu'un, à la secrétaire du notaire, ça se fait très souvent, et puis, elle va vous remplacer. Mais c'est comme vous, ça, ça va pas être une troisième partie au contrat, ça restera vous. Elle va pas pouvoir dire : « Oui, mais moi je pense que cette vente, c'est pas assez cher, etc. » Non, non, c'est vous. C'est vous sans être vous. [...] Le tiers, c'est un autre. C'est un autre. C'est, on fait une affaire, on est d'accord, pis il y a l'État qui va mettre son nez là-dedans. Qui va dire... L'État ou le conjoint. Qui va dire : « Ah, mais ça, je suis pas d'accord. »

[Changement d'interprète]

Fin, je veux bien que mes dessins deviennent des gribouillis, mais là, je les mets, bon, vous le voyez peut-être pas, mais on voit bien que le tiers il se prononce sur l'acte, il se prononce là-dessus, il va mettre son grain de sel, il va dire : « Certes, vous êtes d'accord, vous êtes majeurs et vaccinés, mais moi, je suis pas d'accord avec ce contrat. Je trouve

que c'est trop cher, je trouve que c'est pas opportun, je trouve que c'est pas justifié. » La même chose pour le conjoint. Alors, premier cas, hop, premier empêcheur de tourner en rond dans une relation contractuelle, alors regardez l'article cent soixante-neuf C.C. Je vous laisse prendre cette disposition-là. Cent soixante-neuf C.C. C'est une disposition importante pour, et je dirais tout ça, tout ce domaine-là que l'on voit maintenant pour tout affaire immobilière au sens large. Vous traitez avec des biens immobiliers, un réflexe, vous négociez avec quelqu'un, quel que soit le côté où vous êtes, l'état civil des parties est important. Un bien immobilier, que ce soit de la vente, de la location, je sais pas trop quoi, tiens, il y a de l'immobilier, machin veut acheter ou vendre, ou machine, marié, pas marié ? Ça change la donne. Parce que traiter, négocier une affaire à deux, c'est très bien, un ménage à trois, c'est plus compliqué. Alors, effectivement, le conjoint, qu'est-ce qu'il vient nous embêter là-dedans. Article cent soixante-neuf C.C. Pour comprendre une disposition légale, c'est bien de la lire, tout d'abord. On fait une interprétation. C'est quoi l'interprétation quand on lit un texte ? Quatre degrés d'interprétation. Lire le texte, essayer de le comprendre. Littérale, grammaticale. Ok. Ça, c'est premier semestre, hein. N'oubliez pas, la matière du premier semestre, les méthodes d'interprétation. Deuxième méthode d'interprétation, c'est pas l'une à la place de l'autre, il faut toutes les prendre. La deuxième méthode pour bien comprendre un texte, il faut le placer, où est-ce qu'il est dans la loi, pis ça vous donne un sens d'interprétation. Ça dégage le sens de la loi. Ça vous permet de dire : « Tiens, le législateur, c'est ça qu'il veut. » C'est placé où cent soixante-neuf ? Dans quel chapitre ? C'est dans le code civil, déjà. Ok, c'est dans quel droit, dans quel domaine, dans quel chapitre du code civil. Si on remonte, c'est au niveau du mariage, ok. Donc, première chose, c'est quoi un conjoint ? On se marie, donc le conjoint, on devient conjoint au moment où on se marie. Au moment de l'acte de mariage, après, on l'est plus ? [...] C'est quoi un conjoint, c'est simple. Là, un ordinateur, on lui poser la question, il répond oui ou non. Vous lui donnez une information, il sait. C'est pas, il y a pas à interpréter. Vous êtes marié, oui ou non ? Non. Moi, je suis marié. Ou non. Voilà. C'est quoi être un conjoint ? Un conjoint, c'est être marié. Quand est-ce qu'on est marié ? [...] Quand vous avez dit oui, que les deux ont dit oui. La signature n'est pas, elle est déclarative, elle est constatative, après coup, hein. Jusqu'à quand est-on marié ? Comme le dit l'officier de l'état civil [...] il y a pas que la mort qui sépare, [...] et le divorce. C'est tout ? La mort ou le divorce ? Ah. Alors, il y a la mort ou assimilé à la mort, vous vous souvenez ? Déclaration d'absence, hein. Pas la disparition, la déclaration d'absence. Qui rétroagira au jour de la disparition, voilà. Ça équivaut à [...] C'est des cas

assez rares, mais ça se produit quand même. Séparation ? Et c'est là que ça devient, si les gens sont bien mariés, que monsieur ou madame achète ou vend un terrain immobilier, ils sont bien mariés, ça sous-entend quoi quand lui, un des deux conjoints va faire une affaire immobilière avec un tiers, qu'ils sont bien mariés, est-ce que le conjoint, ça lui posera un problème de dire, d'être d'accord ou pas avec cette affaire ? [...] Ça lui pose un problème s'ils sont bien mariés, ça veut dire qu'ils s'entendent pis ils discutent. Non, parce que bon, si vous avez, c'est pour ça que je dis que des fois, quand les gens sont mal mariés, les conjoints, c'est des sacrés boulets. Vous avez A qui est marié à madame A, j'aurais pu faire, monsieur A, c'est égal, qui va traiter une affaire avec B, si ces gens sont mariés, certes, mais qu'ils s'entendent bien parce que c'est pas impossible, ça arrive aussi qu'ils communiquent, que A est propriétaire d'un bâtiment qu'il négocie avec B pour le vendre, ben le conjoint a été au courant, il sait de quoi il en retourne, ben quand on va lui demander : « Est-ce que vous êtes d'accord ou pas, mettez une coche ici, un V si vous êtes d'accord, un croix si vous êtes pas d'accord », il sait de quoi il en retourne, il aura été consulté, il va dire : « Mais je suis d'accord » et pis ça passe, etc. Quand le conjoint est mal marié, c'est là que ça, que le chat, il a mal à la patte. Si tout ça se fait en catimini et puis qu'à un certain moment on se dit : « Ah il faut que je demande le consentement de mon conjoint pour vendre cet immeuble, c'est là que ça pose un problème. » Et là, le conjoint, il va dire pour X raison, rien que pour embêter, pour ne pas dire autre chose, il va dire : « Non, je suis pas d'accord. » On pourra corriger le tir, mais ça fait perdre du temps. Alors, cent soixante-neuf, champs d'application, première chose, il faut des personnes mariées. Personnes séparées sont mariées ou pas ? Jusqu'à quand est-on marié ? Jusqu'au divorce. À partir de quand est-on divorcé ? La séparation, non, on est toujours marié. Déclaration de divorce, c'est, alors le dépôt, le dépôt de la demande de divorce chez le juge, la déclaration orale devant le juge : « Oui, je suis d'accord de divorcer », le moment où le juge tape avec son marteau en disant : « Je vous prononce pas marié, mais je prononce votre divorce », c'est-à-dire c'est, c'est l'expédition de son jugement, c'est la réception du jugement du divorce. [...] Il y a pas de marteau. [...] Non, c'est pas ça. La réception du jugement de divorce. Trente jours après la réception du jugement. Voilà, ça prend un peu de temps. Tant que il y a pas le jugement de divorce par écrit, intitulé « jugement de divorce » et que ce jugement n'a pas encore, et on n'a pas encore laissé [...] allez trente jours pour les recours, les gens sont toujours mariés, donc il faut aller courir, ce qui est assez gênant dans les procédures, j'en ai une qui dure, c'est mon plus vieux dossier, j'ai fêté les, les dix ans de ce dossier, donc c'est, on est quoi, douze ans,

procédure de divorce, c'est pas mal. Entre-temps, le, le, le patrimoine de ces deux personnes, qui en plus avaient de l'argent, a totalement évolué. Il y a eu des achats, des ventes, etc. À chaque fois on doit se poser la question : « Est-ce qu'il faut le consentement de l'autre pour cette vente-là ? », donc c'est, ils sont toujours mariés. Champ d'application personnel, ce sont des personnes mariées. Fiancés, ça compte pas. Ou bien, qu'est-ce qui est assimilé aux personnes mariées ? Légalement, en l'état du droit. Non, les divorcés le sont pas. Les partenaires enregistrés. C'est exactement comme le mariage sur tous les, les aspects juridiques. Les autres formes de communauté de vie ne sont pas reconnues légalement dans l'article cent soixante-neuf. L'article cent soixante-neuf, c'est du droit entré en vigueur en mille neuf cent huitante-huit. C'est du droit pensé en mille neuf cent septante. Donc, en mille neuf cent septante, vous pensez bien qu'en Suisse, les couples non mariés, c'est encore des rè-, des hérétiques qu'il faut brûler. Le droit actuel est encore dans ces conceptions. On change en matière successorale, en matière du droit de la famille, est-ce qu'il faut reconnaître légalement d'autres formes de vie de couple ? Hétérosexuelle, homosexuelle, la question se pose, on se dit oui, mais alors pourquoi maintenir encore le mariage, si tout est sur le même pied d'égalité, c'est des débats de société, après le législateur il en fera ce que le Parlement voudra bien en faire. Ce que le peuple voudra bien en faire. En l'état du droit, ces dispositions-là visent les couples mariés. Donc, si vous avez à traiter des affaires immobilières au sens large, le financement d'affaires immobilières, notez quelque part l'état civil de vos partenaires en affaire, en affaire uniquement, et, au moment où il faut passer, valider l'acte, assurez-vous que l'état civil est toujours le même. Vous travaillez dans des régies immobilières, dans des caisses de pension, vous devez procéder à des ventes d'appartements, à des achats d'appartement, etc., c'est une notion importante. Donc, champ d'application personnel, être marié. Champ d'application, objectif, c'est-à-dire quel est l'objet de la transaction qui est visée par l'article cent soixante-neuf. Est-ce que quand monsieur vend, si je vous vends ce vieux machin, est-ce que je dois demander le consentement à mon épouse ? Regardez votre texte. Oui, non ? [...] C'est quoi ça ? On n'habite pas là-dedans, je vous rassure. Donc, est-ce que j'ai besoin du consentement du conjoint pour vendre, pour vendre ma voiture ? Donc, non plus, j'y habite pas, hein. Voilà. L'objet d'intervention du conjoint, déjà, c'est le conjoint, marié, ou partenaire enregistré, deuxième chose, ça doit servir au logement, on donne un consentement pour un acte qui concerne le logement de la famille. Vendre la résidence secondaire, est-ce qu'il faut demander à monsieur ou à madame ? La résidence secondaire, est-ce que c'est votre logement ? Faut savoir. Oui ou non ? Vous connaissez le débat

depuis 2012 sur les résidences secondaires, il y en a encore une, deux ou trois qui ont un passe-droit typique du, de quand on passe, à côté de St-Maurice, qu'on va de l'autre côté en zone de non-droit en matière de permis de construire pour des résidences secondaires à Verbier, où on a oublié de contrôler si la personne qui prétend utiliser cette, ce chalet à cinquante millions comme résidence, comme logement ou comme résidence secondaire. C'est des « Verbieries » typiques. Résidence secondaire, on sait ce que c'est et un logement principal, on sait aussi ce que c'est. Donc, ça vise le logement de la famille. L'appartement de vacances, le, le, le, la résidence secondaire, n'est pas visée, vous en faites ce que vous voulez. Donc, lorsqu'une affaire immobilière porte, une affaire porte sur le logement de la famille d'une personne mariée, on doit solliciter l'avis du conjoint. Pis, quel type d'acte ? Si vous regardez, est-ce que tout acte ? Si vous allez, vous voulez acheter un appartement en PPE pour y loger votre famille. Vous avez plein de sous. Vous héritez de cinq cent mille francs. Monsieur ou Madame est marié et hérite de cinq cent mille francs. En a marre de payer des locations et dit : « Nous allons acheter, enfin, je vais acheter pour ma famille un appartement en PPE à cinq cent mille. » Est-ce qu'il faut le consentement de l'autre ? Madame a hérité de cinq cent mille, elle va acheter à son nom. Oui, non ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui est visé ? Quel type d'acte ? Regardez bien votre texte. C'est, pourquoi il y a cette norme, pourquoi on veut le consentement du conjoint pour les biens, les affaires qui concernent le logement familial ? Quelle est l'idée là, interprétation téléologique, on essaie de rechercher le but là-dedans. [...] Alors, c'est oui, pis, pis, logement, vous avez besoin de votre logement. Oui ? Oui ? Bon, vous êtes plus ou moins célibataire, je pense, pas marié, j'en déduis aussi, à la rigueur, ce que vous faites avec votre logement, ça concerne qui ? Que vous. Un logement de famille, si vous faites le guignol avec votre logement de famille, ça concerne qui ? Vous et la famille. Or, le fait d'être marié, ça entraîne des liens. Soixante-trois, vous devez protéger, chacun doit protéger l'autre, donc on peut, va, pas faire le guignol avec son logement, même si c'est le sien et qu'on achète avec ses petits sous qu'on a hérités, ben c'est aussi le logement de la famille. Donc, l'idée, c'est de protéger le logement de la famille. Protéger contre quoi ? Regardez la description des actes portant sur un logement de famille pour lequel il faut le consentement. Regardez le texte, lisez-le, travaillez-le vous-mêmes, vous le retiendrez. Je veux pas vous prémâcher la bouillie, maintenant vous lisez ce texte. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce qui est protégé si on veut tirer une espèce de synthèse de tous ces actes. Achetez un appartement pour y loger sa famille, est-ce qu'il faut le consentement du conjoint ? Regardez le texte, faut pas me regarder moi. Oui, si oui, pourquoi, si non,

pourquoi ? Pourquoi ? [...] Résilie le bail, bon, ouais, on vend, on aliène, vendre, aliéner, c'est la même chose. On donne, ça à quoi comme, voilà, dès le moment où, où vous baissez la qualité juridique, la qualité économique, la qualité matérielle de, du logement familial. Ce que vous faites qui accroîtra, donc si vous partez de rien et pis vous avez une maison, c'est accroître, tant mieux pour le conjoint. Dès le moment où vous dites : « Je vends l'appart, c'est le mien, j'ai hérité, cinq cent mille francs, j'ai payé cash cet appartement, je le vends, j'en ai marre de cet appartement », c'est le logement de la famille, faut que madame ou monsieur soit d'accord. Ce que vous faites en plus, pas de problème. Par contre, vous voulez acheter, vous avez hérité de cinq cent mille, vous voulez acheter un appartement en PPE qui vaut sept cents milles. Il vous manque deux cents milles. Vous allez les chercher où ? Auprès de la banque. La banque, elle vous les prête ? « Oh, pas de problème, venez, j'ouvre un coffre, tenez deux cents milles, vous me les rendez oh, quand vous pourrez... » Ça se fait comme ça ? Ça se fait comme ? Je vous prête deux cents milles pour l'acquisition de cet immeuble, mais, mais quoi ? Tenez deux cents milles ? Pour recevoir de l'argent, non. Qu'est-ce que, moi, je suis banquier, je vous les prête. Et puis ? Je vous les prête comme ça, je vous fais confiance ? Voilà, une hyp-, c'est quoi une hypothèque ? La banque, elle vient, elle peut pas me prendre, je peux lui donner, je peux lui donner un objet en garantie, je peux aussi lui donner cette maison que je peux acquérir, mais elle peut pas venir prendre une partie de la maison, elle va venir mettre quelque chose, sur, sur, au registre foncier, elle va mettre une hypothèque. Avec ça, la banque elle porte atteinte économiquement, financièrement à la valeur de la maison. Donc, l'acheter, il y a pas de problème, mais le financement va porter atteinte au logement de la famille. Donc l'acte d'achat, je peux le faire seul, mais à un certain moment, je devrai demander le consentement du conjoint parce que j'ai pas les sept cent mille ou le million cash. Si je peux déposer les sept cent mille ou le million cash, enfin, le prix total, pas besoin du consentement. Si je peux pas et que je dois demander un engagement hypothécaire, j'ai quelqu'un qui va me prendre un peu de la substance économique de la valeur de cette maison, il va porter atteinte cette, cette maison, j'ai un logement, pis en même temps, je diminue de deux cent mille francs de valeur. Donc, dans, pour l'hypothèque [...] C'est une obligation de la gérance, qui peut obtenir, alors qui peut exiger l'information de son locataire si elle l'a pas au moment où elle résilie, elle prend les renseignements et ça, le contrôle de l'habitant, moyennant cinq à vingt francs d'émolument le donne. Les régies immobilières font très souvent ces demandes malgré ces précisions. Parce que si vous l'ignorez, je suis bailleur, institutionnel, etc., vous êtes locataire, ça fait dix ans que

vous êtes rentré, il est à votre nom, bon vous pouvez me signaler peut-être un changement de nom, mais maintenant avec les nouvelles normes sur l'état civil, c'est même plus visible. Je sais pas que vous êtes mariés, je n'en sais rien du tout, je résilie, eh ben, je dois me poser la question au moment où je résilie, ben, est-ce qu'il est marié ou pas ? Je me renseigne. Bon, si c'est, si on est à, si on est juste à la fin du mois et que je veux à tout prix que cette résiliation, elle intervienne avant la fin du mois, parce, sinon ça va me rapporter sur plusieurs mois, on est un petit peu coince-coince, si je dois encore savoir quel est votre état civil, vous me répondez pas, je sais pas, on est un vendredi vingt-huit mai à seize heures, l'administration communale, y a plus personne qui répond ben je passe sur le mois suivant pour une bête question de votre ignorance de votre état civil, et si je dis : « Ouais, non, ben j'envoie quand même », tant pis, c'est nul. C'est nul, non avvenu, alors poubelle. Vous êtes marié, vous recevez une lettre de résiliation au nom du locataire, on a oublié le conjoint, c'est nul et non avvenu. Donc, quand c'est des conjoints qui habitent ensemble, ça va.

[Changement d'interprète]

Quand c'est des conjoints séparés et qu'un des deux est resté dans le logement, c'est un petit peu plus compliqué. Parce que là, il faut courir après l'autre, on sait pas où il est, voilà. Donc, c'est de nouveau des règles assez formalistes qui, si elles sont pas respectées, entraînent la nullité de l'acte. Résiliation d'un congé, d'un, d'un bail adressé au seul occupant de l'appartement parce qu'on sait s'il est marié, ou on sait pas où il est le conjoint, ben, c'est nul. Puis, après, si c'est le locataire qui donne le congé, il faut encore que le conjoint donne son accord. Cent soixante-neuf, vous voyez également que vous êtes pas cent pour cent à la merci du conjoint qui veut embêter, pour le cas de la personne mal mariée, qu'est-ce qui se passe si le conjoint refuse ou donne pas son consentement, il fait la sourde oreille, juste pour embêter. Ce qui se voit dans des procédures de séparation. Hein, il veut vendre, perdu pour perdu, il veut vendre la maison dans laquelle on habitait, autant qu'on prenne les deux un bouillon, on perdra cent mille francs dans cette affaire, des raisonnements comme ça se trouvent, je donne pas mon consentement. Il y a un acheteur qui est prêt à mettre un super prix, je donne pas mon consentement, c'est le logement familial, je m'en fiche, je veux pas. Le conjoint, pour embêter, refuse le consentement. Que peut faire l'autre ? Appeler au juge. De nouveau, ben, le juge, il faut le réveiller, faut lui formu-, adresser une requête, il doit l'examiner, il doit entendre les gens, ça prend. Même si vous dites : « C'est urgent parce que j'ai un acheteur qui est prêt à mettre un

million pour cette villa, c'est un prix inespéré, mon conjoint pour embêter refuse le consentement, il faut que vous me le donniez à sa place rapidement », il prend trois-quatre jours, minimum. Suivant quel acheteur, suivant quelle affaire, il vous dit : « Écoutez, moi c'est maintenant que j'achète, je vais pas attendre que le juge éventuellement dise peut-être bien que oui, peut-être bien que non. Donc je vais voir ailleurs. Je vais acheter, mettre mes billets ailleurs. » Donc, c'est un élément à prendre en compte. Voilà pour le premier cas. Donc cent soixante-neuf, c'est une norme vraiment très, très importante. Vous avez un, une affaire immobilière, pof, collez tout de suite l'article cent soixante-neuf, allez voir si vous devez réveiller le conjoint, lui demander son avis ou pas, le mettre au chaud, le mettre au courant, sonder le terrain. Et puis, préparez, si c'est nécessaire.

Le conjoint, il y a un autre cas où on, deux autres cas où on le sollicite, la LCC, de nouveau. Avant de prendre un petit crédit, on sollicite indirectement l'avis du conjoint. De nouveau, c'est du conjoint et c'est pas de la personne non mariée avec laquelle on vit. Respectivement, c'est un petit peu plus large à la LCC, on tiendra compte aussi des, des enfants. Alors, dans la LCC, on va pas exiger que le contrat, si vous sollicitez un crédit de consommation auprès d'une banque ou un leasing, on va pas exiger la signature du conjoint sur l'acte, mais on va demander tous les renseignements sur le conjoint, sur la situation financière du conjoint uniquement pour contrôler la capacité d'endettement non pas de la personne elle-même qui prend le crédit, mais de son unité, de la cellule familiale qu'il forme. Si il est marié, du conjoint, s'il n'est pas marié, on s'en fiche d'avec qui il vit, par contre, s'il a des enfants, on tient compte du compagnon de vie et des enfants. Donc là, on a une situation, une approche assez matérielle, assez pragmatique, d'intégrer, sans demander expressément le conjoint, mais si vous voulez un crédit, vous devez jouer cartes sur table et donner toutes vos données d'état civil, vous êtes marié, je veux les fiches de salaire du conjoint pour faire votre budget familial, tiens, vous avez trois enfants, vous avez besoin de ça, de ça, de ça, votre marge d'endettement, c'est quatre cent cinquante francs par mois. Si vous sollicitez un crédit qui coûte six cents francs par mois, je dois vous le refuser. Et ce mode de calcul doit figurer également dans l'acte. Si vous n'êtes pas marié, la situation financière de votre conjoint, on n'en tient pas compte. On tiendra compte de votre situation à vous. Là, vous faites ce que vous voulez. Si vous voulez vous surendetter, ça ne concerne pas le conjoint. Si vous êtes pas mariés avec des enfants, là, on tiendra compte de l'unité économique que forment toutes les, toutes ces personnes. Donc, un deuxième cas, où l'on intègre le conjoint, qu'il est prudent, avant de solliciter

avant de conclure une affaire de ce type-là, qu'il est prudent d'intégrer. On va pas commencer à négocier des affaires à crédit si la situation financière du conjoint ne permettra pas d'assumer ce crédit. Dernière intervention du conjoint, elle est dans le contrat de cautionnement, et je vous demanderai, et je terminerai par là, d'aller voir les articles quatre cent nonante-trois, je crois, je vous dis ça de tête. C'est un peu dans le même esprit, hein, de protéger, soi-même, vous faites ce que vous voulez si vous êtes majeur et vacciné et célibataire, vous prenez les engagements que vous voulez. Si vous voulez vous plomber, vous mettre en faillite, vous le faites. Dès le moment où vous êtes mariés, c'est la dégringolade avec tout le monde, et là, c'est un peu plus gênant, et en matière de cautionnement, c'est un peu délicat, parce qu'on peut prendre des engagements aujourd'hui dont on ne connaît pas la portée et qui se matérialiseront dans plusieurs années quand on viendra vous demander des gros montants. Et le, la loi a prévu dans ces cas-là, pour le cautionnement que vous ayez à solliciter le consentement du conjoint, voilà, quatre cent nonante-quatre : « Une personne mariée ne peut cautionner valablement qu'avec le consentement écrit de son conjoint donné préalablement ou au plus tard simultanément dans l'espèce » et là on a une subtilité « à moins que les époux ne soit séparés de corps par jugement ». « Séparé de corps », c'est une espèce en voie de disparition. C'est, c'est pas une simple séparation, c'est un juge, c'est pas un divorce non plus, c'est un quasi-divorce, et pas, des personnes séparées, il faut le consentement, les personnes séparées de corps, c'est un jugement de séparation de corps, qui est, comme je l'ai dit, un quasi-divorce. On en a, en principe, quasiment pas. Donc vous pouvez partir de l'idée que les gens sont mariés, ou simplement séparés, ou bien ils sont divorcés. S'ils sont divorcés, pas besoin du consentement du conjoint, si les personnes sont pas divorcées, avant de préparer l'acte de cautionnement, si vous êtes banquier, renseignez-vous sur l'état civil, est-ce que monsieur ou madame est d'accord avec l'acte de cautionnement. Oui ? Quatre cent nonante-quatre. C.O., C.O., on est dans le cautionnement. [...]

Index des tableaux et des figures

Tableau 1 : Tactiques de traduction	p. 24
Tableau 2 : Tactiques propres à l'interprétation en langue des signes (S. Pointurier-Pournin)	p. 32
Tableau 3 : Ancienne et nouvelle typologie des tactiques	p. 35
Tableau 4 : Synthèse des tactiques de traduction	p. 36
Figure 1 : Annotation d'une vidéo signée sur le logiciel ELAN	p. 49